

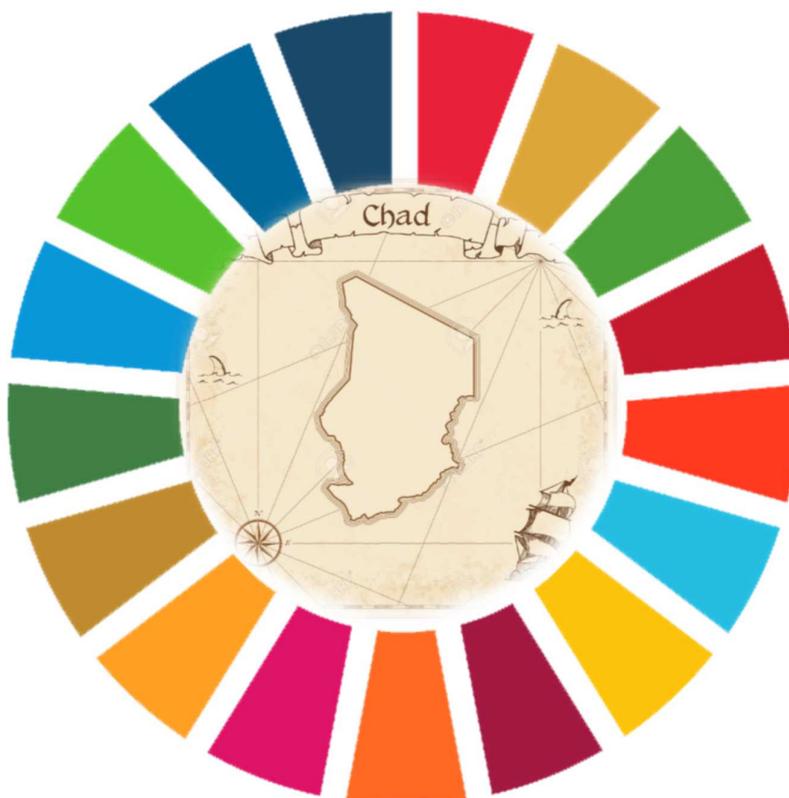


# REPUBLIQUE DU TCHAD

Présidence de la République

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement

Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de  
Développement Durable



Forum Politique de Haut Niveau sur le  
Développement Durable

Juin 2019



# Table des matières

Contexte Pays .....	11
Méthodologie et Processus de Préparation .....	15
Plaidoyer et Sensibilisation.....	18
Pilier sur la prospérité.....	21
Pilier sur les personnes .....	22
Pilier sur la planète.....	24
Pilier sur la paix .....	25
Problèmes structurels ou défis.....	27
<b>Leçons apprises de la méthodologie appliquée.....</b>	<b>99</b>
<a href="#">Annexes</a> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

# Sigles et Abréviations

FPHN	Forum Politique de Haut Niveau sur le développement
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
AGIR-Sahel	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel
ANLA	Agence Nationale de Lutte Antiacridienne
APA	Accès et Partage Juste et Equitable des Avantages découlant de l'utilisation des Ressources Génétiques et aux Connaissances Traditionnelles Associées
ATS	Agent Technique de Santé
BAD	Banque Africaine de Développement la et
BID	Banque islamique de développement
CADBE	Charte Africaine des Droits et au Bien-être de l'Enfant
CAP	Comportement, Attitudes et Pratiques
CASAGC	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises
CDAS	Comité Départementaux d'Action de Suivi-évaluation
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfance
CEA	Commission Economiques des Nations Unies pour l'Afrique
CECOQDA	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CIAF	Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes
CLAS	Comité Locaux d'Action de Suivi-évaluation
CNARR	Commission Nationale d'Accueil et des Réinsertions des Réfugiés
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNGRA	Cadre National de Gestion des Risques Acridiens
CNSODD	Coordination Nationale de Suivi des Objectifs de Développement Durable
CNSRP	Comité National Stratégique de Réduction de la Pauvreté
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COP 21	Conférence de Paris sur les changements climatiques
CP	Comité de Pilotage
CPD	Plan cadre décennal des programmes
CPN	Consultation Prénatale
CRAS	Comités Régionaux d'Action de Suivi-évaluation
CSSE	Comités Sectoriels de Suivi-Evaluation
CTI	Comité Technique Interministériel
DEL	Développement Economique Local
DEP	Direction des études et de la prévision
DIZ	Programme de Développement Inclusif des Zones d'Accueil
DNTA	Nutrition et de Technologie Alimentaire
DPC	Direction de la Protection Civile
EAFGA	Forces ou groupes armés Boko Haram
EBNF	Education de Base Non Formelle

ECOSIT	Enquête sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDS- MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
ENIPT	Enquête Nationale sur les Indicateurs du Paludisme au Tchad
ENSA	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire des ménages ruraux
ENV	Examen National Volontaire
EPU	Examen périodique universel
ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIRST	Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FME	Fonds Mondial pour l'Environnement,
FONAJ	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FROLINAT	Front de Libération Nationale du Tchad
FVC	Fonds vert pour le climat
GAR	Gestion axée sur les résultats
GEF	Global Environment Facility
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HCOSE	Haut Comité d'Orientation et de Suivi-Evaluation
IDE	Infirmiers Diplômés d'État
IDH	Indice de Développement Humain
IDJE	Indice de Développement du Jeune Enfant
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LDCF	Pays les moins avancés
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MC	Maitres communautaire
MCPD	Les Modes de Consommation et de Production Durable
MENPC	Ministère de l'Education nationale et de la Promotion civique
MEPD	Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement
MI	Moustiquaires imprégnées
MIILDA	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MSP	Ministère de la Santé publique
NASA	National Aeronautics and Space Administration
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectives de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAPE	Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONEE	Office national d'électricité et d'eau du Maroc
ONU	Organisation des Nations Unies
ORSEC	Organisation de Secours

PADE	Diplômés sans Expérience
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PAPAT	Projet d'urgence d'appui à la production agricole au Tchad
PARCA	Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil
PARSET	Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIET	Plan Intérimaire de l'Education au Tchad
PM	Particules fines
PND	Programme National de Développement
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNISR	Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad
PNNA	Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation, PNNA
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluants organiques persistants
PPM	Plan de passation de marchés
PQDE	Le Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture Tchadienne,
REACH	Renewed efforts Against Child Hunger and Under nutrition
RESEN	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
RGPH	Recensement général de la population et de l'habit
RIA	Evaluation intégrée rapide
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
SIGNET	Système intégré de gestion nationale de l'économie tchadienne
SIPEA	Stratégie intérimaire pour l'Education et l'alphabétisation
SISAAP	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce
SMART	Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement
SNCC	Stratégie Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique
SNRP	Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté
SNVBG	Violences Basées sur le Genre
SPV	Secrétariat Permanent de Veille
SWEDD	<i>Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend Projet</i> ou Projet pour l'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel

# Déclaration liminaire

« On ne le dira jamais assez, la pauvreté est la cause principale de tous les maux dont souffre le monde et particulièrement l’Afrique. Elle fait le lit du terrorisme qui s’y abreuve à volonté et fait des ravages dans nos pays. [...] La pire des pauvretés est en Afrique au sud du Sahara ; elle y est des plus préoccupantes parce qu’elle plombe et annihile tous les efforts. Mais sans être fatalistes, nous devons agir et agir vite pour inverser la tendance. »

*Extrait du discours de son Excellence  
Monsieur le Président de la République, Idriss Deby ITNO,  
Sommet sur le développement et la pauvreté en Chine (09/ 2018)*

Le programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies constitue un plan d’action pour le monde entier. Il encourage l’avènement des sociétés pacifiques, justes et inclusives et exige la participation de l’ensemble des pays, des parties prenantes et des populations. Cet ambitieux programme vise l’éradication de la pauvreté d’ici à l’an 2030 et la promotion du partage de la prospérité économique, du développement social et de la protection de l’environnement au bénéfice de tous. Conscient des enjeux, le Tchad s’est engagé dès son adoption en septembre 2015, à l’opérationnalisation des 17 objectifs de Développement durables (ODD) qui en découlent. Et les efforts déployés dans ce cadre complètent et amplifient ceux consentis dans le cadre de l’Agenda 2063 de l’Union africaine adoptée lors de la Conférence des Chefs d’Etat en janvier 2015 pour concrétiser la vision de « l’Afrique que nous voulons, une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». A cet effet, afin d’offrir un meilleur cadre de vie aux Tchadiens, le gouvernement a

élaboré la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois plans nationaux de développement (PND). Le premier, couvrant la période 2017-2021, est aligné sur les ODD à 70%. Pour leur mise en œuvre, le Tchad a non seulement mobilisé ses propres ressources, mais a aussi bénéficié, de l’appui des partenaires techniques et financiers.

Ainsi que l’a souligné le Président de la République, notre pays possède des potentialités énormes (près de 40 millions d’hectares de terres cultivables, plus de 100 millions de têtes de bétail, d’incalculables ressources minières et pétrolières, offrent une opportunité pour une prospérité partagée. Au cours de ces dernières années, grâce à une volonté réelle et à des choix pertinents, le Tchad a réussi à faire diminuer le taux de la pauvreté de 8,3 points de pourcentage entre 2003 (55%) et 2011 (46,7%). Mais la lutte contre l’extrême pauvreté à peine gagnée, un autre fléau pas des moindres, le terrorisme, est venu porter un coup dur aux efforts consentis. Toutes les ressources mobilisées pour éradiquer la pauvreté ont été redéployées pour combattre le groupe terroriste Boko

Haram qui sévit dans le bassin du Lac Tchad. En sus des engagements du pays dans la lutte contre les djihadistes dans la sous-région, ces situations grèvent lourdement les dépenses budgétaires, tandis que nos ressources ont tari du fait du choc pétrolier à partir de 2014. L'insécurité qui s'est installée dans la sous-région a entraîné des perturbations dans les échanges commerciaux avec les pays voisins, en particulier le Cameroun, la Libye et le Nigeria qui sont par ailleurs les seules voies d'accès à la mer, avec comme conséquences directes la hausse des prix et le dérèglement généralisé de notre économie. Le mécanisme sous-régional de lutte contre Boko Haram est une chance qu'il faut saisir pour mettre hors d'état de nuire la secte, malgré les difficultés rencontrées ». <sup>1</sup>

La participation du Tchad au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement (FPHN) de 2019 marque donc la volonté des hautes autorités, d'évaluer de manière objective le chemin parcouru. Elle nous permettra de partager avec les autres pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notre expérience et de bénéficier en retour de leurs enseignements. Cette année revêt une importance particulière parce que, pour la première fois, le Tchad prend part au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le thème de cette année et les ODD retenus sont prioritaires pour le Tchad dans le contexte actuel. Ces ODD figurent

en bonne place dans la plupart des documents nationaux de planification du développement. L'élaboration de ce premier examen national volontaire pour le suivi des ODD vient à point nommé. Il a été piloté par le Comité Technique Interministériel (CTI) et a mobilisé les représentants de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des ODD. Ces derniers se sont investis dans la collecte d'information de base et ont procédé à leur vérification. Leur travail a été revu et complété par les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé et certaines institutions de l'Etat et les partenaires techniques et financiers qui ont passé au peigne fin l'état de réalisation des 17 ODD dans le pays avec un accent particulier sur les 6 ODD qui vont faire l'objet du forum de Haut niveau. Le gouvernement remercie, donc, le CTI, ainsi que toutes les parties prenantes qui ont participé au processus d'élaboration de ce premier examen national volontaire sur le suivi des ODD de notre pays, plus particulièrement des agences du Système des Nations Unies Coordonnées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et tous les partenaires pour leur appui dans la mise en œuvre des ODD.

## **Dr Issa DOUBRAGNE**

*Ministre de l'Economie et de la  
Planification du Développement*

---

<sup>1</sup> Extraits du Discours de Son excellence Monsieur le Président de la République, Idriss Deby, Sommet sur le développement et la pauvreté en Chine

# Les faits saillants

Pays enclavé d'Afrique centrale, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 15,8 millions en 2019 dont 50,6% de femmes et une forte proportion de jeunes. Le pays regorge d'énormes ressources naturelles mais demeure parmi les moins avancés.

Afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux Tchadiens, le gouvernement a élaboré la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois plans nationaux de développement (PND). Le premier, couvrant la période 2017-2021, est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) à 70%.

L'effondrement du prix du pétrole à partir de 2014, l'insécurité occasionnée par Boko Haram depuis 2015 et l'élection présidentielle de 2016 ont retardé le début de mise en œuvre des ODD. Subséquemment, leur opérationnalisation démarrée en 2017 s'est accélérée en 2018 par la création d'une plateforme de coordination qui a conduit à terme l'exercice participatif et consensuel de contextualisation et de priorisation des cibles et d'élaboration d'une feuille de route.

En mars 2019, le pays a finalisé son premier rapport national sur les ODD qui fait ressortir que 54% des indicateurs ont des valeurs de référence. L'analyse des indicateurs des ODD retenus pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 révèle : une détérioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (les effectifs des élèves du primaire sont passés de plus de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016 et

seulement 18% des élèves et jeunes en fin de cycle du primaire ont atteint un seuil suffisant de compétence en lecture en 2014), une faiblesse de la croissance économique (le taux de croissance du PIB était à 2,8% en 2018 contre -3,8% en 2017) ; un accroissement des inégalités (l'indice de Gini a crû de 39,4 en 2003 à 43,3 en 2017), et des mesures sur le changement climatique qui n'ont pas encore produit leurs effets, dans un contexte sécuritaire et institutionnel fragile, avec des moyens de mise en œuvre inadéquats.

Le rythme actuel de mise en œuvre permet d'être optimiste sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles (la proportion des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 2% en 1997-2002 à 15% à nos jours et le dispositif légal a considérablement progressé), la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous, même si dépendante de renforcement du tissu économique. Par ailleurs, si des progrès sont réalisés pour certains indicateurs, beaucoup reste encore à faire pour améliorer la santé et le bien-être des populations et pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres tributaires du changement climatique et de l'avancée du désert.

L'auto-évaluation de l'Assemblée nationale pour le suivi de la mise en œuvre des ODD a conduit à l'identification de quelques priorités, parmi lesquelles une meilleure définition du champ d'actions de la Commission spéciale de suivi des ODD. En outre, le suivi des progrès reste limité en

raison de l'insuffisance des données disponibles et de la faiblesse du mécanisme de coordination. La réforme de l'appareil statistique en cours et l'élaboration de la deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique offrent des opportunités pour renseigner les indicateurs pertinents et renforcer la production statistique.

Le coût global de la mise en œuvre du PND 2017-2021, principal outil de mise en œuvre des ODD, est évalué à près de 10 milliards de dollars mais la mobilisation des ressources reste insuffisante. Les ressources internes représentent 11% du coût global sur la période tandis que les accords internationaux en cours d'exécution représentent 22% du coût. Il en

résulte un gap de 67% sur la période, à rechercher auprès du secteur privé (29,4%) et des partenaires techniques et financiers (38%).

Le Tchad, de par son engagement, poursuivra les efforts de réduction des inégalités sociales et d'amélioration du bien-être des populations, de protection de l'environnement et de diversification économique. C'est ainsi que l'examen national volontaire constitue une étape importante de franchi par rapport à cet engagement qui doit se poursuivre vers un alignement intégral des politiques et stratégies de développement avec les ODD, tant au niveau national que local.



jeunes de moins de 15 ans avec un âge moyen de 19,7 ans et médiane de 14,8 ans. Le taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire est de 3,6% (y compris les réfugiés). Les célibataires représentent 30,3% de la population, tandis que les mariés sont majoritaires (63%).<sup>5</sup>

Dans son ensemble, les données indiquent également une forte proportion des jeunes dans une situation de vulnérabilité, avec un taux de chômage de 5,7 % dont 82% d'hommes parmi la classe d'âge 15-30 ans;<sup>6</sup> une inégalité de genre sur le plan de l'alphabétisation, de la scolarisation, de l'accès aux emplois décentés et aux actifs productifs (dont la propriété foncière), parfois liée aux pesanteurs socio-culturelles. Du point de vue sociétal, la religion musulmane est prédominante (58,4%) suivie du Christianisme (34,6%), les animistes ne représentant que 4% de la population totale. En ce qui concerne l'immigration, la population étrangère recensée en 2009 est composée à 78,6% des Soudanais (à l'Est) et à 13,1% des Centrafricains (au Sud), principalement des réfugiés pour un total, 270 722 personnes soit seulement 2,5% de la population dont 51,6% de femmes, et (52,6%) d'enfants de moins de 15 ans.

### Perspective politique

La réforme institutionnelle de 2018 instaure la IV<sup>e</sup> République et modifie l'organisation administrative du pays en optant pour un Etat unitaire fortement décentralisé, en portant le nombre des provinces à 23, des départements à 107 et des communes à 377, et en réduisant également le niveau de la décentralisation de 4 à 2. La réforme institutionnelle renforce les pouvoirs du Président de la République dans le cadre

d'un régime présidentiel, et fixe le mandat présidentiel à six ans, renouvelable une fois, tout en supprimant le poste de Premier ministre.<sup>7</sup> Cependant selon l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*, le pays est classé au 159<sup>ème</sup> rang sur 176 pays. Par ailleurs, en dépit de la déconcentration de l'administration et de la gestion des affaires publiques, l'organisation administrative du Tchad reste fortement marquée par la concentration de certains services de l'État dans la capitale, notamment les services sociaux de base.

### Perspective sociale

Le Tchad demeure classé parmi les 10 pays les plus pauvres en termes de développement humain avec un Indice de Développement Humain (IDH) faible, quoiqu'en hausse par rapport aux dernières années. Ce classement s'explique par une scolarisation limitée des enfants en âge scolaire et une espérance de vie inférieure aux moyennes mondiales et africaines. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 55% en 2003 à 46,7% en 2016. L'espérance de vie à la naissance a également progressé de 49,6 à 51,9 ans entre 2010 et 2016, ainsi que le taux net de scolarisation (63,6% en 2014 contre 39% en 2000) et le taux d'achèvement du cycle primaire (50,8% en 2015 contre 23% en 2000). Toutefois, le taux d'alphabétisation de 22,4% en 2009 demeure l'un des plus bas en Afrique.<sup>8</sup> En termes d'accès aux services sociaux de base, l'accès à l'électricité reste limité et la proportion des ménages qui utilisent cette source d'éclairage est de 30% quelle que soit l'année. Paradoxalement, en dépit de la construction des nouvelles centrales, la proportion des ménages utilisant cette

<sup>5</sup> RGPH2 (2009)

<sup>6</sup> ECOSIT 3 (2011)

<sup>7</sup> Constitution Tchadienne, 2018

<sup>8</sup> PND 2017-2021

source d'éclairage est en constante baisse à cause de la croissance démographique et des problèmes de distribution.<sup>9</sup> Par ailleurs, en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, les ménages consomment principalement l'eau de puits (65,4% en 2004 et 50% en 2011). Les données disponibles font aussi ressortir une hausse significative de l'accès à l'eau potable de 21% en 2000 à 52% en 2014.

## Perspective économique

Le Tchad regorge d'énormes potentialités et de réelles opportunités économiques, notamment en ce qui concerne les possibilités de productions agro-pastorales non encore exploitées; celles relatives au développement de l'agro-industrie, des industries des mines, des services et du pétrole. La proportion élevée de la population jeune constitue aussi bien des opportunités de développement économique que des défis en termes d'investissements sociaux (santé et éducation).

Cependant, la croissance économique du pays évolue en dents de scies depuis l'indépendance en raison de la dépendance de l'économie nationale aux matières premières et la recrudescence des conflits armés. En effet, le pays a enregistré un taux de croissance de -28% en 1979 en raison de la guerre civile et de 33% en 2004 due au début de l'exploitation du pétrole. A partir de 2003, l'exploitation pétrolière a entraîné une mutation majeure dans la structure de production du pays, avec une croissance économique, en partie portée par la demande publique par le biais des dépenses publiques d'investissements, représentant

sur la période 2003-2013, un peu plus de la moitié des dépenses publiques totales. Les progrès réalisés sur le plan économique se sont traduits par un taux de croissance moyen de 5% entre 2010 et 2015. La dégradation de la situation économique s'est traduite par un taux de croissance de négatif en 2016 et 2017.

Avec un secteur privé dominé par l'informel, le Tchad dispose de très peu d'entreprises formelles pouvant porter la croissance et créer d'emplois décents. Cependant, la création des entreprises évolue positivement et le Tchad a amélioré son classement *Doing Business* qui est passé au 180<sup>ème</sup> rang sur 190 pays en 2017 contre 189<sup>ème</sup> en 2013.

## Perspective sécuritaire

Depuis 2009, le Tchad a retrouvé une stabilité politique et sécuritaire qui toutefois a été troublée par l'insécurité dans les pays voisins et la récente montée du terrorisme, principalement dans le bassin du Lac Tchad à partir de 2013. Cette menace s'ajoute aux risques récurrents de conflits intercommunautaires sporadiques ayant fondé la nécessité d'instituer des cadres de dialogue et de concertation entre les confessions religieuses et entre les communautés. La persistance des risques sécuritaires occasionnée par les incursions de la secte Boko Haram, a encore davantage affaibli la situation budgétaire, la position extérieure et les perspectives de croissance à court terme du pays. Le coût financier de son engagement militaire et celui lié à la prise en charge des réfugiés continuent de peser sur ses finances publiques.

---

<sup>9</sup> PND 2017-2021

## Contexte environnemental



Le Tchad appartient politiquement et économiquement à l'Afrique Centrale mais en raison des similitudes des conditions climatiques, il est également rattaché aux pays sahéliens. Le pays est particulièrement impacté par les changements climatiques. Les sécheresses récurrentes (1973, 1984, et 2008), la baisse générale de la pluviométrie, le déboisement et la dégradation du couvert végétal ainsi que celle de la biodiversité ont donné lieu à des changements sévères des paramètres environnementaux sur toute l'étendue du territoire.<sup>10</sup> L'assèchement du Lac Tchad, dont les eaux sont douces, constitue une menace particulièrement préoccupante pour le bien-être social et économique des populations des six pays limitrophes qui en dépendent,<sup>11</sup> avec un bassin qui s'étend jusqu'à l'Algérie, la Libye et le Soudan.<sup>12</sup> Même s'il demeure encore l'un des plus grands lacs d'Afrique, il existe de périodes où le lac Tchad a perdu de sa

superficie (25 000 km<sup>2</sup> en 1963, 2 500 km<sup>2</sup> en 1984 et 14 800 en 2013).<sup>13</sup> Qualifié de « véritable catastrophe écologique », le lac hébergeait environ 135 espèces de poissons et les pêcheurs capturaient chaque année 200 000 tonnes de poisson dans les années 1960, ce qui constituait une sécurité alimentaire importante ainsi qu'une source de revenus pour la population du bassin et au-delà.<sup>14</sup> En 2003, la production halieutique se limitait à 57 000 tonnes, privant les riverains d'un revenu substantiel.<sup>15</sup>

### « L'assèchement du Lac Tchad constitue une menace pour le bien-être social et économique des populations. »

Selon la NASA qui suit les variations du Lac par satellite, la disparition du lac pourrait advenir à plus ou moins brève échéance si la situation actuelle demeure la même.<sup>16</sup> Mais les riverains se sont adaptés à ces bouleversements et exploitent les terres fertiles que l'assèchement a mis à nu avec des cultures de décrue très productives et rémunératrices.<sup>17</sup>

Ces dernières années, la dégradation de l'environnement a été aggravée par l'insurrection de Boko Haram. En janvier 2018, plus de 2,3 millions de personnes avaient été déplacées par le conflit dans la région du bassin du lac Tchad.<sup>18</sup>

<sup>10</sup> Cf. <https://reliefweb.int/report/chad/lhistoire-dun-lac-qui-dispara-t>: « L'histoire d'un lac qui disparaît », UN Environment Programme, Février 28 2018

<sup>11</sup> Le Tchad, le Cameroun, le Niger, et le Nigéria.

<sup>13</sup> Source ; A atlas du Lac Tchad.

<sup>14</sup> Ibidem.

<sup>15</sup> Ibidem.

<sup>16</sup> Joël Ignasse, « Peut-on encore sauver le lac Tchad ? », Sciences et Avenir, 29 juin 2005 (lire en ligne [archive], consulté le 11 janvier 2017))

<sup>17</sup> <https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/392-lac-tchad-les-riverains-s-adaptent-a-la-baisse-des-eaux>

<sup>18</sup> Ibidem.

# Méthodologie et Processus de Préparation

## Comité technique Interministériel

Faisant partie des 17 pays africains retenus pour présenter leur examen national volontaire (ENV) au cours du FPHN de 2019, le Tchad a entrepris le processus de préparation de son ENV, sous la direction technique de la Coordination Nationale de Suivi des Objectifs de Développement Durable (CNSODD) avec l'appui du Système des Nations Unies.

A cet effet, un comité technique interministériel (CTI) chargé de la préparation dudit forum a été mis en place

par Arrêté présidentiel, le 16 octobre 2018. La présidence du CTI est assurée par le Directeur Général du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, la vice-présidence par le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), et le secrétariat par le Coordinateur National du Suivi des ODD. Le comité est composé des ministères sectoriels, des Représentants de l'Assemblée nationale, de la société civile et du système des Nations unies.<sup>19</sup>

## Activités réalisées pour l'Examen National Volontaire

Le processus de l'examen national a démarré en décembre 2018, avec la tenue régulière des réunions de suivi des activités inscrites dans la feuille de route. Des séances d'information et d'échanges ont également été organisées avec l'ensemble des parties prenantes pour échanger sur les modalités de préparation de l'ENV et expliquer les attentes et le bien – fondé de l'exercice. En outre, quatre ateliers de préparation du rapport d'examen ont été organisés, dont trois au niveau national par la CNSODD et un quatrième au niveau international organisé sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement marocain, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de

développement et le système des Nations Unies. Ces activités ont été organisées selon la chronologie suivante :

- (i) **Le 5 avril 2019** : Atelier de lancement du processus de préparation de l'ENV<sup>20</sup> ;
- (ii) **Du 16 au 18 avril 2019** : La cinquième session du Forum régional africain pour les ODD s'est tenue à Marrakech ;<sup>21</sup>
- (iii) **Du 17 au 20 avril 2019** : Un deuxième atelier s'est tenu au Tchad pour la consolidation des informations sectorielles et inter -sectorielles, ainsi que l'élaboration du premier draft du rapport d'évaluation 2019.

<sup>19</sup> Cf. Arrêté N°1540/PR/MEPD/2016 Portant création d'un Comité Technique Interministériel chargé de la Préparation du Forum de Haut Niveau sur le Développement Durable.

<sup>20</sup> Il faut préciser que le rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD et le rapport

national pour le suivi des ODD au Tchad ont servi de document de base pour la rédaction de l'ENV, ainsi que le rapport de suivi du PND.

<sup>21</sup> Ibidem.

- (iv) **Du 05 au 25 Mai** : Elaboration du rapport synthèse comprenant les messages clés, en tenant compte des recommandations du forum régional pour l’Afrique de Marrakech ;
- (v) **Du 02 au 10 Juin 2019** : Un atelier de validation technique du rapport final, suivi de l’élaboration des outils de présentation dudit rapport a été organisé ;
- (vi) **Le 11 Juin 2019** : Un atelier de validation solennelle par toutes les parties prenantes a été organisé sous la présidence du Ministre d’Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.



# Favoriser l'appropriation des ODD

## Plaidoyer et Sensibilisation

Les actions de sensibilisation et de plaidoyer sont des éléments essentiels dans la mise en œuvre des ODD. Les objectifs internationaux pour 2018 étaient que 2 milliards des personnes soit 29% de la population mondiale aient une bonne connaissance des ODD, et que 700 000 personnes soit 0,01% de la population mondiale servent de promoteurs actifs. Cela se traduit pour le Tchad par l'organisation des actions de plaidoyer et de sensibilisation, pour que 3,20 millions personnes aient une bonne connaissance des ODD et que 1 104 personnes servent de promoteurs actifs.

Le processus d'appropriation au Tchad a, commencé par l'organisation des séances d'information, et de formation sur les ODD au profit des parlementaires et des points focaux des différentes institutions. Cette sensibilisation a débuté au cours du dernier trimestre 2016 au niveau de l'Assemblée nationale et a abouti à la mise en place d'une Commission spéciale de suivi de la mise en œuvre des ODD au sein de cette institution. D'autres activités de sensibilisation ont été organisées dont la formation des élus locaux et celle des journalistes. Cela s'est poursuivi, en 2017 et 2018, par la sensibilisation des acteurs

aussi bien au niveau central que déconcentré. Par ailleurs, l'Assemblée nationale du Tchad a organisé le 11 Juillet 2018 une conférence de presse sur son rôle dans le suivi de la mise en œuvre des ODD dans le cadre de la célébration de la première édition de la journée mondiale du parlementarisme. Elle y a convié l'ensemble des responsables et membres des groupes parlementaires, des commissions permanentes, des Assistants parlementaires ainsi que des partenaires stratégiques comme le Gouvernement, le Système des Nations Unies, les Points Focaux ODD des départements ministériels, la Chambre Consulaire, le Patronat, les Organisations de la Société Civile et la Presse.<sup>22</sup>

### Lancement du processus

En mai 2017, il a été procédé au lancement officiel des ODD suivi par une journée d'information des députés et des assistants parlementaires, puis une série d'ateliers de formations et de concertation dont la formation des journalistes et celle des Points focaux.

---

<sup>22</sup><http://www.td.undp.org/content/chad/fr/home/pr esscenter/articles/2018/Article0.html>



# Alignement et intégration

## Le Plan National de Développement

Les évaluations annuelles du PND 2013-2015, qui visait à accélérer l'amélioration des conditions de vie de la population tchadienne ainsi que les progrès vers la réalisation des OMD, ont révélé que malgré les progrès réalisés, des défis majeurs restent à relever :

- (i) Améliorer le climat de sécurité et la cohésion sociale;
- (ii) Renforcer le système de gouvernance des institutions républicaines;
- (iii) Assurer une diversification des sources de création de richesses et pallier la forte dépendance de l'économie au secteur pétrolier;
- (iv) Garantir une gestion durable de l'environnement et du cadre de vie;
- (v) Développer le capital humain et renforcer les systèmes de protection sociale.<sup>23</sup>

Pour relever ces défis, le Gouvernement ambitionne de bâtir un Tchad émergent à l'horizon 2030 et a élaboré le document de la « *Vision 2030, le Tchad que nous voulons* ». Cette Vision se matérialisera par la consolidation de la paix et de la sécurité, la création massive d'emplois décents, la diversification des sources de croissance économique durable, l'accès équitable des populations aux services sociaux de base. Et elle se décline en trois plans nationaux de développement, dont le premier - « Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère », couvre la période 2017-2021. Le PND 2017-2021 constitue donc le premier levier pour la concrétisation de la « *Vision 2030, le Tchad que nous voulons* ». Il pose les fondements structurels et institutionnels de l'émergence du Tchad en 2030.

## Contextualisation et Priorisation des ODD

<sup>23</sup> PND 2017-2021.

Afin de renforcer la cohérence entre les objectifs de l'Agenda 2030 et ceux du PND 2017-2021, le Ministère de l'économie et de la planification du développement (MEPD) avec l'appui des partenaires a conduit le processus de contextualisation et d'analyse du degré d'intégration des ODD et cibles dans le cadre de planification nationale. Dans un premier temps, l'outil d'évaluation intégrée rapide (RIA) a été utilisé pour évaluer le degré d'alignement entre le PND 2017-2021 et les ODD. Comme le démontre le graphique ci-dessus, le niveau d'intégration des cibles des ODD dans le PND 2017-2021 varie d'un ODD à l'autre et d'un pilier à un autre. Sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 100 sont concernées par l'exercice de RIA, compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, des 19 cibles relatives au partenariat de l'ODD 17 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement, et des 7 cibles de l'ODD 14 sur les ressources marines qui ne s'appliquent pas aux pays enclavés. En tout, 70 cibles sont prises en compte sur les 100 considérées.

La situation par pilier du développement durable est la suivante :

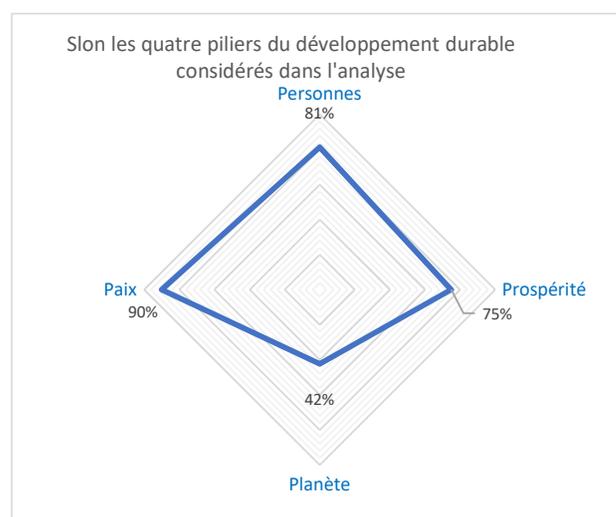
- Prospérité (ODD 7 à 11) : 24 cibles sur 32 sont prises en compte (75%);
- Personnes (ODD 1 à 5) : 26 cibles sur 32 sont prises en compte (81%);

**Graphique 1:** Intégration des ODD dans le PND 2017-2021

- Planète (ODD 6, 12, 13 et 15) : 11 cibles sur 26 sont prises en compte (42%) ;
- Paix : (ODD 16) : 9 cibles sur 10 sont prises en compte (90%).

Il ressort de cette validation que, le PND est bien aligné aux cibles des ODD (70% des cibles pertinentes), mais il n'en demeure pas moins que le RIA a mis en exergue le faible niveau de synergies intersectorielles.

Ensuite, un exercice de priorisation a été mené pour déterminer les cibles prioritaires des ODD dans le contexte pays et identifier quelques accélérateurs clés pour la mise en œuvre des ODD, avec la participation des parties prenantes. Cet exercice procède par une démarche séquencée, sous trois filtres rigoureux axés sur – la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique –, qui se repose sur un certain nombre de critères. Le paquet national priorisé des cibles des ODD pour le quinquennat 2017-2021 comprend 15 ODD, avec 34 cibles prioritaires sur les 100 cibles possibles, soit 34%.



## Intégration des piliers

# Pilier sur la prospérité

## Niveau d'intégration des cibles

Le pilier du développement durable portant sur la prospérité est bien intégré dans le PND 2017-2021, avec 24 cibles prises en compte sur les 32, soit un degré d'alignement de 75,0%. Au sein de ce pilier :

- Les cibles des ODD 7 sur les questions d'énergie et 11 sur les villes et communautés durables sont les plus fortement intégrées (100%) ;

- Les cibles de l'ODD 9 sur le développement d'une infrastructure résiliente, la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et l'innovation, sont alignées au PND 2017-2021 à raison de 80% ;
- Les cibles de l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique sont alignées au PND 2017-2021 à raison de de 60% ;
- L'ODD 10 sur les inégalités est le moins intégré (57%).

## Défis identifiés

Toutefois, le rapport de contextualisation et d'appropriation des ODD au Tchad souligne qu'un effort pourrait toutefois être consacré au développement de synergies intersectorielles avec les domaines du PND 2017-2021 liés à l'économie diversifiée et en forte croissance, aux infrastructures comme levier du développement durable, surtout les infrastructures pour les énergies renouvelables, et au cadre propice à l'épanouissement et au bien-être. Parmi les cibles non intégrées, la cible 8.5 pour parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent, et la cible 8.7 pour prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé,

mettre fin à l'esclavage moderne, et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, constituent toutefois des questions d'importance dans le contexte du Tchad, notamment en lien avec les questions de sécurité. En revanche, les cibles 8.1 et 8.3 sont considérées comme levier du développement durable. Il est donc primordial de coordonner les actions des différents secteurs et acteurs pour l'atteinte de ces cibles. De plus, le secteur relatif à l'économie diversifiée et en forte croissance, vise les cibles 8.1, 8.2, 8.3 et 8.9. Ainsi, la coordination des actions au sein de ce secteur pourrait permettre de maximiser les résultats pour l'atteinte de plusieurs cibles de l'ODD 8.<sup>24</sup>

## Opportunités

Des synergies ont été identifiées entre les différents domaines du PND 2017-2021 liés à la gouvernance économique, l'économie diversifiée et en forte croissance, le financement de l'économie et

les infrastructures comme levier du développement durable et exigeront donc une coordination multisectorielle pour l'atteinte des cibles prises en compte. Une synergie additionnelle avec le domaine de

---

<sup>24</sup> Ibidem.

la préservation de l'environnement et des ressources naturelles devrait renforcer la complémentarité de ces domaines. Le secteur de la gouvernance économique constitue donc un domaine d'importance pour l'ODD 9.<sup>25</sup>

Des politiques et stratégies appropriées, notamment celles pour réduire les inégalités de revenu, devraient être mises en place visant les groupes les plus pauvres

et marginalisés suivant le principe de « ne laisser personne pour compte ». <sup>26</sup>

Cependant, une stratégie multisectorielle devrait également être développée pour les secteurs de l'administration publique, la gouvernance économique, la gouvernance démocratique, le secteur sécuritaire et les secteurs en rapport avec la diversification de l'économie, surtout en matière de Développement Economique Local (DEL).<sup>27</sup>

## Pilier sur les personnes

### Niveau d'intégration des cibles

Le pilier du développement durable portant sur « les personnes » est très bien intégré dans le PND, avec 26 cibles prises en compte sur les 32, soit de 81,3%. Au sein de ce pilier :

- Les cibles de l'ODD 1, en rapport avec l'éradication de la pauvreté, sont les moins intégrées (à 60%), représentant 3 des 5 cibles ;
- Les cibles de l'ODD 3 liées aux questions de santé sont les plus fortement intégrées (à 100%) ;
- Les cibles de l'ODD 4 sur l'éducation, le PND a un niveau d'alignement à 86%.

Seule une cible sur les 7 (cible 4.7 relative à l'éducation sur des modes de vie durables) n'a pas été prise en compte ;

- Les cibles de l'ODD 2 relatives aux questions de malnutrition sont alignées à hauteur de 80% dans le PND 2017-2021 ;
- Les cibles de l'ODD 5 sur la problématique de genre ne sont considérées qu'à raison de 67% dans le PND 2017-2021 et mériteraient d'être considérées davantage par des stratégies plus adaptées.<sup>28</sup>

### Défis identifiés



<sup>25</sup> Ibidem.

<sup>26</sup> Ibidem.

<sup>27</sup> Ibidem.

<sup>28</sup> Ibidem.

Des stratégies plus spécifiques en rapport avec l'éradication de la pauvreté (ODD 1) auraient pu être mieux définies dans le PND 2017-2021. Même si seulement 2 des 5 cibles ne sont pas prises en compte (les cibles 1.1 et 1.4), étant donné le principe de « ne laisser personne pour compte », elles mériteraient davantage d'attention. Il en est de même pour les questions liées à la malnutrition (ODD 2). Cela permettrait de renforcer les synergies intersectorielles entre la malnutrition, la santé (ODD 3), l'agriculture et l'agro-business (ODD 8), ainsi que les changements climatiques (ODD 13).<sup>29</sup>



En ce qui concerne la problématique de l'enseignement, bien que l'éducation semble être une priorité dans le PND 2017-2021 avec son importante prise en compte des cibles liées, des synergies additionnelles pourraient être envisagées avec les questions relatives à l'environnement ou la « planète » (ODD 6, 12, 13 et 15). De plus, les potentiels liens intersectoriels avec les domaines stratégiques du PND 2017-2021 en lien avec l'administration publique, la gouvernance économique et la sécurité (emplois des jeunes) devraient être mieux exploités.<sup>30</sup> Par ailleurs, le rapport de la contextualisation et de la Priorisation des ODD au Tchad souligne que la problématique du genre (ODD 5) est prise en compte presque uniquement dans le domaine lié au « cadre propice à l'épanouissement et au bien-être » du PND 2017-2021, avec un élément identifié dans le domaine de la gouvernance démocratique. Cependant étant donné la transversalité de la question de genre et son importance, cette dernière devrait être reflétée dans plusieurs autres domaines du PND 2017-2021.<sup>31</sup>

## Opportunités

Des stratégies multisectorielles favorisant des synergies entre les ODD de ce pilier sont donc à envisager. Les questions liées à la santé sont bien abordées dans le PND avec un alignement des cibles de l'ODD 3 à 100%. Cependant, les potentiels liens intersectoriels avec les domaines de l'administration publique, la gouvernance économique et démocratique et de la préservation de l'environnement et des



<sup>29</sup> Ibidem.

<sup>30</sup> Ibidem.

<sup>31</sup> Ibidem

ressources naturelles pourraient être mieux exploités dans les stratégies sectorielles. En ce qui concerne l'ODD 5, la mise en œuvre de la politique nationale genre adoptée en novembre 2017 apporterait un appui important dans ce domaine. Cela garantirait que les questions de genre soient mieux prises en compte dans la mise en œuvre du PND et des ODD. Un effort supplémentaire s'impose, donc, pour les cibles 5.2 et 5.4, afin de contribuer à « éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation » et « à reconnaître la valeur du travail domestique des femmes et à promouvoir un meilleur partage de ces tâches » contribuant ainsi à obtenir plus de temps libre aux femmes qu'elles pourraient utiliser pour une plus grande participation dans la vie politique, économique et publique.<sup>32</sup>



## Pilier sur la planète

### Niveau d'intégration des cibles

D'une manière générale, les questions liées à la planète sont très peu intégrées dans le PND, avec seulement 11 cibles sur les 26 prises en compte, soit 42,3%. Au sein de ce pilier :

- Les cibles de l'ODD 6 en rapport avec l'eau potable et l'assainissement, ainsi que les cibles de l'ODD 13 en rapport avec les changements climatiques sont les plus fortement intégrées (à 67%), avec un alignement de 67% soit 2 cibles considérées sur les 3 ;
- Les cibles de l'ODD 15 sur la gestion terrestre, seulement 4 des 9 cibles ont été prises en compte dans le PND, lui conférant un degré d'alignement de 44% ;
- Les cibles de l'ODD 12 quant à la consommation et la production durable sont les moins intégrées (13%).<sup>33</sup>



<sup>32</sup> Ibidem.

<sup>33</sup> Ibidem.

## Défis identifiés

Les deux cibles de l'ODD 6 non prises en compte portent sur la gestion des ressources aquatiques : la cible 6.4 sur l'utilisation rationnelle de ces ressources et la cible 6.5 sur leur gestion intégrée. Les cibles considérées sont confinées au secteur de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Il en est de même pour les cibles liées à la gestion terrestre (ODD 15) confinées uniquement dans le domaine de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Par ailleurs, l'ODD 12 sur la consommation et la production durable représente également un

## Opportunités

À l'occasion du sommet « Défi climatique et solutions africaines » en marge de la Conférence de Paris de décembre 2015 sur les changements climatiques (COP 21), le Président de la République Idriss Déby Itno a alerté la communauté internationale sur le besoin de financement pour l'avenir du Lac Tchad. Tout en étant ancien, ce dossier est discuté lors de toutes les rencontres sur le climat depuis plus de 20 ans de Copenhague, Rio, à la COP 21.<sup>35</sup> Ainsi, en tenant compte de l'importance de la problématique de l'environnement dans le contexte du Tchad avec les questions liées au changement climatique, un éventuel

## Pilier sur la paix

### Niveau d'intégration

Le pilier du développement durable portant sur la paix est très bien intégré

important défi, avec seulement une seule cible sur 8 prises en compte. Même si différentes actions ont été identifiées pour l'ODD 13 dans le PND 2017-2021, il serait intéressant de renforcer les synergies intersectorielles de tous les ODD de ce pilier avec les secteurs du renforcement de la promotion de la paix et de la cohésion sociale, les secteurs de la gouvernance économique, l'économie diversifiée et en forte croissance, les infrastructures comme levier du Développement Durable et le cadre propice à l'épanouissement et au bien-être.<sup>34</sup>

renforcement dans ce domaine est recommandé dans le cadre du Bassin du Tchad. Une contextualisation et une intégration de certaines cibles de l'ODD 14 en rapport avec la conservation et l'exploitation de façon durable des ressources aquatiques comme cibles prioritaires pourraient contribuer à renforcer les synergies intersectorielles de l'ODD 6, ODD 12, ODD 13, et ODD 15 avec la promotion de la paix et de la cohésion sociale, la gouvernance économique, l'économie diversifiée et en forte croissance, les infrastructures comme levier du développement durable.

dans le PND 2017-2021, avec 9 cibles prises en compte sur les 10, soit un degré d'alignement de 90,0%. Seule la cible 16.2 : « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les

<sup>34</sup> Ibidem.

<sup>35</sup> Cf. <http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-22294.html>, (consulté le 9 mars 2016).

formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants », n'est pas intégrée dans le PND.<sup>36</sup>

## Défis identifiés

### Les synergies intersectorielles

Les cibles sont principalement prises en compte dans le secteur de la gouvernance démocratique bien que certaines le soient dans d'autres secteurs tels que l'administration publique, la gouvernance économique et deux cibles dans le domaine du renforcement de la Sécurité. Davantage de synergies intersectorielles pourraient être examinées au niveau des secteurs de la promotion de la paix et de la cohésion sociale, la promotion de la culture pour le développement inclusif et le renforcement de la sécurité. La gouvernance étant un élément central du développement durable, il convient de s'assurer de sa transversalité ou prise en compte dans l'ensemble des domaines stratégiques du PND 2017-2021.<sup>37</sup>

## Opportunités

Les synergies intersectorielles de l'ODD 16 ont été examinées par plusieurs groupes de travail au niveau international dont le groupe « *Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies* » qui regroupe plusieurs États membres et partenaires au développement et organisation Internationales. Le groupe a développé une Feuille de route pour faciliter la mise en œuvre de l'ODD 16 au niveau national, et renforcer l'appui international.<sup>38</sup>

Considérant cette initiative comme une opportunité, l'application de la feuille de Route du groupe *Pathfinders* adoptée en septembre 2016 à l'Assemblée Générale des Nations Unies par le Tchad devrait permettre de tenir compte des défis identifiés ci-dessus en rapport avec la transversalité de cet objectif. La feuille de route :

- Couvre toutes les cibles des ODD pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives (ODD 16+) ;
- Fait le lien entre les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'Agenda 2030 ;
- Reconnaît que chaque pays a ses propres priorités, mais que tous les pays peuvent jouer un rôle clé.<sup>39</sup>

<sup>36</sup> Ibidem.

<sup>37</sup> Ibidem.

<sup>38</sup> Cf. Les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives (2017), la Feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives - Un appel

à l'action pour changer notre monde. New York : Center on International Cooperation, disponible à l'adresse <http://www.cic.nyu.edu/pathfinders>

<sup>39</sup> Ibidem.

## Problèmes structurels ou défis

### Renforcement des capacités

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD nécessite d'avoir des indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer les progrès réalisés. Pour une meilleure intégration du cadre statistique dans les politiques publiques, le Tchad s'est engagé dans un processus de réforme de son appareil statistique dans le contexte de la ratification de la Charte Africaine de la Statistique en mars 2015. Dans ce cadre, un avant-projet de loi statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique publique est inscrit dans l'agenda gouvernemental et, une Deuxième Stratégie de développement de la Statistique (SNDS 2019-2023) est en cours de finalisation sous la coordination de l'INSEED, pour accompagner le suivi de la mise en œuvre du PND 2017-2021, des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. De ce qui précède, le renforcement des capacités pour le suivi des ODD s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDS 2019-2023 sur la base des actions suivantes :

- Poursuivre l'exercice national de cartographie de l'information statistique disponible pour l'élaboration des indicateurs de suivi des ODD enclenché par l'INSEED ;
- Contribuer au renforcement de la capacité statistique nationale en vue de combler les lacunes dans les insuffisances méthodologiques, la production, la collecte et l'analyse de données ;
- Renforcer la coordination et des relations entre l'INSEED et les acteurs du SSN en vue de l'amélioration continue des indicateurs de la

disponibilité des données statistiques de qualité ;

- Contribuer à la mise en place des dispositifs statistiques pour répondre aux besoins en matière de données statistiques sur les questions de développement prioritaires pour le Tchad.

### Données, suivi et application du principe de responsabilité

Une plateforme composée de représentants du gouvernement, de l'Assemblée Nationale, des organisations de la société civile, du patronat et des agences des Nations unies, se réunissait régulièrement en 2017 pour convenir des activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Tchad. Elle était constituée autour du point focal national des ODD qui est un cadre du MEPD. Depuis mars 2018, une Coordination nationale pour le suivi de la mise en œuvre des ODD (CNSODD) a été instituée par le MEPD. Cette coordination comprend une trentaine de représentants des ministères sectoriels et de toutes les autres institutions (Assemblée nationale, société civile, secteur privé, agences du système des Nations Unies, etc.).

Il faut noter que cette coordination est distincte du mécanisme de suivi du PND 2017-2021 qui comprend trois organes au niveau central : (i) le Haut comité d'orientation, de suivi et évaluation (HCOSE\_PND 2017-2021), organe politique et stratégique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PND ; (ii) le Comité technique de pilotage (CTP\_PND 2017-2021), présidé par le Ministre de l'Économie et de la Planification ; et (iii) le Secrétariat permanent de veille (SPV\_PND 2017-2021), organe administratif permanent de coordination du suivi et d'évaluation, placé également sous l'autorité directe du

Ministre en charge du plan. Au niveau décentralisé, il y a les organes régionaux ou locaux composés de comités régionaux d'action et de suivi (CRAS), de comités départementaux d'action et de suivi (CDAS) et de comités locaux d'action et de suivi (CLAS). Après un an, ce mécanisme n'est toujours pas fonctionnel. Le MEPD a trouvé une solution provisoire en mettant en place la Cellule de suivi-évaluation des programmes et projets, qui a la charge du suivi du PND 2017-2021.

Lors de l'atelier de validation du rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD, tenue du 11 au 14 septembre 2018 à N'Djaména, les participants ont suggéré un mécanisme de coordination renforcé qui assure à la fois la représentation des différents secteurs pour favoriser les interventions multisectorielles, ainsi que celle des acteurs locaux pour assurer une plus grande intégration verticale et une mise en œuvre du développement et des ODD dans les communautés.

Pour un suivi statistique rigoureux des ODD, Il est créé au sein de l'INSEED en juillet 2018, une Cellule de suivi des indicateurs des ODD en tant qu'organe technique de la CNSODD, chargé entre autres, d'élaborer la cartographie des indicateurs et la gestion des métadonnées. Les travaux de la Cellule de l'INSEED ont

mis en évidence les faibles capacités de production du SSN pour assurer un meilleur suivi des ODD liées à :

- ✓ l'insuffisance des ressources matérielles et financières mises à disposition par l'Etat.
- ✓ la faiblesse du cadre institutionnel ;
- ✓ l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance relative du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière suffisamment attractifs ;
- ✓ la faiblesse de la culture statistique liée au manque de formation des utilisateurs ;
- ✓ la forte dépendance du financement extérieur de la production statistique, notamment les opérations statistiques de grande envergure ;
- ✓ l'insuffisance de coordination qui débouche sur un manque de discipline au niveau de la production des données, car les mécanismes devant garantir la qualité des opérations statistiques en termes de normes, de méthodologie, de nomenclatures et d'harmonisation ne sont pas clairement décrits dans les textes en vigueur.

■

# CHAPITRE II

## PROGRES SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES



# Introduction

## Organisation de ce Chapitre

(i) Ce chapitre présente pour chaque ODD, les cibles prioritaires au niveau national, la situation et les tendances des indicateurs, les politiques, stratégies et programmes pouvant permettre l'atteinte de l'objectif, les défis futurs, les opportunités et les risques, ainsi que les principaux partenaires du pays intervenant dans le domaine. La séquence des présentations des ODD suit leur regroupement autour des cinq (5) piliers, à savoir : personnes (ODD 1 à 5), prospérité (ODD 7 à 11), planète (ODD 6 et 12 à 15), paix (ODD 16) et partenariat (ODD 17).

Outre l'objectif, symbolisé par son logo; la dénomination de l'indicateur; les cibles retenues que l'indicateur doit atteindre en 2030, la direction souhaitée pour l'évolution de l'indicateur symbolisé par un pictogramme de couleur verte (+, évolution favorable), orange (0, évolution incertaine ou évaluation impossible) ou rouge (-, évolution défavorable). La section sur l'évaluation des progrès est subdivisée en 5 sections : l'analyse et tendances des cibles retenues; l'analyse des indicateurs; les politiques, stratégies et programmes mises en œuvre; et les défis futurs opportunités et risques.

# Progrès sur le pilier « Personnes »



**1 PAS DE PAUVRETÉ**

**2 FAIM «ZÉRO»**

**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**

**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**



## ODD 1

### Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

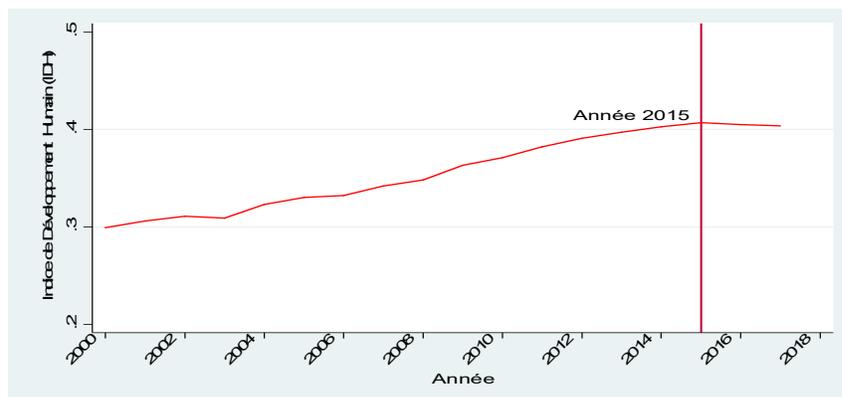
#### Cibles priorisées

- 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales;
- 1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.

#### SITUATION ET TENDANCES

**Les conditions de vie de ménages sont marquées par une amélioration au regard de progrès enregistré récemment de 2003 à 2011.** En effet, la pauvreté a significativement baissé entre 2003 et 2011 passant de 55% à 46,7% ; avec une proportion de 52,5% en milieu rural, soit environ 2,5 fois celle du milieu urbain (20,9%).

**En ce qui concerne la situation sur la période de 2015 à 2018,** une linéarisation de la tendance observée situerait le taux national de pauvreté à 43.01% en janvier 2016 et à 40.25% en 2018. Cependant, la conjoncture a fortement varié entre 2011 et 2018 avec un taux de croissance économique élevé jusqu'en 2014 soutenu par le secteur pétrolier, puis très faible depuis le double choc pétrolier et sécuritaire. En effet, la croissance économique en 2016 et 2017 était négative même si une reprise est constatée depuis 2018. Par ailleurs, le niveau national de pauvreté multidimensionnelle de 2015 a été estimé à 86% (62% en milieu urbain contre 93% en milieu rural). Ainsi, plus de 8 ménages tchadiens sur 10 vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle.



Source : A partir de la mise à jour des indicateurs du développement humain 2018

**La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population<sup>40</sup> est très faible et la tendance de 2015 à 2018 est à la baisse.**

<sup>40</sup> Enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables.

Toutefois, le Tchad a ratifié les conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants.<sup>41</sup> Selon la même source, 1,6% de la population âgée du Tchad est couverte par le socle de protection sociale et le pays dépense 0,1% du PIB sur la protection sociale (hors les dépenses de santé).

Les dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) qui étaient d'environ 10 millions USD en 2005 ont cru régulièrement pour atteindre 600 millions USD en 2014 avant d'amorcer une baisse à partir de 2015.

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

L'ODD 1 appelle à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris l'extrême pauvreté, à l'horizon 2030. Cet objectif est en cohérence avec la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui prévoit une croissance économique forte, diversifiée, inclusive et durable. Les leviers potentiels sur lesquels le pays s'appuie pour dynamiser son développement sont l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement, les mines et les énergies renouvelables. Leur exploitation peut créer des opportunités à même de restructurer et de diversifier l'économie tchadienne. Conscient de l'importance de l'éradication de la pauvreté, le Tchad a formulé et mis en œuvre, les politiques, stratégies et programmes suivants :

- le PND 2017-2021, premier instrument de la matérialisation de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » vise à jeter les bases d'un Tchad émergent d'ici l'horizon 2030 ;
- une stratégie nationale de protection sociale a été adoptée par le Gouvernement en juillet 2015 ;
- depuis 2016, le Tchad met en œuvre un projet pilote de filets sociaux destiné à aider directement 15 000 ménages pauvres et vulnérables des zones rurales et urbaines dans 3 provinces du pays (Logone Occidental, Barh El Gazal et un quartier périphérique de Ndjamena).
- le Tchad met en œuvre le projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel – SWEDD » depuis 2016 dont l'une des composantes porte sur la réduction de la pauvreté des femmes à travers les activités génératrices de revenus et le microcrédit ;
- le pays a créé des organismes spécialisés rattachés à des ministères clés, notamment la Direction de la Nutrition et de Technologie Alimentaire (DNATA) du Ministère de la Santé publique et le Comité d'Action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) du Ministère de l'Agriculture pour des interventions ciblées en cas de famine et de la malnutrition. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les malnutritions, 667 Centres Nutritionnels Ambulatoires sont rendus opérationnels sur les 1577 prévus ;
- dans le cadre du programme résilience, interviennent des projets d'urgence qui intègrent la protection sociale à travers des transferts monétaires non-conditionnels et la distribution des intrants et matériels agro-pastoraux et de déstockage de bétail, de distribution des noyaux de petits ruminants au profit des populations réfugiées, retournées et hôtes dans les provinces du Lac, Kanem et Bahr-El Gazal, affectées par les différentes crises qui entourent le pays ;
- Pour ce qui est des situations d'urgence, le gouvernement a mis en place le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce (SISAAP) qui lui fournit des informations analysées et traitées afin de faciliter la prise de décision en temps réel en cas de crises humanitaires.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

---

<sup>41</sup> Selon le rapport 2017-2019 du BIT sur la protection sociale dans le monde, tel que cité par le rapport des ODD 2019, op. Cit.

<b>FUTURS DÉFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le faible niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes ;</li> <li>▪ Le faible niveau de fréquentation de services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité.</li> <li>▪ Une démographie galopante.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude sur la mise à l'échelle de l'approche cash+ au Tchad dans le cadre de la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</li> <li>▪ La mise en place d'un registre social unifié permettra d'améliorer le ciblage des familles pauvres.</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La non diversification de l'économie caractérisée par la dépendance de l'économie nationale aux ressources pétrolières ;</li> <li>▪ La situation sécuritaire dans le sahel et la non maîtrise du flux migratoire résultant de cette situation ;</li> <li>▪ La désertification du pays, les changements climatiques et ses effets et l'assèchement du lac Tchad.</li> </ul>



## ODD 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

### Cibles priorisées

- 2.2 - D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées;
- 2.4 - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuant à la préservation des écosystèmes, et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

### SITUATION ET TENDANCES

La faim est une préoccupation majeure pour le Tchad tant ses conséquences économique, sociale et politique sont énormes. En effet, selon l'Union africaine, le Tchad perd chaque année plus de 9% de son PIB à cause de la faim soit près de 600 milliards de FCFA par an.<sup>42</sup>

**La tendance de la Prévalence de la sous-alimentation est stagnante.** Selon la sous-catégorisation des pays par la FAO, le Tchad est en très forte insécurité alimentaire car la prévalence de la sous-alimentation est supérieure à 35%. Pour l'ensemble de la période 2000-2015, on enregistre une moyenne annuelle de 38,7%, soit près de quatre personnes sur dix.

**Bien que la situation alimentaire du Tchad semble évoluer en dent de scie, il n'en demeure pas moins que la tendance de l'insécurité alimentaire est à la hausse.** De 25% en 2015, la prévalence de l'insécurité alimentaire est passée à 18,5% en 2016, à 31,2% en 2017. Selon le rapport d'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire des ménages ruraux du Tchad (ENSA), le niveau de 2017 est devenu le plus élevé depuis la crise de 2012. Quant à la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée, elle est repartie à la hausse après une baisse significative en 2016. Elle s'est, en effet accrue de 12,6 points entre 2016 et 2017.

**La prévalence de la malnutrition chronique est en baisse, mais deux provinces présentent une situation critique avec une prévalence supérieure au seuil retenu par l'OMS qui est de 40% (Lac et Kanem).** Elle est, en 2018, de 31,9% au niveau national d'après l'enquête nutritionnelle nationale conduite selon la méthode SMART contre 33,7% en 2017. Environ un tiers des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance dont 13,1% de la forme sévère. La prévalence la plus élevée est observée dans la province du Lac (48,2%) et la plus faible dans la province du Tibesti avec 10,1%.

**La tendance de la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans est en stagnation.** Au Tchad, selon le rapport EDS-MICS 2014-2015, près d'un enfant sur huit (13 %) est

<sup>42</sup> Cf. Union Africaine 2014, tel que cité par le rapport ODD 2019.

atteint de malnutrition aigüe globale, 9 % sous la forme modérée et 4 % sous la forme sévère. Ces proportions sont nettement plus élevées que celles que l'on s'attend à trouver dans une population en bonne santé et bien nourrie (respectivement 2,3 % et 0,1 %). On observe une tendance à la baisse, avec une prévalence de la malnutrition aigüe globale de 16,4%, la plus haute en 1997 et 13% la plus faible en 2015. La prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) est de 13,5 % en 2018 dont 4,0% de la forme sévère (MAS) selon l'enquête SMART 2018 contre 13,9% en 2017. Au niveau des provinces, 12 provinces (soit une province sur deux (52,2%)) présentent des prévalences supérieures au seuil d'urgence (15%) selon la classification de l'OMS. La prévalence de la MAG la plus élevée est observée au Kanem avec 25 % et la plus faible est observée dans la province du Mandoul avec 4,0 %.

**La tendance de la proportion des variétés et races des animaux locaux considérés comme en danger, hors de danger ou exposés à un risque d'extinction de niveau non connu est impossible à déterminer présentement.** Au Tchad entre 2000 à 2015, selon la base de données du Système d'Information sur la Diversité des Animaux Domestiques de la FAO, 100% des espèces locales sont classées comme exposées à un risque d'extinction de niveau non connu. Une action en vue de renforcer leur protection est l'une des tâches les plus importantes que le Gouvernement et ses partenaires doivent s'y atteler afin de freiner ces dangereuses menaces. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, dénombre 12259 espèces menacées d'extinction dont 35 espèces au Tchad.

**Les apports publics en soutien à l'agriculture et à l'alimentation affichent une double tendance selon l'origine du financement. En effet, les dépenses de l'Etat ont enregistré une tendance à la baisse, alors que l'aide étrangère agricole a connu quant à elle une tendance haussière. Toutefois, la tendance globale est à la baisse.** Les dépenses publiques en soutien à l'agriculture et à l'alimentation financées par l'Etat présentent une tendance à la baisse sur la période 201-2015. Elles ont baissé de plus de moitié (moins -59,55%) sur la période sous-revue en passant de 229,08 milliards de FCFA en 2014 à 114,34 milliards de FCFA en 2015, puis à 37,48 milliards de FCFA en 2016. Par contre, au niveau de financement des partenaires techniques et financiers, les DPAA ont une tendance à la hausse, elles se sont accrues de 27,64% en moyenne sur la période en passant de 29,96 milliards de FCFA en 2014 à 36,93 milliards de FCFA en 2015, puis à 48,81 milliards en 2016.

**En ce qui concerne les anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires, mil, maïs, riz, sorgho au Tchad en 2016, le prix du riz a augmenté anormalement de 0,68 points.** Cette hausse est due à la faible production du riz en 2016 ; alors que les trois autres produits de base tel que sorgho, mil et maïs ont reculé respectivement de -0,64 ; -0,44 ; et -0,38.

## POLITIQUES, STRATÉGIES ET PROGRAMMES

Le Gouvernement a élaboré des politiques et initié des actions visant à assurer l'autosuffisance alimentaire, améliorer la nutrition, augmenter les revenus des populations et organiser les marchés. Il s'agit, entre autres de :

- L'adhésion du Tchad aux initiatives et mouvements mondiaux à savoir : les initiatives REACH (Renewed efforts Against Child Hunger and Under nutrition), AGIR-Sahel (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel), en 2012 et le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) en 2013, qui œuvrent pour une meilleure intégration de la nutrition dans les programmes de développement et la mise à l'échelle des interventions nutritionnelles à haut impact. Cette adhésion a permis la tenue du forum national de nutrition et d'alimentation en avril 2015 assorti des recommandations clés centrées sur le renforcement de la nutrition au Tchad ;
- La mise en place des institutions spécialisées rattachées à des ministères clés : la Direction de la Nutrition et de Technologie Alimentaire (DNTA) du Ministère de la Santé publique (MSP), le Système d'Information sur

la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce (SISAAP) et le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) du Ministère en charge de l'Agriculture ;

- L'engagement depuis fin 2012 par le Gouvernement dans une dynamique de coordination de tous les acteurs clés afin de renforcer les activités de nutrition au Tchad, y compris le secteur privé, la société civile, les donateurs et le système des Nations Unies ayant permis l'adoption de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA) couvrant la période 2014–2025 ;
- Le Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE (2017-2021) qui vise à « assurer une augmentation durable de la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du Sous - Secteur de l'Élevage à la croissance des revenus des éleveurs (en l'occurrence ceux des plus vulnérables) et de l'économie nationale, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire » ;
- le plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016 – 2022) qui découle du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) vise à améliorer les performances du secteur rural ;
- le programme résilience couvre également une composante liée à la sécurité alimentaire des populations réfugiées, retournées et hôtes dans les zones de crises.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La position géographique du pays et les mauvaises conditions agro-climatiques ;</li> <li>▪ La faible diversification de l'économie nationale.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La signature par le Président de la République de l'Ordonnance de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique du Tchad ;</li> <li>▪ Existence du Centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires (CECOQDA) ;</li> <li>▪ La mise en place de la stratégie de mise en œuvre du PNISR assortie d'un plan d'action prioritaire 2018-2020 ;</li> <li>▪ La mise en place des recommandations alimentaires nationales et du Guide alimentaire du Tchad ;</li> <li>▪ La mise en place d'une filière viande et lait de dromadaire à la périphérie de N'Djamena ;</li> <li>▪ La mise en place de la stratégie de mécanisation agricole assortie d'un plan d'actions et un budget ;</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les différentes crises dans la sous-région ;</li> <li>▪ Le flux incontrôlé des réfugiés en mettant la pression sur les ressources disponibles.</li> </ul>



## ODD 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être

### Cibles priorisées

- 3.3 - D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles;
- 3.7 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information, d'éducation et de la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux;
- 3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité, à des médicaments, des vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

### SITUATION ET TENDANCES

**D'une manière générale, on note une nette amélioration des indicateurs de santé maternelle, infantile et de la santé procréative (Cibles 3.1, 3.2, et 3.7) durant la période 2016-2018.**

L'analyse des indicateurs présente les constats suivants :

- **La tendance est à la baisse pour le taux de mortalité maternelle de 2004 à 2015, qui est passé de 1099 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 860 (EDS-MICS 2015).** Cette amélioration constatée en matière de santé de la reproduction est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la mise en œuvre de la feuille de route nationale (2009-2015) pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ainsi que la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) lancée au Tchad en 2009 ;
- **La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié et dans un établissement sanitaire est à la hausse.** Elle est passée de 22,7% en 2010 (MICS 2010) à 33,9% en 2015. Sur la même période, les accouchements dans une structure de santé sont passés de 15,8 % à 21,7 % et la couverture en CPN4 est passée de 23% à 31%. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié varie avec les caractéristiques sociodémographiques de la mère (milieu de résidence, niveau d'instruction et cadre de vie) ;
- **Le taux de mortalité infantile a baissé de 106 ‰ en 2010 à 72 ‰ en 2015 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 191‰ en 2004 à 133‰ en 2015,<sup>43</sup> et se stabilise autour de 131,49‰ en 2017,** toutefois, ces taux restent un des plus élevés de la sous-région ;
- **La proportion des femmes qui utilisent des méthodes modernes de contraception est en nette augmentation, même si elle est encore faible.** En effet, 5,7% utilisaient une méthode moderne de planification familiale, contre 4,8% en 2010. Les besoins non satisfaits en planification familiale sont en diminution, passant de 28,3 % en 2010 à 22,9 % en 2015, même si des efforts restent à faire en termes de sensibilisation et de disponibilité de services, notamment en milieu rural.

<sup>43</sup> D'après les données de l'EDS-MICS 2014-2015.

- Le taux de fécondité des adolescentes est de 179 ‰ en 2015, avec des variations significatives entre milieux urbain et rural (129 ‰ et 197 ‰ respectivement) alors qu'il était de 194‰ en 1997. Dans la même période, le taux de grossesses précoces a baissé de 47,4 % à 35,9 %.

**Cette amélioration des indicateurs de santé se traduit par une légère augmentation de l'espérance de vie au cours des dernières années.** En 2016, elle était de 52,9 ans et de 53,4 en 2017 pour atteindre 53,8 ans en 2018. En moyenne, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (54,14/54,71/55,17 ans contre 51,69/52,14/52,59 ans).<sup>44</sup> Toutefois, la situation est préoccupante, avec une stagnation ou une tendance à la hausse pour le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, l'hépatite B (cible 3), autres maladies transmissibles tels que les maladies tropicales négligées, ainsi que le taux de couverture vaccinale des enfants (cible 3.b). En effet l'analyse des indicateurs présente la situation suivante :

- **La situation épidémiologique en 2017 est caractérisée par une évolution constante de l'épidémie du paludisme.** En effet, l'incidence du paludisme est passée de 57,57 pour 1 000 habitants en 2015 à 64,8 pour 1 000 habitants en 2017 (annuaire des statistiques sanitaires) et 67 pour 1000 en 2018 (ENIPT). Le nombre de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action (MIILDA) distribuées est pourtant passé de 395 594 en 2015 à 397 674 en 2017. Le pourcentage des femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées (MI) est passé de 9,9 en 2010 à 34,7 %.
- **L'incidence de la tuberculose a enregistré une baisse, mais le taux de succès thérapeutique est seulement de 77%.** La baisse est d'environ 6% entre 2015 et 2017 pour se situer à 106,22 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Malgré cette performance, le taux de succès thérapeutique reste insuffisant (77%). Il convient donc d'améliorer la prise en charge pour gagner la lutte contre cette maladie ;
- **On observe une diminution progressive de l'incidence du VIH/SIDA depuis 2001. Toutefois, la valeur estimée reste assez importante et nécessite une attention particulière.** Selon les estimations du PSLS 0,42 pour 1000 personnes tout âge a été nouvellement infectées en 2015 avec 0,32 pour 1000 personnes de 15 ans et plus (soit 1,9% femmes et 1,2 % hommes) et 0,09 pour 1000 enfants de 0 -14 ans. Le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes séronégatives n'a quasiment pas varié sur une période de 2 ans : 0,42 en 2015 et 0,41 en 2017. Les personnes vivant avec le virus du VIH qui recevaient un traitement antirétroviral ne représente que 54%. Il convient de noter tout de même qu'en terme absolu le nombre de nouveaux cas a augmenté entre les 2 années. Ainsi, pour pouvoir contenir cette épidémie, il faut que les services de santé soient assurés, que le suivi et la prise en charge des PVV soient réguliers et que les activités de prévention soient développées.
- **Le Tchad fait face aux dix maladies tropicales négligées sur les onze maladies évitables et guérissables,<sup>45</sup> affectant 6 138 675 des habitants du Tchad en 2016 ; dont 2,6 millions d'habitants du Tchad ont bénéficié d'un traitement, et 3,6 millions d'habitants du Tchad ayant besoin d'un traitement n'ont pas été prises en charge.** Depuis 2013, le pays a intégré 10 maladies tropicales négligées sur onze (11) dans son plan stratégique 2014-2020 pour la lutte contre les maladies tropicales négligées dans les régions africaines.<sup>46</sup> Compte tenu du nombre élevé des habitants souffrant de ces maladies qui n'ont pas reçu un traitement, le Gouvernement devrait accroître le budget alloué à leurs prévention et traitement ;
- **L'incidence de l'hépatite B est de 13,74 pour 100 000 habitants en 2015 selon les statistiques sanitaires de la même année.** En 2015, 72 211 poches de sang ont été collectées et testées aux 4 marqueurs (VIH, Syphilis Hépatite B et C) soit 100% dans les laboratoires des hôpitaux du pays. De l'ensemble de ces poches testées 2,4% s'étaient révélées positives pour le VIH/SIDA, 3,4% positives à la Syphilis, 9,2% à l'hépatite B et 2,2% à l'Hépatite C. Cette prévalence relativement élevée de l'hépatite B mérite que les autorités en charge de la santé accordent une attention particulière.

<sup>44</sup> Source Université Sherbrooke, Canada 2019

<sup>45</sup> Plan stratégique de lutte contre les MTN dans la région Africaine 2014-2020 : Filariose lymphatique ; Onchocercose ; Schistosomiase ; Géo helminthiases ; Trachome ; Maladie du ver de Guinée ; Lèpre ; THA ou maladie du sommeil ; Ulcère de Buruli ; Leishmaniose viscérale ; et Leishmaniose Cutanée

<sup>46</sup> Rapport Mondial de la Santé 2017, OMS

- **La couverture vaccinale est faible, aucun type d'antigène n'a atteint la cible de 80%.** Les vaccinations contre la polio et antituberculeux (BCG) semblent être les mieux administrés. La couverture du vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et l'*Haemophilus influenzae* type B (DTC 3) est la plus faible (33%) des autres antigènes administrés.

**La tendance en ce qui concerne les facteurs environnementaux de santé (cible 3.9) est à la hausse.** L'analyse des indicateurs indique que :

- **Le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (pour 100 000 habitants) est en hausse.** En 2015, ce taux est estimé à 121 décès pour 100.000 habitants selon l'OMS. Cette proportion est en croissance comparée aux estimations de l'OMS en 2016, elle était à 280 décès pour 100 000 habitants <sup>47</sup> ;
- Le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène est estimé à 101 décès pour 100 000 habitants.<sup>48</sup>

**En ce qui concerne le renforcement de la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool (Cible 3.5), le taux d'abus d'alcool de 200 à 2010 se stabilise entre 2015 à 2016, tandis que pour les accidents de la route (cible 3.6) la tendance est à la baisse.**

- **Le taux d'abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile est stable.** Un habitant de 15 ans ou plus consomme en moyenne 1,5 litre d'alcool par an. La consommation d'alcool pur est en augmentation depuis les années 2000 pour atteindre son niveau le plus élevé en 2010 avec 4,9 litres par habitant par an. On observe une stabilisation de la quantité d'alcool consommée entre 2015 et 2016. Parmi les types d'alcool consommés, la bière occupe une proportion de 70%. Quelle que soit l'année, les hommes consomment cinq fois plus que les femmes ;
- **La mortalité due aux accidents de la route est passée de 28,5 décès pour 100 000 habitants en 2010 à 24,1 décès pour 100 000 habitants en 2013.** Entre 2 000 et 2009, ce taux variait entre 24,8 à 25,9 pour 100 000 habitants chaque année.<sup>49</sup>

**La cible 3.4 en rapport avec la réduction d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles, la promotion de la santé mentale ainsi que le bien-être et la cible 3.a en rapport avec la lutte antitabac ne seront pas atteint si les tendances actuelles perdurent.** Par exemple, on observe que 13,4% des hommes de plus de 15 ans et 2,7% des femmes de plus de 15 ans consommaient du tabac en 2015. Parmi les femmes qui consomment le tabac, on observe que 85% consomment un « autre tabac » que « les cigarettes ».

**Les indicateurs en rapport avec la cible 3.8 portant sur la couverture sanitaire universelle sont encore très faibles.** Selon le rapport 2017 mondial de suivi de l'OMS, l'indice de couverture universelle de santé est encore très faible (29,0%), il faut une progression de 8,3% chaque année pour atteindre la cible de 100% en 2030. Les indicateurs d'utilisation des services de santé essentiels sont presque tous au rouge malgré des améliorations par rapport aux années précédentes.

**Le montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base est en baisse (cible 3.b).** En 2015, le Tchad a reçu 20,2 millions de dollars dans le secteur de santé de base en matière de recherches médicales. C'est l'un des montants le plus faible durant les cinq dernières années. Ceci pourrait s'expliquer par la crise financière mondiale.<sup>50</sup>

<sup>47</sup> OMS, Observatoire de la Santé Mondiale 2016.

<sup>48</sup> Ibidem.

<sup>49</sup> Ibidem.

<sup>50</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OECD), 2018

**Densité et répartition du personnel de santé (cible 3.c.1) demeurent inadéquates, mais s'améliorent.** En 2015, le ratio habitants/médecin est de 19 641 soit 10 fois plus que la norme de l'OMS. Cette statistique est très variable selon les districts sanitaires. De même, au niveau national, le ratio habitants par infirmier qualifié est de 3 837 soit plus d'une fois et demie que la norme de l'OMS, et varie selon les districts sanitaires.<sup>51</sup> L'amélioration de la prestation des services a été accompagnée d'efforts dans le domaine des ressources humaines. De 2012 à 2016, le nombre de médecins est passé de 528 à 761, des infirmiers (IDE+ATS) de 3 375 à 3 922, des SFDE de 416 à 692 et des pharmaciens de 69 à 72.

**La cible 3.d en rapport avec l'indice des principales capacités requises selon le règlement sanitaire international (RSI) progresse lentement.** On observe que tous les deux ans, le Tchad gagne 2 points dans la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International. En 2015, il a atteint 40% alors qu'il était en 2011 à 28%.<sup>52</sup>

## POLITIQUES, STRATÉGIES ET PROGRAMMES

Soucieux de répondre à la demande croissante des services sociaux, le gouvernement du Tchad, a adopté la loi 002/PR/2014 portant répartition et gestion des revenus pétroliers. D'après cette loi, 65% des revenus pétroliers devraient permettre de financer ces secteurs dont la santé qui occupe une place importante. Depuis, d'autres engagements importants ont été pris :

- La Politique nationale de santé 2016-2030 qui vise à améliorer la gouvernance du secteur de la santé pour une plus grande efficacité dans la fourniture des services de santé ;
- L'engagement du Tchad à l'initiative mondiale planification familiale 2020 ;
- La Politique et normes des services en matière de planification au Tchad ;
- L'Arrêté N° 218 /PR/MSP/DG/DSRV/2018 Portant création d'une Plateforme Technique de Coordination et de Suivi des Interventions et des Intervenants dans le domaine de la Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile, de l'Adolescent et de la Nutrition (SRMNIAN) ;
- Un plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2021 ;
- Un plan stratégique de lutte contre la tuberculose 2018-2021 ;
- Un plan national de lutte contre le paludisme 2016-2020 ;
- L'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur la couverture sanitaire universelle.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La bonne gouvernance du secteur de la santé ;</li> <li>▪ Accessibilité et qualité des soins sanitaires ;</li> <li>▪ Les pesanteurs socio-culturelles liées à la fréquentation des établissements sanitaires.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence des facultés de médecine, des écoles publiques et privées de formation sanitaire ;</li> <li>▪ Volonté politique manifestée par les réunions mensuelles de toutes les parties prenantes sous le leadership du Président de la république.</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les problèmes de santé liés à l'insécurité</li> </ul>

<sup>51</sup> Annuaire des statistiques sanitaires 2015

<sup>52</sup> OMS, Observatoire de la Santé Mondiale 2016



## ODD 4

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

### Cibles priorisées

- 4.1 - D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;
- 4.5 - D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
- 4.6 - D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

### SITUATION ET TENDANCES

La situation du secteur de l'éducation continue de poser de nombreux problèmes : l'accès à l'éducation et les performances du secteur sont en régression, ou au mieux en stagnation depuis 2014. L'efficacité et la qualité de l'éducation se dégradent, les infrastructures scolaires se détériorent et le personnel enseignant s'implique de moins en moins par manque de qualification et parfois de rémunération. Les disparités régionales sont importantes surtout dans les provinces affectées par les conflits, et les disparités de genre ne diminuent pas significativement. Les efforts déployés par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) en ciblant chaque année l'alphabétisation de 110 000 adultes et la scolarisation de 2000 enfants dans l'Éducation de Base Non formelle (BNF) demeurent très modestes par rapport à l'ampleur du phénomène d'analphabetisation et de l'exclusion scolaire dans le pays.<sup>53</sup>

Par ailleurs, le Tchad fait partie des pays où le taux de scolarisation des enfants demeure faible malgré les efforts fournis ces dernières années par le gouvernement et ses partenaires au développement. Il fait également partie d'un ensemble restreint de pays qui n'ont atteint aucun des trois objectifs du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000 : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et la réduction de moitié des taux d'illettrisme.<sup>54</sup>

La situation de référence des ODD indique que les cibles pour assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ne pourront pas être atteintes d'ici 2030, toute chose étant égale au demeurant. Le pays accuse, donc, un retard significatif et devra redoubler d'efforts pour améliorer sensiblement l'accès à l'enseignement primaire, secondaire, et professionnel et inverser la tendance.

<sup>53</sup> Rapport ODD, mars 2019.

<sup>54</sup> Ibidem.

**Malgré les progrès enregistrés, si la tendance actuelle perdure la cible 4.1 relative à l'achèvement d'un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et de qualité à tous les filles et les garçons ne sera pas atteint d'ici 2030.** L'analyse des indicateurs présente les constats suivants :

- **Le taux brut d'admission en première année, le taux brut de scolarisation et le nombre d'élèves du primaire ont augmenté considérablement de 1990 à 2014.** L'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités entre les régions et le genre. Le taux brut de scolarisation (TBS) par province se situe entre 21%(Ennedi Est) et 147,1% pour le Logone oriental. La ville de N'Djaména enregistre un TBS de 153%. Le même type de disparité est enregistré en matière d'accès. Les provinces du Nord, particulièrement les provinces du Borkou (TBA 54,7%), de l'Ennedi Est (TBA 14,9%) et de l'Ennedi Ouest (TBA 47,8%) connaissent d'importants problèmes d'accès et d'équité. Le nombre d'élèves du primaire a presque quintuplé en passant de moins de 500.000 à plus de 2,4 millions, soit un accroissement annuel de 6,9% contre 3,7% pour la tranche d'âge concernée (6-11 ans) ; la proportion des filles est passée de 30% à plus de 43% durant la même période.<sup>55</sup>
- **Après avoir progressé pendant 15 ans, le taux brut de scolarisation en passant de 50% en 1990, à plus de 100% en 2014, il a été ramené à moins de 90% en 2016.** En effet, les effectifs d'élèves du primaire sont passés de plus de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016 en raison de la fermeture de plus du 5<sup>ème</sup> des écoles suite notamment à la suspension de la subvention des maîtres communautaires (MC). L'analyse de l'évolution des effectifs des élèves du primaire montre aussi que la proportion des filles au primaire a stagné durant les 5 dernières années aux environs de 43% en dépit des progrès réalisés dans les années 2000 ;
- **Le taux d'achèvement dans le primaire est particulièrement faible, il se situe en 2016 à 45,5% en raison des forts taux de redoublement et d'abandon :** environ le quart des élèves sont des redoublants et près du cinquième quitte l'école chaque année. En plus, la moitié des écoles sont à cycle incomplet dont la majorité est située en milieu rural<sup>56</sup> ;
- **Les données disponibles indiquent une situation préoccupante concernant le niveau d'acquisition par les enfants des connaissances et compétences indispensables (lecture, écriture et mathématique).** Plus de 8 enfants sur 10 (82%) au niveau élémentaire et ceux en fin de cycle primaire (84%) n'ont pas atteint le seuil « suffisant » de compétence en lecture. De même, plus de la moitié des enfants au cours élémentaire (52%) et 8 enfants sur 10 en fin de cycle primaire n'ont pas atteint le seuil minimum en mathématique. De plus la situation de référence révèle des disparités en faveur des garçons, que ce soit dans le cours élémentaire ou en fin de cycle primaire en termes de performance en lecture et en mathématique.<sup>57</sup>

**La situation de référence de la cible 4.c en rapport avec l'accroissement du nombre d'enseignants qualifiés présente une situation préoccupante qui se dégrade et qui impacte la qualité de l'enseignement au Tchad.** La situation des indicateurs est la suivante :

- **Considérant la situation de référence de 2010, la proportion d'enseignants « qualifiés » a baissé en 2014 dans le primaire (70% contre 65%).** Selon les données disponibles, en 2013 plus de la moitié des enseignants du préscolaire ont suivi au moins les formations requises pour

<sup>55</sup> Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), 2014

<sup>56</sup> Rapport des ODD, mars 2019.

<sup>57</sup> D'après les chiffres du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des ministres des États et Gouvernements de la Francophonie, en 2014,

enseigner à ce niveau. Quant aux cycles primaire et secondaire, ils représentent respectivement 64,98% et 53,03% pour la même période.<sup>58</sup>

- **En 2016, le cycle primaire continue d'afficher des performances limitées, avec plus de 57% d'enseignants non qualifiés en raison de la prépondérance des maîtres communautaires (MC).** Près de la moitié des MC sont payés par les parents d'élèves qui sont précisément parmi les plus pauvres en raison de la forte concentration des MC en milieu rural. La situation de crise actuelle fait que 70% des MC ne sont pas payés. A cet effet, au cours des dernières années, des efforts importants ont été déployés par le gouvernement et les partenaires pour former les maîtres communautaires. Selon RESEN 2014, dans le primaire, plus de 75 % des enseignants en situation de classe étaient des maîtres communautaires n'ayant pas de formation adéquate, pour la plupart.

**Les efforts pour garantir que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire (cible 4.2) ne sont pas encore à la hauteur des enjeux et la situation se dégrade.** L'analyse des indicateurs présente la situation suivante :

Le score de l'Indice de Développement de la Jeune Enfance (IDJE) est de 32,6%, ce qui signifie qu'un tiers des enfants sont considérés comme en bonne voie de développement dans au moins trois des quatre domaines suivants : alphabétisation/calcul, développement physique, social-émotionnel et apprentissage. Comparativement à 2010 où elle a été de 33,1%, cette proportion a très légèrement baissé, signifiant ainsi que des efforts doivent être fournis pour assurer à tous les enfants « un bon départ dans la vie ». L'indice de parité de cet indicateur se situe à 1,15, indiquant que la disparité est plutôt en faveur des filles.

**Peu de progrès ont été réalisés pour éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle (cible 4.5).**

- **Les études sur les enfants non scolarisés faites en 2016 montrent que la moitié des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors du système scolaire.** Cela concerne une population de l'ordre de 1,3 million d'enfants dont 0,7 million de filles<sup>59</sup> ;
- **En 2014, les indices de parité calculés pour les enfants en cours élémentaire et en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématiques révèlent des disparités en faveur des garçons à tous les niveaux.** Au niveau des cours élémentaires, cet indice est de 0,83 pour les aptitudes minimales en lecture et 0,58 en mathématiques, tandis qu'au primaire il est de 0,78 en lecture et 0,64 en mathématiques<sup>60</sup> ;
- **L'accès au second cycle du fondamental (ou enseignement moyen) reste assez faible avec de fortes discriminations entre les filles et les garçons et de fortes disparités entre les régions :** En 2014, le TBS était de 29,8% dont 41,2% pour les garçons et 19,1% pour les filles. Le taux brut de scolarisation (TBS) par région se situe entre 21% (Ennedi Est) et 147,1% pour le Logone oriental, la ville de N'Djamena enregistrant un TBS de 153%. En 2018 les régions du Nord, particulièrement le Borkou (TBA 54,7%), l'Ennedi Est (TBA 14,9%) et l'Ennedi Ouest (TBA 47,8%) connaissent d'importants problèmes d'accès et d'équité. Entre les régions, le TBS à l'enseignement moyen varie fortement en passant de 4,3% dans la Région de Sila à 73,1% au Mayo Kebbi Ouest.

<sup>58</sup> Institut des Statistiques de l'UNESCO, 2014.

<sup>59</sup> Ibidem.

<sup>60</sup> Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), 2014.

Les performances à ce niveau d'enseignement sont également modestes avec un taux global de 16,9%, plus favorable aux garçons (25%) et extrêmement faible pour les filles (9,5%) ;

- **Le taux de scolarisation dans l'enseignement technique est estimé à 1,5%.** Il a été dénombré 356 structures de formation agréées en 2013. Au cours de la même année, l'enseignement technique et la formation professionnelle scolarisaient 6 761 élèves dont 843 dans les collèges techniques et 5 918 dans les lycées techniques (industriels et commerciaux). Environ 56% des enfants qui suivaient une formation en ETFP en 2013 provenaient des 20% des familles les plus riches.<sup>61</sup>
- En ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage, l'on constate une avancée dans l'implémentation des centres de formation technique et professionnelle. Depuis la création du Ministère en charge de la formation professionnelle et des petits métiers en 2016, le nombre des centres ont presque doublé (16 en 2015 et 37 en 2019). Malheureusement ces centres nouvellement créés ne sont pas suffisamment équipés des dispositifs techniques pour pouvoir assurer leurs missions. Au titre de l'année scolaire 2015-2016, on compte 16 Centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP) opérationnels. Ces Centres sont répartis dans 11 régions sur les 23 que compte le pays. Selon leur statut, 11 établissements publics ont été dénombrés soit 69% contre 5 établissements privés soit 31%. En ce qui concerne la répartition par régions, il y a une faible disparité des Centres de Formation Technique et Professionnels car la région de Mayo Kebbi concentre seulement 19% soit 3 CFTP. Le nombre d'élèves inscrits au titre de l'année 2015/2016 est de 830 réparti selon le statut des établissements. Au niveau des publics, 635 élèves ont été recensés soit 77% contre 195 élèves recensés au niveau des privés soit 23%. La répartition selon le genre d'élèves, on dénombre 712 garçons soit 86% et 118 filles soit 14%. Le personnel enseignant des Centres de Formation Technique et Professionnelle tout corps confondu est de 166 dont les enseignants chargés de cours sont au nombre de 118 soit 71% contre 26 pour le personnel administratif (16%) et la main d'œuvre 22 soit 13%. Notons que les hommes (157) représentent 95% dans cet ordre d'enseignement contre 5% des femmes (9).
- **En 2016, le taux d'analphabétisme des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans est de 77%, représentant le taux le plus élevé au monde après celui du Niger.** Ce taux est de 78% pour les personnes âgées de plus de 15 ans, représentant une population totale de 5,9 millions de personnes dont 3,3 millions de femmes. ; il est de 86% chez les femmes et de 70% chez les jeunes, représentant plus de 2 millions.<sup>62</sup>

**En ce qui concerne « la construction des établissements scolaires adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace (la cible 4.a) »,** la situation a progressé de 2013 à 2014, mais s'est dégradée à partir de 2014. **La proportion d'établissements scolaires ayant accès aux services de base a progressé entre 2013 et 2015 : Elle a quasi doublé dans les établissements primaires (de 11, 7% à 22,3%) et triplé dans les établissements secondaires (de 13,1% à 48,8,2) pendant cette période.** Un peu plus de 6 établissements sur 10 ont un accès à une alimentation de base en eau potable en 2015 dans le préscolaire. Dans le premier cycle du secondaire, près de la moitié des établissements y ont accès en 2015, soit une augmentation de 35 points de pourcentage. Enfin, dans le primaire, malgré un

---

<sup>61</sup> Ibidem.

<sup>62</sup> Les données de l'Unesco sur l'alphabétisation au Tchad 2016, telles citées par le Rapport ODD 2019.

dédouement de l'accessibilité à l'eau potable, seulement 22,3% des établissements ont un accès à une alimentation de base en eau potable en 2015.<sup>63</sup>

**Entre 2015 et 2016 près de 25% de l'ensemble des établissements scolaires ont fermé, réduisant les effectifs scolaires de 400 000 élèves** en raison de la fermeture de près de 25% des écoles (soit 2350 écoles) suite notamment à la suspension de la subvention des MC. Les provinces les plus concernées sont le Guera, Kanem et Salamat où plus de la moitié des écoles n'ont pas fonctionné depuis 2015-2016.<sup>64</sup>

**Le montant total net de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études et coûts associés versés aux étudiants dans les pays donateurs (Cible 4.b) après avoir fortement fluctué s'est stabilisé en 2016.**

Entre 2006 et 2013, le volume d'aide publique consacrée aux bourses d'études reçu par le Tchad a fortement fluctué, atteignant son plus bas niveau en 2011 (moins de 200 000 \$US), avant de se stabiliser autour de 1 200 000 de \$US de 2014 à 2016. En 2016, il était précisément de 1 241 750 \$US (prix constants de 2016).<sup>65</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

Depuis la Déclaration Mondiale sur l'Education pour Tous de 1990 à Jomtien, le Tchad a accordé une priorité particulière à l'éducation. Il a développé plusieurs programmes et projets qui ont permis d'améliorer le système éducatif dans son ensemble.

- **La Stratégie Intérimaire Pour l'Education et l'Alphabétisation (SIPEA) est un programme triennal (2013-2015) destiné à préparer le Plan Décennal de Développement de l'Education et de l'Alphabétisation.** La SIPEA vise à atteindre les objectifs de la scolarisation primaire universelle et le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et pédagogiques des structures nationales pour assurer une meilleure efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif et asseoir des fondements solides au développement stratégique d'un système éducatif réformé et compétitif. Les résultats mitigés de la SIPEA n'ont pas permis la mise en place du plan décennal. Le Plan Intérimaire pour l'Education au Tchad (PIET 2018-2020) ;
- La création de la Direction de la Promotion de l'Education des Filles ;
- Les actions de la société civile en faveur de la scolarisation.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La gouvernance du système éducatif ;</li> <li>▪ Les pesanteurs socioculturelles ;</li> <li>▪ La précarité des infrastructures scolaires.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de la Plateforme du contrôle citoyen ;</li> <li>▪ Le Plan Intérimaire de l'Education au Tchad (PIET 2018-2020) ;</li> <li>▪ Disponible de structures publiques et privées de formation.</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les tensions sociales induites par les difficultés économiques ;</li> <li>▪ Le flux migratoire incontrôlé provoqué par les conflits régionaux.</li> </ul>

<sup>63</sup> Annuaire Statistique de l'Education 2014-2015

<sup>64</sup> Rapport ODD, mars 2016.

<sup>65</sup> OCDE 2016



## ODD 5

### Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

#### Les Cibles priorisées

- 5.1 - Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- 5.5 - Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

#### SITUATION ET TENDANCES

**En dépit des progrès réalisés, la cible 5.1 visant à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles d'ici 2030, ne sera pas atteinte si les tendances actuelles persistent. Les données disponibles indiquent que :**

- La question de l'égalité du genre, de l'équité, de la lutte contre les discriminations et de l'autonomisation des femmes a connu des avancées depuis 2015. Cela est observable tant au point de vue de l'engagement politique, de l'adoption des politiques et des stratégies que de la mise en œuvre des programmes et plans dans ce domaine. Cependant, les progrès réalisés, aussi appréciables soient-ils, ne peuvent occulter le déficit préjudiciable en matière de textes d'application pour lutter contre toutes les formes d'inégalités et de violences basées sur le genre qui persistent au Tchad ainsi que la faiblesse de la contribution budgétaire de l'Etat en faveur des femmes. En effet, au titre des budgets alloués aux ministères prioritaires celui en charge de la femme est malheureusement défavorisé par rapports aux autres secteurs.
- Dans le secteur économique et commercial mal organisé surtout chez les femmes, qui ont un accès très limité aux ressources ces dernières majoritairement analphabètes et rurales et exerçant dans l'informel, ont peu d'ouverture sur le marché extérieur. Certes, des efforts sont faits à travers des actions ponctuelles et des projets sous-régionaux tels que le SWEDD pour renforcer les capacités des femmes et des organisations féminines, en techniques et matériels de production agricole et de transformations des produits locaux. Il y a également l'octroi des micro crédits à faible sinon sans intérêt pour une auto-promotion efficace et efficiente des femmes ainsi que la promotion de santé maternelle et nutritionnelle. Cependant, les impacts ne sont pas vraiment visibles car les actions ne sont pas constantes dans la durée.
- La création en 2015, de « la Maison Nationale de la Femme » structure de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de prise en charge psychosociale des victimes de violence qui offre en son sein des cours d'informatique et de coutures à moindre coût aux jeunes depuis 2018 et particulièrement aux filles pour leurs réinsertion. Ainsi que la création de la radio dénommée « la voix de la femme tchadienne » au sein de ladite structure font d'elle un instrument d'action efficace pour la lutte contre les discriminations. Malheureusement, le budget alloué n'est pas conséquent et ne lui permet pas de fonctionner au plus haut de son potentiel.

- Conscient des effets néfastes du mariage précoce ou forcé et de la mutilation génitale féminine sur le développement social, économique et sanitaire des filles, le gouvernement s'est engagé dans un processus de lutte pour des meilleures conditions d'épanouissement et de participation au développement avec une forte implication des leaders religieux et autorités traditionnelles pour la promotion de l'initiation sans excision même si des poches de résistance sont observées encore çà et là.
- S'agissant de la participation à la prise de décision et à la vie politique des femmes, cela évolue en dents de scie. La loi portant code électoral de 2015 ainsi que la parité dans les postes nominatifs et électifs, tardent à être appliqués.
- Il faut aussi souligner les actions de formation, de sensibilisation, de dénonciation et de plaidoyer des OSC sur l'étendue du territoire qui contribue de manière non négligeable à la prise de conscience, à la lutte contre les discriminations et la violence sous toutes ses formes ainsi qu'à l'amélioration des vies des personnes vulnérables notamment les femmes.

**En ce qui concerne l'objectif d'éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (Cible 5.2), la tendance est à la baisse.** L'analyse des indicateurs disponibles indique :

Au niveau national, la proportion des femmes et filles tchadiennes âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire représente 17,5% en 2015. Cette proportion est relativement faible aux âges « limites », c'est-à-dire 15-19 ans et 40-49 ans, mais plus élevée chez les filles et femmes ayant un âge compris entre 20 et 40 ans.

**Le pays a enregistré des avancées considérables en ce qui concerne l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (cible 5.3).** L'analyse des indicateurs présente la situation suivante :

- Moins de 7 femmes sur 10 (66,9%) ont été mariées ou en union pour la première fois avant l'âge de 18 ans, dont 29,7% l'ont même été avant l'âge de 15 ans ;
- En ce qui concerne la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF), le pays a enregistré des avancées entre 2004 et 2015 à travers toutes les tranches d'âge. Cependant, les filles et femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une MGF représentent 38% en 2015 contre 45% en 2014. La plus faible proportion est enregistrée chez les plus jeunes filles, 15-19 ans (31,8%).<sup>66</sup>

**La participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (cible 5.5), a enregistré des progrès mitigés.** L'analyse des indicateurs démontre que :

- L'évolution du niveau de participation des femmes à la vie politique de 2000 à nos jours peut être subdivisée en 3 étapes :
  - De 1997 à 2002 où les femmes ont été très peu représentées à l'Assemblée Nationale sur les 125 députés on compte 3 femmes soit 2,4%.
  - De 2002 à 2011, la proportion des sièges occupés par les femmes est de 11 femmes sur 115 élus, soit 7,09%.
  - De 2012 à 2019, la proportion des sièges occupés par les femmes représente 14,89%<sup>67</sup>.
- Au sein du gouvernement, des services déconcentrés et des grandes institutions, la représentation féminine évolue en dents de scie. Huit (8) femmes membres du gouvernement sur 29(18 juin

<sup>66</sup> Ibidem.

<sup>67</sup> Statistiques de l'Assemblée Nationale, 2015.

2018), une (1) femme gouverneure sur 23 provinces, sept (7) femmes membres de la Cour Suprême sur 43 (7 juin 2018) et une (1) femme chef de canton sur plus de 800.

**S'agissant de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative (cible 5.6), la situation de référence indique un faible pouvoir de décision pour les femmes en couple.**

- **Le faible pouvoir de décision en matière de soins de santé procréative et de contraception dont dispose une femme en union exerce un effet important sur sa vie sexuelle et procréative, voire sur sa santé.** En effet, elles ne représentent que 27,1% de la population totale féminine en âge de procréer et vivant en union en 2015. Ceci est la conséquence du faible taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes par les femmes âgées de 15 à 49 ans et en partie par la faible proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative ;
- **Le jeune âge des femmes qui entrent en union est un facteur déterminant à considérer pour inverser la tendance.** Près de 7 femmes sur 10 (66,9%) ont été mariées ou en union pour la première fois avant l'âge de 18 ans dont 29,7% l'ont même été avant l'âge de 15 ans en 2015 contre 69,1% en 2010.
- **Adoption de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.** La Loi n°006/PR/2002 portant promotion de la Santé de Reproduction d'avril 2002 constitue le cadre législatif en matière de santé sexuelle et procréative. Toutefois, cette loi n'a pas eu des décrets d'application ;

**Pour la cible 5.b relative à l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes, la situation de référence indique que le pourcentage d'individus qui possèdent un téléphone portable est plus grand chez les hommes (65%) que chez les femmes (62%).**

Le pourcentage des ménages qui possèdent un téléphone portable se situait au niveau national à 59% en 2015 même si la proportion de ceux qui en possèdent un est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, surtout à N'Djaména (94 % contre 80 % dans les autres villes) avec 85% en milieu urbain contre 52% en milieu rural. Toutefois, en faisant l'hypothèse que la possession d'un téléphone portable par un ménage profite à tous ses membres, c'est environ 64%<sup>68</sup> d'individus qui possèderaient un téléphone portable en 2015. Cette proportion serait de 65% chez les hommes contre 62% chez les femmes.

## **POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES**

Le Tchad a accompli des progrès considérables dans l'élaboration des lois clés visant à protéger la dignité et l'égalité de genre. Ce progrès se manifeste par la ratification des instruments juridiques internationaux, notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfance (CDE), la Charte Africaine des Droits et au Bien-être de l'Enfant (CADBE) et la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).

- La Constitution reconnaît la promotion du genre et de la jeunesse comme facteur de réalisation de l'égalité entre homme et femme et l'impératif de sa prise en compte pour le développement humain durable ;

---

<sup>68</sup> Ce chiffre a été calculé en utilisant la base de données EDS-MICS 2014-2015

- A cela s'ajoutent la Loi N°38/PR/98 qui donne la même chance aux deux sexes dans le cadre de l'emploi et la Loi 16/PR /2006 portant orientation du Système Educatif au Tchad ; l'ordonnance n°12/PR/2018 signé le 22 mai 2018 par le chef de l'Etat instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives au Tchad ainsi que le volet Genre du PND de 2015 ;
- Par ailleurs, dans le cadre de la Politique Nationale Genre dont s'est doté le Tchad en 2017 par décret N°2035/PR/PM/MFPPESEN/2017, sont prévus des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation au niveau ministériel. Toutefois, ces mécanismes nécessitent un renforcement des capacités institutionnel et technique ;
- Le souci d'éliminer toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation a été pris en compte par le gouvernement tchadien à travers son cadre légal ;
- Le département en charge de la femme et des enfants a mis en place dans le cadre de la lutte contre la traite et l'exploitation de la personne un cadre national de concertation pour la lutte contre la traite des enfants en général et contre les enfants bouviers et domestiques en particulier avec 50 comités de vigilance sur tout l'étendue du territoire national. Des comités de protection de l'enfant à base communautaire ont également été mis en place ;
- Dans ses efforts de réalisation de l'équité du genre, le Tchad s'est doté d'un plan national d'action de la PNG 2019-2023 en décembre 2018 et d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) ;
- En 2015, un signal fort a été donné par la loi 29/PR/2015 du 21 juillet 2015 portant interdiction du mariage d'enfants ;
- En 2017, la création par décision N°042/HCC/SG/2017 du 13 octobre 2017 portant cahier des charges de la radio thématique femme dénommée « la voix de la femme tchadienne ».

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

FUTURS DEFIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'applicabilité des textes légaux et réglementaires ;</li> <li>▪ La persistance des pesanteurs socioculturelles.</li> </ul>
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création en 2017 de la Maison de la femme et d'une radio dénommée : « la voix de la femme tchadienne. » ;</li> <li>▪ L'existence de la stratégie genre ;</li> <li>▪ L'existence d'un mécanisme de suivi de mise en œuvre et d'évaluation de l'ordonnance 12 portant la parité dans les fonctions nominatives et électives ;</li> <li>▪ Création en 2017 de la commission de la gestion des approvisionnements des produits de santé.</li> </ul>
RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'insécurité ;</li> <li>▪ La déscolarisation des jeunes filles ;</li> <li>▪ Les tensions sociales induites par les crises économiques.</li> </ul>

# Cibles priorisées sur la prospérité





## ODD 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### Cible priorisée

- 7.1 - D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

## SITUATION ET TENDANCES

Malgré un potentiel en énergies renouvelables avéré, la production de l'énergie électrique est principalement dominée par des centrales thermiques. À la traîne sur les questions énergétiques, le Tchad compte bien bénéficier du contexte économique favorable en 2019 pour développer le secteur de l'électricité renouvelable. Il s'est, pour cela, doté d'un nouveau cadre réglementaire et d'un plan d'actions. Toutefois, la pénurie énergétique avec son corollaire de délestages intempestifs de la fourniture de service observés depuis plusieurs années et la faible couverture géographique demeurent les préoccupations majeures des hautes autorités du pays.

Au Tchad, la principale source d'énergie domestique reste le bois de chauffe, en particulier en milieu rural avec l'utilisation du gaz butane dans les grands centres urbains ces dernières années. Pourtant, la proportion de la population ayant accès à l'électricité s'accroît lentement quoiqu'insuffisante. Les autres sources d'énergie sont inabornables financièrement pour les ruraux et certains citadins. Les données disponibles démontrent une consommation d'énergie qui demeure faible et peu évolutive. Le taux d'électrification des ménages est estimé à 8% en 2015<sup>69</sup>. L'accès limité aux infrastructures essentielles, notamment les transports, continue d'entraver l'industrialisation et la prestation de services essentiels pour accroître la production dans la région. En août 2019, l'ensemble des acteurs du secteur a validé une lettre de politique énergétique qui fixe des objectifs clairs en la matière, avec une feuille de route qui s'accompagne de mesures législatives favorisant la libéralisation progressive du secteur. La fin du monopole d'Etat de la Société Nationale d'Électricité (SNE) pourrait promouvoir davantage d'investissement privé.

**Conscient que la cible 7.1 ne sera pas atteinte d'ici 2030, le Tchad espère atteindre, néanmoins, un taux d'accès à l'électricité de 53% sur tout le territoire dont 20% à l'échelle rurale.** La part des énergies renouvelables devrait également être portée à 20% du mix énergétique. Les données disponibles indiquent que :

- Au niveau national, seulement 8 % des ménages disposent de l'électricité. Cependant, cette proportion a nettement augmenté, passant de 2 % en 1997 à 4 % en 2004 et à 8 % en 2015 ;
- De 2003 à 2015, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale est presque stable et tourne au tour de 89%, dont le bois occupe 95% de la part des énergies renouvelables utilisées avec son impact négatif sur l'environnement.<sup>70</sup>

**Pour la cible 7.3 en rapport avec la multiplication par 2 du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, la tendance est à la baisse et la cible ne pourrait pas être atteinte dans**

<sup>69</sup> EDS-MICS (2015)

<sup>70</sup> Données Division Statistiques de l'ONU, 2017

**les circonstances actuelles.** Au Tchad, on observe une décroissance régulière de l'intensité énergétique passant de 3,23 Méga Joules/ PIB à 2,78 Méga joules/ PIB.<sup>71</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

L'organisation du forum des énergies renouvelables en 2012, la déclaration du Chef de l'Etat de faire de l'année 2014 l'année de l'énergie dans le cadre de son mandat social, la participation active du pays aux sommets et autres manifestations internationales liées à l'énergie ainsi que l'élaboration des stratégies, des schémas directeurs et des plans sectoriels de développement constituent la concrétisation de la volonté du gouvernement à booster le secteur de l'énergie en général et celui de l'électricité en particulier.

En 2019, le Tchad a adopté sa Politique Énergétique dont l'objectif est de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La valorisation du potentiel énergétique par la promotion de l'utilisation du gaz, de l'énergie solaire et autres énergies renouvelables ;</li><li>▪ L'accroissement de l'offre énergétique ;</li><li>▪ Le coût prohibitif de l'énergie.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Lettre de politique énergétique ;</li><li>▪ Le projet de réformes du secteur ;</li><li>▪ Le potentiel en énergies renouvelables.</li></ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La conjoncture économique ;</li><li>▪ La dépendance au pétrole ;</li><li>▪ L'échec de la réforme en cours.</li></ul>

<sup>71</sup>Données Division Statistiques de l'ONU, 2017



## ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

### Cibles priorisées

- 8.2 - Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique, en mettant, notamment, l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;
- 8.3 - Promouvoir des politiques axées sur le développement favorisant des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulant la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;
- 8.7 - Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

### SITUATION ET TENDANCES

L'analyse de la croissance économique a mis en exergue le caractère erratique de l'évolution de la production nationale dans le temps en lien avec la dépendance de l'économie nationale aux ressources naturelles. Par ailleurs, une observation de la contribution des différents secteurs d'activités à la production globale sur la période 2006-2017 relève que c'est le secteur primaire qui a contribué le plus à la croissance économique (1,13%) suivi du secteur tertiaire (0,35%). La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB est relativement faible sur la période (0,19%). Ce faible apport du secteur secondaire résulte de la faiblesse de la diversification de la structure productive. Quatre produits constituent la production agricole industrielle. Il s'agit du coton-graine, de la gomme arabique, du tabac et de la canne à sucre. Alors que l'on observe un accroissement de la production de l'ensemble des produits vivriers, celle du coton qui représentait une source considérable des revenus pour les paysans évolue de manière atone.

**En ce qui concerne la cible 8.1 en rapport avec le maintien d'un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés, l'analyse des indicateurs indique que :**

- **Le taux de croissance s'est progressivement réduit pour s'établir à 0,6% en 2015, après avoir atteint son plus bas niveau (-1,15% en 2013).** Au cours des 6 dernières années, le taux de croissance annuelle du PIB réel<sup>72</sup> par habitant a été au plus haut de son niveau, en 2010 où il a atteint environ 11%.<sup>73</sup>
- **Avec un PIB réel (par habitant) se contractant à 6,4 % en 2016 et une marge de manœuvre budgétaire insuffisante pour soutenir la reprise, le Tchad reste au plus bas en termes de développement humain et de pauvreté absolue (0,41 en 2016).** Les estimations de la croissance économique en 2017 se situent à -3,8 % contre -3,7 % en 2016. Cette

<sup>72</sup> PIB au prix constant de 2005

<sup>73</sup> Comptes Nationaux & Projections Démographiques de l'INSEED 2016

contreperformance s'explique à la fois par une faiblesse du secteur pétrolier (-5,9%) et du secteur hors pétrole (-3,5%).

- **Une analyse par secteur montre que la récession s'explique par un ralentissement dans le secteur primaire (-1,9 % contre 4,9 % prévue initialement) et d'une contreperformance plus accentuée dans le secteur secondaire (-7,0 % contre -6,4 %).** En particulier, dans le secteur primaire, la contreperformance s'explique par un recul plus marqué de la production pétrolière (-18,8 % contre -2,7 % dans les projections de septembre 2017) et la décroissance dans le secteur agricole (-0,1 %).<sup>74</sup>
- **La demande constitue le moteur le plus important de la croissance économique au Tchad depuis 2003.** La contribution de la demande globale à la croissance économique se situe en moyenne autour de 0,35% sur la période 2006-2017 tandis que celle de l'offre (production et importation) est relativement plus importante et se situe autour de 0,58%.<sup>75</sup>

**Pour la cible 8.2 relative à l'atteinte d'un niveau élevé de productivité économique grâce à la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, la situation de référence fait le constat d'une situation contrastée :**

**En 2015, le PIB réel par personne pourvue d'un emploi a été moins important que celui de 2014, dégageant ainsi un taux négatif de -1,8%.** Depuis 2004 où ce taux s'était situé à son plus haut niveau (28,9%), il n'a jamais été positif plus de 3 ans successifs, ce qui compromet sa durabilité sur une très longue période<sup>76</sup>.

**La promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers (cible 8.3), a enregistré un faible progrès.** La situation de référence indique que :

- **Le nombre d'emplois du secteur moderne privé demeure faible.** La répartition des emplois par secteur d'activités confère une large place à l'agriculture qui est la première activité économique de la population (74,3%). Cela confirme le statut agro-pastoral du pays ;
- **La part de l'emploi informel dans le total non agricole est prépondérante.** La part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole était estimée à 71,9%, dont 63,5% pour les hommes et 83,2% pour les femmes en 2011.

**Il existe un cadre légal et réglementaire favorable pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 (cible 8.7).** On peut citer, entre autres, le code de procédure pénale de 2017, la loi portant l'interdiction de la traite de personnes de 2018, le code de travail.

**Des progrès considérables ont été réalisés dans le renforcement des capacités des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance (Cible 8.10):**

---

<sup>74</sup> Rapport ODD 2019.

<sup>75</sup> Ibidem.

<sup>76</sup> Estimations du BIT, 2015

- **Le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes a connu une augmentation continue depuis 2005**, et presque atteint le niveau d'une succursale pour 100 000 adultes. Il est passé de 0,08 à 0,99 succursale pour 100 000 pour la période 2005-2015<sup>77</sup> ;
- **Le nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes a connu une évolution similaire à celui des succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes**, mais à un rythme plus rapide à partir de 2013. En 2015, le Tchad comptait 1,14 distributeur automatique de billets pour 100 000 adultes contre près de 0,37 pour 100 000 adultes en 2005.<sup>78</sup>

**Pour la période entre 2006 à 2015, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de la cible 8.a, relatif à l'accroissement de l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés**

**Le total des engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce a augmenté.** Il s'élève à 117,8 millions de \$US pour le cas du Tchad en 2015. En 2006, il était de seulement 12,8 millions avant d'atteindre le pic de 159 millions de \$US en 2011 ;

**En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail, d'ici à 2020 (cible 8.b.1), la Politique Nationale de la Jeunesse (PONAJEUN) et la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) ont été validés en décembre 2018.**

Les services offerts par l'Office National de l'emploi (ONAPE) aux demandeurs d'emplois au cours de ces dernières années est passé de 8 619 placements en 2011 à 14 779 en 2015 - toutes catégories confondues. De même, 60% des demandes d'emploi, tous sexes confondus, émanent des jeunes diplômés de 25 à 35 ans qui sont massivement présents sur le marché formel du travail.

## **POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES**

Le Ministère des Finances et du Budget qui a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la politique économique, financière et monétaire de l'Etat, assure la coordination, la planification des politiques publiques et des stratégies de développement.

Le Ministère de la formation professionnelle et des petits métiers a pour mission la coordination de la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, d'emploi, de microfinance et d'entrepreneuriat.

En termes de politiques d'emploi, le gouvernement du Tchad a créé plusieurs structures dans le but est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Il s'agit notamment de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), le Fonds national d'appui à la formation professionnelle (FONAP) et le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONA)

## **DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES**

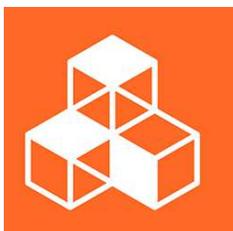
### **FUTURS DEFIS**

- Le développement du secteur privé et la diversification de l'économie
- L'adéquation formation-emploi
- L'accès à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

<sup>77</sup> FMI/Enquête sur l'Accès au marché financier, 2015

<sup>78</sup> Ibidem.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'amélioration du climat des affaires</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La disponibilité d'un cadastre minier</li> <li>▪ Les initiatives pour la relance du secteur privé (stratégie nationale de développement du secteur privé, semaine de relance, ...)</li> <li>▪ La création de la direction de l'entrepreneuriat de femmes et des jeunes</li> <li>▪ Le fort potentiel démographique</li> <li>▪ Le fort potentiel agro-pastoral et halieutique</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La détérioration de l'environnement économique du pays</li> <li>▪ La chute du prix des matières premières</li> <li>▪ Baisse de la pluviométrie</li> </ul>



## ODD 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

### Cibles Retenues

- 9.2 - Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;
- 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

## SITUATION ET TENDANCES

Les investissements dans les infrastructures et l'innovation sont des moteurs essentiels de la croissance économique et du développement durable. Les transports en commun et les énergies renouvelables joueront un rôle de plus en plus important, comme la croissance de nouvelles industries, des technologies de l'information et de la communication à l'avenir. Les progrès technologiques seront également essentiels pour trouver des solutions durables aux défis économiques et environnementaux de l'heure, tels que la création de nouveaux emplois et la promotion de l'efficacité énergétique.

**La contreperformance économique et le contexte sécuritaire en rapport avec la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente sont préoccupantes, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain (la cible 9.1).**

Selon, les données de l'OCDE relatives aux Indicateurs sur la Facilitation d'Echanges, en 2016 il y a eu 1 990 313 090 tonnes-kilomètres de fret par route ; 176 344 790 tonnes-kilomètres de fret par rail ; et 5 039 919 296 passagers-kilomètres par la voie routière. Selon le rapport annuel 2016 de la Banque de France, ces niveaux d'échanges ont été plus faibles dans la sous-région en raison principalement de la forte baisse des importations (- 31 % en un an) liée à la contraction de la demande.<sup>79</sup>

**Le contexte économique et sécuritaire n'ont pas permis de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés (cible 9.2).**

- La valeur ajoutée du secteur secondaire a connu une hausse de 2,5% en 2017. Cette croissance est due à l'augmentation du volume d'activités dans presque toutes les branches du secteur. Les branches ayant connu le plus de hausse dans ce secteur sont la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et matériaux de construction (70,9%), l'égrenage du coton, industrie textile, de l'habillement, fabrication de produits en cuir (61,9%), la fabrication de produits à base de tabac (35,3%), et la production et la distribution d'électricité, gaz et eau (21,3%) ;

<sup>79</sup> OCDE 2016.

- En revanche, l'activité économique a baissé dans la branche de construction (-6,5%), de fabrication de boissons (-3,9%) et du raffinage de pétrole (-2,9%). La cadence de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière est stable entre 2014 et 2015 soit 10% du PIB. On observe depuis 2012, que cette proportion est en augmentation constante. Le niveau le plus bas a été observé en 2012 soit 7,3% en-dessous de la moyenne de 8,7% sur les six dernières années ;
- La valeur ajoutée manufacturière par habitant qui permet de mesurer la contribution de chaque habitant du pays considéré à la formation de la valeur ajoutée du secteur manufacturier, a régressé et se situe à une moyenne de 80,03 USD sur la période 2010-2016. Sa tendance est quasi stable entre 2010 à 2012. Elle évolue à un rythme annuel moyen de 15,46 USD pour se situer à 106,98 USD en 2015 avant de régresser en 2016 à 94,33 USD dû à la conjoncture économique que traverse le Tchad.<sup>80</sup>

**La tendance est la stagnation pour la modernisation des infrastructures, l'adaptation des industries afin de les rendre durables (cible 9.4) et le renforcement de la recherche scientifique, ainsi que le perfectionnement des capacités technologiques (cible 9.5).**

- Pour l'ensemble de la période 1990-2014, on enregistre une moyenne annuelle de 2%. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 20 %. C'est en 2003 et en 2008 qu'on observe la valeur la plus élevée (3%) et c'est sur la période 1991 - 1994 qu'on enregistre la valeur la plus basse (1%). La valeur de l'indicateur est de 3% en 2015.<sup>81</sup>
- Selon les données de l'OCDE, au Tchad, en 2016 les dépenses de recherche-développement représentaient 0,32% du PIB.
- Selon l'UNESCO, en 2016, on dénombrait au Tchad 58 chercheurs pour 1000 000 d'habitants.

**La tendance est à la baisse, en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement par le renforcement des appuis financiers, technologiques et techniques apportées aux pays en développement (cible 9.a).**

- Depuis les dix dernières années, le Tchad bénéficie en moyenne de 39,5 Millions \$US d'aide publique internationale dans le secteur des infrastructures.
- En 2016, 57,8 Millions \$US ont été alloués dans ce secteur. C'est en 2005 que les flux financiers en matière d'infrastructures ont été les plus élevés sur les dix dernières années soit 63,9 Millions \$US. En 2010, l'Etat n'a bénéficié que de 5,96 Millions \$US dans ce secteur.<sup>82</sup>

**La tendance est à la hausse sur l'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 (cible 9.c).**

- En 2015, plus de huit individus sur dix ont accès au réseau mobile AL 2G ; 13% de la population ont accès au réseau mobile AL 3G et 8,3% ont accès au réseau AL 4G ;
- Le réseau mobile AL 2G est le plus utilisé, avec un taux d'accessibilité de 7,7% en 2001, il couvre depuis 2012, 84% de la population soit une augmentation moyenne annuelle de 10%. Quant aux réseaux mobile AL 3G et AL 4G introduits respectivement en 2007 et 2014, la proportion de la population ayant accès reste en dessous de 13%.<sup>83</sup>

<sup>80</sup> Base de données UNIDO, MVA 2015

<sup>81</sup> Projection à partir d'une tendance linéaire des cinq dernières valeurs réelles

<sup>82</sup> Données OCDE, 2018

<sup>83</sup> Rapport 2015 Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>Défis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ;</li><li>▪ Amélioration de la performance économique ;</li><li>▪ Renforcement des moyens financiers, techniques et humains dans le secteur de la recherche scientifique ;</li><li>▪ Accessibilité des TIC à un cout abordable.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et des communications</li><li>▪ Maillage du réseau TIC.</li></ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le contexte sécuritaire régional ;</li><li>▪ Baisse des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ;</li><li>▪ Baisse de l'activité économique dans les secteurs de croissance.</li></ul>



## ODD 10

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

### Cibles retenues

- 10.2 - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre;
- 10.4 - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité;
- 10.7 - Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

## SITUATION ET TENDANCES

Malgré la situation actuelle, le pays doit fournir des efforts considérables pour inverser la tendance d'ici 2030. Les données disponibles indiquent que le cadre légal et réglementaire est propice à la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme (Cible 5.1). Les mécanismes institutionnels pour la réduction des inégalités mis en place nécessitent un renforcement institutionnel et technique, ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'information destinées à la population.

La forte proportion de jeunes de moins de 25 ans sans emploi, les conflits récurrents dans la région du sahel, et le déclin relatif au financement du développement, se traduisent par une pression accrue sur les ménages pour assumer le coût de leur survie et favoriser le recrutement des jeunes dans les groupes islamistes et à l'immigration.

A cet effet, la réduction des inégalités d'ici 2030 nécessitera un accroissement substantiel des financements portant sur le développement dans les secteurs de croissances inclusive, ainsi que la promotion et la consolidation de la paix au niveau régionale

**Des progrès constants ont été réalisés pour assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national (cible 10.1).**

Les dépenses des ménages sont passées de 175 826 FCFA en 2003 à 328 943 FCFA en 2011, soit une hausse de 87,1%. Dans le milieu urbain et le milieu rural, le taux de croissance des dépenses des ménages, entre 2003 et 2011<sup>84</sup>, est respectivement de 69,2% et 79,6%. Quant aux 40% de la population les plus pauvres, leurs dépenses sont passées de 74 137 FCFA en 2003 à 123 481 en 2011, soit une augmentation de 66,6%.<sup>85</sup>

**En ce qui concerne l'autonomisation des personnes et leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou autre (cible 10.2).**

<sup>84</sup> ECOSIT 2 pour 2003 et ECOSIT3 pour 2011

<sup>85</sup> Rapport ODD 2019.

L'analyse des indicateurs indique que la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian doit 15 000 FCFA, par sexe, âge et situation au regard du handicap étaient de 9% en 2011, avec un revenu mensuel de 30 000 FCFA.<sup>86</sup>

**En ce qui concerne la cible 10.5 en rapport avec l'amélioration de la réglementation et de la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles, les indicateurs de solidité financière dégringolent à partir de 2011.**

Ces indicateurs mesurent le degré de résistance aux chocs du système financier d'un pays. Autrement dit, des systèmes financiers résistants et bien réglementés sont essentiels pour assurer la stabilité économique et financière à la fois aux niveaux national et international. Il convient tout d'abord de noter que le pays fait partie de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Le marché financier de la zone est dominé par quelques banques commerciales dont le ratio de fonds propres est resté modéré à 14,6 % à fin 2015 mais nettement en deçà du pic de 22 % en 2013. Par ailleurs, la rentabilité des actifs et des fonds propres a aussi diminué pendant deux années consécutives, le retour sur les actifs (ROA) se situant à 1.6% et celui sur les capitaux propres (ROE) à 13.1%.

**En ce qui concerne la cible 10.6, en rapport avec la représentation des pays en développement dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes, aucun progrès n'a été enregistré.**

A l'instar de la plupart des pays africains, le Tchad est membre de plusieurs organisations internationales telles que les institutions onusiennes (ONU, OMC, OMS, CNUCED, etc.), l'Union Africaine, les organisations sous-régionales (CEMAC, CEEAC, CILSS, BDEAC, BEAC, etc.) où il dispose d'un droit de vote. On note que ces dernières années, le pays a fourni des efforts considérables pour promouvoir le placement de ses concitoyens dans ces instances lorsqu'ils sont éligibles.

**Concernant la cible 10.7 dont l'objectif est de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, les pays ont mis en œuvre des politiques migratoires qui n'ont pas encore produit leurs effets dans un contexte sécuritaire instable.**

Au niveau national, existe la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) créée en 2011 par décret n° 11-839/PR/PM/MAT/11 ayant pour mission, entre autres, de mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Cette commission est appuyée dans sa mission par les partenaires techniques et financiers dont le HCR. Ainsi, le pays a approuvé la libre circulation dans la Zone CEMAC et la suppression des visas dans les pays du G5 Sahel.

**De 2003 à 2014, le pays a bénéficié des effets de la cible 10.b concernant l'augmentation de l'aide publique au développement et des flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, conformément à ses plans de développement nationaux, avec une aide publique qui a plus que triplée ; mais depuis 2014 la tendance est à la baisse.**

D'après les chiffres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, les ressources allouées au développement ont atteint environ 615 millions \$US en 2015. Il faut cependant noter que l'aide publique au développement était passée de 202 millions à 702 millions de 2003 à 2015.

## **POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES**

Afin de réduire les inégalités tant au niveau interne qu'au niveau de la sous-région, le pays a pris des engagements pour amorcer des réformes nécessaires et adhéré aux conventions et initiatives en vue

---

<sup>86</sup> Rapport ODD, mars 2019.

de bénéficier des appuis des partenaires techniques et financiers. Ces engagements concourent à réduire les inégalités et les disparités afin d'améliorer la situation économique de la population. Dans l'ensemble, sur la période 2005 à 2010, les dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) représentent en moyenne 30,4% des dépenses totales de l'Etat.

Le Tchad est engagé dans un processus visant la construction d'un marché commun en Afrique centrale et au-delà de l'Afrique. Le pays entend promouvoir l'intégration au niveau régional et mondial à l'horizon 2030, de tous les secteurs d'activités et particulièrement dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie et des finances, des transports et communications, de l'industrie et de l'énergie.

Au niveau, législatif, politique et judiciaire, les chantiers les plus importants dans le cadre de la création d'un environnement assaini et adapté sont les suivants :

- Renforcement des capacités du parlement pour la prise en compte des lignes budgétaires allouées aux ODD ;
- Réforme de la justice comprenant, entre autres, l'établissement de tribunaux commerciaux, la formation des professionnels du milieu (juges, secteur privé, fonctionnaires) et l'amélioration du fonctionnement des tribunaux du travail pour diminuer la durée de séjour des dossiers au niveau des tribunaux ;
- La nouvelle Constitution de 2018, à travers son Article 55 stipule que les pouvoirs publics sont tenus de promouvoir, de respecter et de faire respecter la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et de réprimer les détournements, la corruption et les infractions assimilées. Une catégorie de personnalités publiques et d'agents de l'Etat sont soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine à la prise et à la fin de fonction et prêtent serment selon la formule consacrée par la loi ;
- La ratification des conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension de retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants en date et à adopter une stratégie nationale de protection de sociales du Gouvernement.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pérennisation des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ;</li> <li>▪ Amélioration de la performance économique ;</li> <li>▪ La forte proportion des jeunes sans emploi ;</li> <li>▪ La non-maîtrise des flux migratoires ;</li> <li>▪ L'amélioration du système d'état civil tchadien de sorte à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;</li> <li>▪ Mise en place d'un système de couverture sociale universelle</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Protection Sociale adoptée en 2015 ;</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse des appuis financiers des partenaires techniques et financiers ;</li> <li>▪ Baisse de l'activité économique dans les secteurs de croissance.</li> <li>▪ Recrudescence de toutes les formes de criminalité organisée.</li> </ul>



## ODD 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

### Cibles prioritisées

- 11.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ;
- 11.3 - D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

## SITUATION ET TENDANCES

En dehors de la capitale N'Djamena, la plupart des centres urbains présentent un caractère plus rural qu'urbain, si l'on considère les aspects qualitatifs (activités dominantes, type de bâtis, équipements). Il s'agit en général d'unités fonctionnant de manière isolée et enclavée plutôt qu'en réseau, en raison de l'insuffisance et de la précarité des infrastructures routières.<sup>87</sup> Par ailleurs, avec un taux d'urbanisation variant entre 22%<sup>88</sup> à 26%, selon les différentes estimations, le Tchad reste l'un des pays les moins urbanisés au monde, tout en étant confronté à une urbanisation rapide des principales villes du pays.<sup>89</sup>

N'Djamena, la capitale administrative du Tchad, a fait l'objet comme les villes africaines, d'une transition urbaine remarquable au fil du temps marquée par une explosion démographique et une extension spatiale significative. La ville s'étend, aujourd'hui, sur une surface de 395 Km<sup>2</sup> pour une population de 1.243.994 habitants en abritera 3.000.000 d'ici 2035.<sup>90</sup> Elle représente le seul pôle d'attractivité du pays concentrant 40% de la population urbaine avec un taux de croissance démographique estimé à 7% par an.<sup>91</sup>

Cependant, la capitale rencontre actuellement des difficultés liées à la qualité de vie : problème d'assainissement et hygiène, de transports urbains, du logement, de la sécurité, de la spéculation, la vétusté des infrastructures routières, et du coût de vie. Mais, il s'est produit une certaine forme de discrimination entre le centre-ville, qui concentre l'essentiel des ressources urbaines avec tous les équipements de proximité suite à cette volonté de gestion urbaine, et les périphéries urbaines où l'offre demeure, de plus en plus déficitaire sur tous les plans.<sup>92</sup> En outre, N'Djamena connaît un problème majeur relatif aux occupations anarchiques de l'espace dues à l'absence d'un document de planification capable d'anticiper les évolutions démographiques. L'extension anarchique de la ville se fait souvent dans des zones à haut risque en l'occurrence les zones de mobilité d'un cours d'eau qui sont généralement la source de toutes les inondations, ou les zones, non-appropriées à l'urbanisation

<sup>87</sup> Cf. Hassane Mahamat Hemchi. Mobilités urbaines et planification : le cas de N'Djamena. Architecture, aménagement de l'espace. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. ffnnt : 2015BOR30011ff. fftel-01222332f

<sup>88</sup> Selon la Banque Mondiale, 2012 : Le taux de croissance de population urbaine de 3,4% est plus élevé que celui de la population rurale (2,9).

<sup>89</sup> Cf. <https://afrique.latribune.fr/afrique-centrale/tchad/2016-10-27/le-tchad-face-a-au-defi-de-l-urbanisation.html>.

<sup>90</sup> Cf. [https://www.alwihdainfo.com/N-Djamena-face-aux-defis-et-enjeux-majeurs-de-l-heure-comment-positionner-la-capitale-au-rang-des-villes-les-plus\\_a65584.html](https://www.alwihdainfo.com/N-Djamena-face-aux-defis-et-enjeux-majeurs-de-l-heure-comment-positionner-la-capitale-au-rang-des-villes-les-plus_a65584.html)

<sup>91</sup> Thèse N'garessem 98, telle que citée par Abdalmdjit Ali Ahmet, op. Cit.

<sup>92</sup> Ibidem.

à l'instar des sites protégés et les zones à vocation industrielle. C'est dans ces zones que se cantonnent les populations à faible revenu ou pauvres, estimées à 35% au sein de la ville.<sup>93</sup>

**Selon l'analyse des données disponibles, le Tchad n'atteindra pas l'ODD 11 visant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, si la situation actuelle perdure.** Malgré les efforts fournis par le Gouvernement pour que les tchadiens vivent dans des habitations sûres, résilientes et durables, la grande majorité des tchadiens urbains continuent à vivre dans des habitations précaires qui les rendent vulnérables à tous égards.

**En ce qui concerne la cible 11.2 visant à assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis, la tendance est à la hausse mais à un rythme encore trop faible pour inverser la tendance.**

- Au Tchad, en 2014, il y a encore plus de 8 personnes sur 10 de la population urbaine qui vivent dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats, bien qu'il y ait eu une réduction de 6% en 15 ans passant de 94% en 2000 à 88% en 2014.<sup>94</sup>
- Selon le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, seulement 2300 unités de logement sont construites par an alors que les besoins sont estimés à 28000 logements par an. L'écart entre l'offre et la demande reste énorme. Malgré la récente mise en place de la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT), il reste un grand effort à fournir pour une bonne politique de l'habitat, afin de répondre aux besoins de la population ;

**Les données disponibles ne nous permettent pas de déterminer les progrès accomplis en rapport avec l'impact environnemental négatif par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets (cible 11.6).**

- La situation de référence indique que les particules fines (PM<sub>2,5</sub>) ou les particules en suspension (PM<sub>10</sub>) en fonction du nombre d'habitants sont plus concentrées en ville (51%) que dans les zones périurbaines et rurales du pays (53%). Il y a, donc, plus la concentration de la poussière (particules fines) dans les villes que sur l'ensemble du pays<sup>95</sup> ;
- Le dispositif d'hygiène et d'assainissement est marqué par une accumulation d'ordures due à l'irrégularité ou au manque de collecte. En effet, il y a une absence de suivi et d'entretien des camions de collecte communément appelé « N'Djaména Nadif ». Mais également, le non-paiement des taxes ménagères et l'inaccessibilité de certains quartiers spontanés sous l'effet de l'étroitesse des voies sont des facteurs qui participent à l'insalubrité de la ville ;
- La majorité des ménages n'a pas accès au bac à ordures de la mairie, la seule alternative qu'ils ont c'est le dépôt sauvage aux bords de la route ou aux alentours des concessions. Ceci est à l'origine de la pollution de l'environnement urbain relatif à l'insalubrité ambiante de la ville source de diverses menaces liées à la santé publique (fièvre, typhoïde, cholera, diarrhée, Hépatite A et B etc.).

## **POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES**

**Une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes, en cours de validation, suggère un progrès du Tchad vers l'atteinte de la cible 11.b.**

<sup>93</sup> Cf. Abdalmadjit Ali Ahmat, op. Cit.

<sup>94</sup> Rapport ONU Habitat, 2014

<sup>95</sup> OMS, Statistiques Sanitaires Mondiales, 2016

- **Dans le cadre du « forum urbain national » en octobre 2016, le Tchad a adopté, en présence de toutes les parties prenantes, les mesures pouvant faire l'objet d'une politique pour permettre que l'urbanisation aille de pair avec le développement économique<sup>96</sup> ;**
- Par ailleurs, le Tchad a intégré les pays focus de l'initiative « Political Champion Group for Disaster Résilience ». <sup>97</sup> En outre, le pays s'est engagé et poursuit la mise en place d'un cadre institutionnel pour la coordination à tous les niveaux (national, sectoriel et décentralisé) enclenché par le Sommet de Rio en 1992. La Direction de la Protection Civile (DPC) a été créée ; la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNARR) a été mis en place pour répondre aux situations humanitaires. L'Etat a mis en place d'autres structures institutionnelles et juridiques pour faire face aux risques des catastrophes dans divers Départements ministériels, notamment le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) ; l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) et le Cadre National de Gestion des Risques Acridiens (CNGRA)<sup>98</sup> ;
- En 2012, le gouvernement a mis en place le premier Plan de Circulation des Transports (PCT) de la ville de N'Djamena qui peine à être appliqué sur le terrain ;
- En 2012, un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) a été réalisé, mais n'a pas été approuvé du fait de l'incompatibilité de ce dernier avec les développements actuels de la ville de N'Djamena. Cependant, il a été relancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH) pour qu'il prenne en considération tous les aspects urbanistiques de la capitale tchadienne<sup>99</sup> ;
- En 2013, le MATUH a mis en place un schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Enfin, l'enjeu principal est de faire en sorte que l'urbanisation et le développement urbain aient un positionnement adéquat dans le contexte national et régional d'ici 2035, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins de base de la population (énergie, eau potable, assainissement, transports, hygiène, etc.) ;
- En 2013, le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena et le Plan de contingence multirisque ont été élaborés y compris les plans d'organisation de secours (ORSEC) et de la revue juridique et institutionnelle<sup>100</sup> ;
- En 2008, le MATUH a élaboré un « document de cadrage du développement urbain de N'Djamena à l'horizon 2020 » ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Régionale 3, le gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche a mis en place un programme pour une meilleure gestion des ressources naturelles fortement affectées par la pression démographique de la population autochtone ajoutée à celle de la présence des réfugiés et retournés de la Centrafrique. Cette intervention a permis de faire la diffusion et la sensibilisation des textes règlementaires et législatifs en matière de protection de l'environnement et à promouvoir l'utilisation de la technologie sur la fabrication des briquettes à base des résidus agricoles comme énergies alternatives au bois de chauffe combinés avec une distribution des kits de gaz butane et du cash pour limiter les pertes drastiques dues aux coupes dans les superficies forestières.<sup>101</sup>

<sup>96</sup> Cf. <https://afrique.latribune.fr/afrique-centrale/tchad/2016-10-27/le-tchad-face-a-au-defi-de-l-urbanisation.html>.

<sup>97</sup> Il s'agit d'un groupe créé en 2012 et composé de représentants de haut rang des grandes institutions nationales et internationales (UN, BM, UE, DFID, USAID, etc.) et qui vise à tirer profit de leur forces politiques collectives pour attirer l'attention et mobiliser les ressources en vue de renforcer la résilience face aux chocs dans les pays à risque

<sup>98</sup> Rapport ODD, mars 2019.

<sup>99</sup> Cf. Hassane Mahamat Hemchi. Mobilités urbaines et planification : le cas de N'Djamena. Architecture, aménagement de l'espace. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. ffNNT : 2015BOR30011ff. fftel-01222332f

<sup>100</sup> Rapport ODD, mars 2019.

<sup>101</sup> Rapport ODD, mars 2019.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre d'un programme de restructuration et régularisation foncière.</li><li>▪ Maîtrise du marché foncier face au phénomène des spéculations par le biais du droit de préemption dont dispose l'Etat comme acheteur prioritaire, afin de limiter la spéculation foncière.</li><li>▪ Promotion de l'intercommunalité entre les mairies ;</li><li>▪ Le non-respect du plan cadastral ;</li><li>▪ L'inaccessibilité de certains quartiers</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'existence des gisements miniers tels que le calcaire, les rochers et du sable ;</li><li>▪ L'existence du Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020 (2015)</li><li>▪ Le Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena et le Plan de contingence multirisque (2013).</li></ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La non maîtrise du flux migratoire et de l'exode rural, causé notamment par les conflits régionaux, le changement climatique (inondations et sécheresse)</li><li>▪ L'incivisme fiscal ;</li><li>▪ L'insécurité et les conflits urbains.</li></ul>

# Cibles priorisées sur la planète





## ODD 6

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

### Cibles Retenues

- 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;
- 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les nappes aquifères et les lacs.

### SITUATION ET TENDANCES

Le constat général est qu'en matière d'eau, la tendance est à la hausse malgré la diminution du montant de financement. Cependant, dans la mise en place d'un mécanisme permettant le maintien des infrastructures en eau, la qualité de l'eau et l'assainissement, les efforts restent à faire car la situation est presque stagnante. Toutefois, les acteurs se sont engagés en 2018 à développer et renseigner un outil unique de suivi de l'assainissement pour mieux mesurer le progrès vers l'atteinte de la cible 2 de l'ODD 6 et l'outil de suivi existant de la cible 1 de l'ODD 6 sera renforcé.

**L'analyse de la cible 6.1 montre une progression, mais d'énormes efforts restent à faire pour assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable d'ici à 2030.** La proportion de la population du Tchad qui consommait de l'eau provenant d'une source améliorée est en augmentation atteignant 56 % en 2015. Elle a quasi doublé comparativement à 1997<sup>102</sup> ;

**La cible visant à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation de vulnérabilité, ne sera pas atteinte si la situation actuelle perdure.** Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la progression des indicateurs en rapport avec la proportion de la population utilisant (a) des toilettes gérées en toute sécurité et (b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

- Près de neuf ménages sur dix (86 %) utilisent des toilettes non améliorées, contre seulement 14% pour des toilettes considérées comme améliorées : 6,5 % étant améliorées non partagées et 7,3 % étant améliorées et partagées, avec une forte variation entre les milieux de résidences (51% en milieu urbain contre 3% en milieu rural) ;
- De 2000 à 2017, la progression des indicateurs d'accès à l'assainissement de base est restée quasiment inchangé à 10% sur la même période. Ce rapport fait ressortir également des disparités énormes entre le milieu urbain et rural, avec des taux d'accès aux services de base d'eau potable de 78% en milieu urbain et 32% pour le milieu rural. Et dans le secteur de l'assainissement, la différence est encore exacerbée avec 33% des personnes qui ont accès à l'assainissement de base en milieu urbain et seulement 3% en milieu rural.

<sup>102</sup> EDS 1996 – 1997, EDS 2004, EDS-MICS 2014-2015

- La proportion de la population qui utilisait des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou tout autre produit est de 23,8%. Celle qui utilisait de l'eau et savon sont de l'ordre de 22,4% alors que celle qui utilisait l'eau et tout autre produit pour se laver les mains était de 1,4%.<sup>103</sup>
- En 2015, la situation de la défécation à l'air libre reste préoccupante avec un taux de 68%. La situation dans les écoles est aussi alarmante. Sur les 12,254 écoles que comptent le Tchad, 80% d'entre elles ne disposent pas d'eau et 90% n'ont pas de toilettes.

**En rapport avec la cible 6.4, les indicateurs disponibles indiquent peu ou pas de progression par rapport à l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau (cible 6.4).**

La situation de référence indique qu'en 2014, au Tchad, 2,4% d'eau douce ont été prélevés par rapport aux ressources en eau douce disponibles, selon les Statistiques Mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2016.

**La cible 6.5 visant à assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière, a progressé.**

- Les résultats d'évaluation du GIRE au Tchad réalisée par la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche en 2017, indiquent une augmentation de 4% entre 2015 (26/ 100) et 2016 (30/ 100). Parmi les quatre dimensions du GIRE, la dimension « financement » enregistre une faible proportion de conformité. La dimension « instruments de gestion » croit avec la dimension « institutions ». <sup>104</sup>
- Au Tchad, en 2015, la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel est de 50,4% (Direction des Ressources en Eau).

**L'analyse des indicateurs montre une progression constante en rapport avec la situation de la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs d'ici à 2020 (cible 6.6).**

- Au Tchad, chaque année il y a une variation importante de la superficie des zones humides. L'année 2007 a enregistré la diminution la plus importante sur la période 2006 – 2016. En 2016, la variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau était de 1,6%, contre 1,3 en 2015 et - 0,7% en 2006. <sup>105</sup>
- Les comités de gestion des points d'eau et les artisans réparateurs s'occupent de la gestion et l'entretien des points d'eaux. Les points d'eau fonctionnels et non fonctionnels ne sont pas identifiés. **Malgré une tendance à la baisse, le Tchad a bénéficié des effets de la cible 6.a visant à développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation, d'ici à 2030.**
- En moyenne \$23 Millions d'aide publique au développement sont dépensés chaque année dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Tchad sur la période 2000-2016. En 2016 plus de \$31,4 Millions ont été dépensés dans ce secteur légèrement en baisse comparés aux dépenses de 2015

<sup>103</sup> Rapport ODD 2015

<sup>104</sup> Rapport 2017, Secteur Eau du Ministère de l'Eau et de l'Environnement du Tchad.

<sup>105</sup> Données Statistiques ONU Environnement, 2017

(\$36,4 Millions). C'est en 2001 que le secteur de l'eau et d'assainissement a enregistré les dépenses les plus faibles pendant la période de 2000 à 2016.<sup>106</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

Face aux défis que constituent l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, le Gouvernement du Tchad s'est résolument engagé dans un processus d'élaboration de politiques et stratégies qui sont, entre autres :

Le décret numéro 1113/PR/PM/ MEA/2017 du 28 juillet 2017 portant l'adoption de la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement du Tchad suivi de la validation en 2018 d'une feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici à 2030 ont créé les conditions pour une accélération des efforts en vue d'améliorer l'accès à l'assainissement de base.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'applicabilité des textes législatifs et réglementaires en matière de l'eau et assainissement ;</li><li>▪ L'approvisionnement en eau du Lac Tchad ;</li><li>▪ L'équipement des structures socio-sanitaires en eau potable ;</li><li>▪ Poids des pesanteurs socioculturelles.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'existence de la politique et stratégie nationale de l'assainissement en 2017</li><li>▪ L'élaboration d'une feuille de route pour un Tchad sans défécation à l'air libre d'ici à 2030 L'existence des ressources en eau souterraine et de surface en quantité importante (253-544 milliards de m<sup>2</sup> par an) ;</li></ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Déficit budgétaire sur les services sociaux de base</li><li>▪ La réduction de l'aide internationale ;</li><li>▪ Les changements climatiques induisant l'assèchement du Lac Tchad, source importante d'eau douce.</li><li>▪ Défécation à l'air libre</li></ul>

<sup>106</sup> Rapport OCDE, 2016



## ODD 12

Établir des modes de consommation et de production durables

### Cibles priorisées

- 12.2 - D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

## SITUATION ET TENDANCES

**En ce qui concerne la Cible 12.1 visant à mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation relative aux modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, le Tchad a développé des plans d'action nationaux portant sur les modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs des politiques nationales.**

Le Tchad ne dispose pas des plans nationaux de mode de consommation et de production durable. Toutefois, plusieurs actions ont été menées pour une production durable. Elles ont consisté en la mise en œuvre du programme national sur la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ce programme a pour but, entre autres ; la réduction de la pression exercée sur les ressources forestières ; la contribution à une baisse des émissions des gaz à effet de serre ; la facilitation et la promotion des énergies à faible coût ; la promotion de l'agroforesterie et la reforestation à base communautaire permettant le renouvellement raisonnable des forêts.<sup>107</sup>

**La situation est contrastée en ce qui concerne la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles d'ici à 2030 (cible 12.2).**

Au niveau de la consommation matérielle nationale, l'on observe une augmentation de 1,15% entre 2014 et 2015 pour se situer à un peu plus près de 36 millions de tonnes en 2015. Cette augmentation s'expliquerait par une extension de la production du secteur primaire entre les deux années. La consommation matérielle nationale par habitant, quant à elle, présente une évolution inverse, en passant de 2,64 tonnes par habitant en 2014 à 2,59 tonnes par habitant en 2015. S'agissant de la consommation matérielle nationale par unité de PIB, elle a connu une augmentation de 4 unités, passant ainsi de 138 FCFA/Kg en 2014 à 142 FCFA/Kg en 2015.<sup>108</sup>

**Les données disponibles ne nous permettent pas de déterminer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la cible 12.3 visant à réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.** Néanmoins les producteurs tchadiens sont confrontés aux pertes post-récoltes et aux difficultés d'écoulement des marchandises vers les centres urbains.

<sup>107</sup> Rapport ODD 2019.

<sup>108</sup> Environment Live / Global Material Flows Database, 2015 & Comptes Nationaux.

**En ce qui concerne la cible 12.5 visant à réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation d'ici à 2030, les mesures juridiques en la matière existent mais ne sont pas mises en œuvre.**

- Selon le MEEP, N'Djaména à elle seule génère 19 764 tonnes de déchets plastiques par an, nonobstant, l'existence des mesures juridiques et institutionnelles, à l'instar de l'interdiction de l'importation, la commercialisation et l'utilisation des plastiques non biodégradable dans certaines communes. L'analyse des indicateurs indique qu'à nos jours aucune quantité substantielle de déchets n'est recyclée ;
- Les soins de santé génèrent des déchets qui constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement dangereux.<sup>109</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

Le Tchad a signé et/ou ratifié un certain nombre de conventions relatives aux substances chimiques et aux déchets<sup>110</sup> parmi lesquelles la Convention de Stockholm en 2014. Cette convention vise à restreindre, puis éliminer progressivement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage des polluants organiques persistants (cible 12.4). En ce qui concerne leur application, le Tchad est régi par un certain nombre d'actes législatifs et réglementaires, à savoir. Par exemple, le Code d'hygiène adopté en 2010.

Le Tchad dispose d'un programme national de conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique qui a pour but, entre autres : la réduction de la pression exercée sur les ressources naturelles (notamment forestières), la contribution à la baisse des émissions des gaz à effet de serre, la facilitation et la promotion des énergies à faible coût, la promotion de l'agroforesterie et la reforestation à base communautaire permettant le renouvellement raisonnable des forêts. La mise en œuvre de ce programme a permis d'entreprendre plusieurs actions visant la production durable.

Le MEEP a mis en place un cadre stratégique opérationnel pour la gestion durable, la promotion et la valorisation de 10 produits forestiers non ligneux prioritaires. Plus généralement, elle intervient dans le PND 2017-2021 dans le domaine du développement des chaînes de valeur de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles en faveur de la SAN et la valorisation et gestion durable des ressources naturelles pour le renforcement de la résilience.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

### FUTURS DEFIS

- La prise en compte de l'impact environnemental dans le code des marchés publics ;
- L'application des lois et règlements en vigueur en matière de l'environnement ;
- La prise en compte systématique des impacts environnementaux potentiels dans les cadres légaux et réglementaires existants ;
- La définition des domaines de compétence et de responsabilités des différentes institutions concernées aux niveaux national et local ;
- Elaboration de Plans/Procédures de gestion interne pour l'évacuation des déchets médicaux ;
- Disponibilité de matériels appropriés de collecte des déchets et des équipements de protection individuelle ;

<sup>109</sup> REPUBLIQUE DU TCHAD, PROJET D'APPUI AUX REFUGIES ET AUX COMMUNAUTES D'ACCEUIL (PARCA) : PLAN DE GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX(PGDBM), 23 MAI 2018

<sup>110</sup> UNITAR, Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau : *Profil National du Tchad sur la gestion des produits chimiques*

<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La gestion des polluants organiques persistants (POP).</li> <li>▪ La mise en place d'une commission spéciale sur les ODD par l'Assemblée nationale ;</li> <li>▪ Le programme de la Banque Mondiale pour la gestion des déchets médicaux ;</li> <li>▪ La mise en place dans le cadre du Fond des pays les moins avancés (LDCF) avec le GEF, d'un programme de renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal et une partie de la province de Hadjer-Lamis).</li> <li>▪ Les cadres légaux et réglementaires mis en œuvre bien avant la signature de la convention de Stockholm de 2014 et l'adoption des ODD.</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réduction de l'aide internationale ;</li> <li>▪ Le faible degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants ;</li> <li>▪ Le rejet des déchets toxiques ensemble avec les ordures ménagères.</li> </ul>



## ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### Cible priorisée

- 13.2 - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

## SITUATION ET TENDANCES

Le Tchad a toujours été particulièrement vulnérable aux effets des aléas climatiques (sècheresse, inondations, épidémies, incendies et accidents) eu égard à sa position géographique. Ainsi, la lutte contre les changements climatiques constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Cela est d'autant plus préoccupant que les changements climatiques ont aggravé la dégradation des ressources naturelles dont dépend la majeure partie de l'économie et ont accentué la précarité des conditions de vie des populations. Ces perturbations, ont déjà provoqué et continuent de provoquer des pertes matérielles et en vies humaines importantes, ainsi que de déplacement périodique des populations. Leurs répercussions annihilent les efforts du Gouvernement et des partenaires internationaux dont les programmes d'action ont débuté bien avant l'adoption des ODD. En effet, le Tchad a signé en 1992 et a ratifié en 1993, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatique, et a réalisé sa première communication nationale initiale sur les changements climatiques en 2001. C'est à partir de 2010 que le Tchad met en œuvre le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques. L'analyse des indicateurs présente la situation suivante.

**Le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation du Tchad face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles (cible 13.1), des progrès importants ont été accomplis.**

- Après avoir atteint un pic de 26 morts pour 100 000 habitants, le nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors des catastrophes, pour 100 000 personnes s'est stabilisé à 19% de 2015 à 2019.
- Le Tchad va faire partie du concert des nations ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;
- En ce qui concerne l'existence d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe, les données disponibles indiquent que les stratégies et plans nationaux qui y sont relatifs ont été élaborés, mais l'efficacité et l'impact de ces mesures n'ont pas encore été déterminés :
- En 2015, le Tchad a élaboré son Plan d'Action National de Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques de Catastrophes, la Préparation et la Réponse aux Urgences pour la période 2015-2020, au lendemain de la Conférence Mondiale de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- En 2016 le Tchad a élaboré le premier Plan de Contingence Inondation pour la ville de N'Djamena et le Plan de contingence multirisques ont été élaborés ;

- En 2018, le Tchad a adopté sa politique Nationale pour la lutte contre le Changement Climatique (SNCC) et a consécutivement enclenché le processus d'élaboration de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE).<sup>111</sup>

**Le pays a également intégré des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale (cible 13.2).**

- Le Tchad a mis en place le programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques visant à améliorer son aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer sa résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire.
- Le PND (2017-2021) consacre dans son axe 4, un sous axe sur la « création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques »<sup>112</sup>

**Pour ce qui est de la cible 13.3 améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte précoce, un manuel de formation a été validé en mars 2019.**

- En avril 2016, le Tchad a signé l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015, qui a été ratifié le 12 janvier 2017. Le pays fait partie des 195 signataires et 186 parties prenantes qui ont soumis leur nouveau plan d'action climat à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
- En mars 2019, un manuel d'éducation au changement climatique pour le développement durable au Tchad a été validé,
- Dans son document Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), le pays a identifié les besoins d'adaptation touchant au renforcement des capacités afin de réduire sa vulnérabilité et accroître sa résilience,
- La mise en œuvre des actions d'atténuation et la réalisation des objectifs de limitation des émissions de GES contenus dans la CPDN du Tchad qui présentent des aspects conditionnels à la disponibilité d'un appui international en termes de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Les besoins en financements ont été estimés à environ 21 milliards US\$.

**La tendance de l'acquisition des moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, en mettant l'accent notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, est à la baisse (cible 13.b).** Le pays a bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers à travers un certain nombre de projets.

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) a été élaborée en 2018 et elle est depuis lors introduite dans le circuit de validation. Elle est élaborée sur la base de la vision, stratégies et programmes en place au Tchad, notamment :

- La vision stratégique CEEAC 2025 sur l'environnement ;
- La Politique Générale en matière d'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles de la CEEAC ;

<sup>111</sup> Rapport ODD, mars 2019

<sup>112</sup> Ibidem.

- Le Schéma Directeur du Secteur de l'Énergie au Tchad ;
- Le Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad (2013-2018) ;
- Le Plan National de Développement de l'Élevage (2009-2016) ;
- Le Profil Sécurité Alimentaire ;
- La Déclaration de Niamey sur les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie d'avril 2015 ;
- Le Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS).

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>DEFIS FUTURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration des politiques de changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles ;</li> <li>▪ La gouvernance climatique ;</li> <li>▪ La vulnérabilité des communautés ;</li> <li>▪ L'analphabétisme et la faible implication des femmes.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La validation de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Tchad en mai 2019 ;</li> <li>▪ L'existence de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2018 ;</li> <li>▪ Le projet de renforcement des capacités du secteur de l'environnement (humaine, technique, institutionnelle, matérielle, etc.) ;</li> <li>▪ Le Projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC).</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les effets du changement climatique et les catastrophes naturelles ;</li> <li>▪ La faible compréhension du concept des changements climatiques par une grande partie de la société.</li> </ul>



## ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

### Cibles prioritées

- 15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres, des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux;
- 15.2 - D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial;
- 15.9 - D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

### SITUATION ET TENDANCE

Le Tchad est confronté à de multiples facteurs climatiques et anthropiques défavorables tels que le lessivage dû aux grosses pluies tombées dans un court laps de temps, les sécheresses récurrentes sur 90% de sa superficie ; etc. Aussi, les mauvaises pratiques culturelles, les défrichements anarchiques pour l'implantation des cultures vivrières et industrielles ; coupes abusives des bois pour répondre aux besoins d'une population sans cesse en croissance, les déplacements internes des personnes et les réfugiés liés aux conflits armés, le surpâturage, la décharge incontrôlée des déchets ménagers, pour ne citer que ceux-là, sont autant de causes de dégradation des écosystèmes terrestres dues à l'action de l'homme. La dégradation continue des écosystèmes revêt un caractère structurel du fait notamment de l'enclavement géographique du Tchad associé au changement climatique du régime des pluies. Les enjeux d'atténuation du phénomène des changements climatiques se trouvent donc au niveau de la réduction des émissions des gaz à effet de serre (industries, énergie, déchets), des mesures d'inversion ou de réduction des tendances à la destruction du couvert végétal en agissant au niveau de la protection et la gestion des ressources forestières, des ressources en eaux et au niveau des pratiques agricoles et pastorales mais aussi de protection des personnes les plus vulnérables.<sup>113</sup>

Les superficies cultivables sont estimées à plus de 39 millions d'hectares et celles des terres irrigables à 5,6 millions d'hectares. C'est le plus important potentiel agricole du sahel. Avec la croissance démographique galopante, le secteur forestier<sup>114</sup> sera le seul pourvoyeur de terres agricoles pour répondre à la demande alimentaire des années 2020. Cet état de choses entraînera encore la diminution des superficies forestières si les responsables politiques ne prennent pas conscience à temps et prévoient des solutions adéquates telles que la politique des populations, la politique agricole et d'élevage plus appropriée que celle d'aujourd'hui.<sup>115</sup>

**La cible 15.1a vise à garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier**

<sup>113</sup> Cf. <https://sgp.undp.org/all-documents/country-documents/341-sgp-country-programme-strategy-80/file.html>

<sup>114</sup> On entend par Forêt les "terres couvrant plus de 0,5 hectare avec des arbres de plus de 5 mètres de hauteur et un couvert forestier de plus de 10%, ou des arbres pouvant atteindre ces seuils in situ. cf. FAO, op. cit.

<sup>115</sup> FAO, op.cit.

**des forêts<sup>116</sup>, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. Cette cible ne sera pas atteinte d'ici à 2020** en raison de la situation des indicateurs ci-dessous :

- La surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre enregistre une tendance est à la baisse. En effet, cette proportion a connu une baisse de 1,15% en 15 ans, passant ainsi de 5,02% à 3,87% entre 2000 et 2015. Avec l'hypothèse d'une baisse continue et régulière de 0,07% par an, cette statistique serait passée de 3,87% en 2015 à 3,64% en 2018, sous les effets conjugués du changement climatique et de l'action anthropique.<sup>117</sup>
- La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces se trouvant dans des aires protégées (par type d'écosystème) ont connu une tendance à la stagnation. Mais la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre se trouvant dans des aires protégées est restée constante de 2015 à 2018 et s'est établit à 70,63%. Autrement dit, près d'un tiers de ces sites se trouvent sans protection. Quant aux sites importants pour la biodiversité des eaux douces, 70,22% sont situées dans des aires protégées. Cette proportion est restée la même depuis 2015.<sup>118</sup>

**La cible 15.2 visant à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial, ne sera pas atteinte d'ici à 2020.**

- Le Tchad a adhéré au Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025 dont le but est d'améliorer la gestion de la diversité biologique, de l'environnement et des aires protégées<sup>119</sup> ;
- La superficie forestière est estimée à 23.000.000 ha. Le taux de dégradation est estimé à 0,6% par an. La superficie forestière en 2020 serait de 20.391.807 ha soit environ 8,85% de moins que le couvert actuel en tenant compte uniquement du taux de dégradation avancé par la FAO en 1995 ;

**La cible 15.3, visant à lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres, ce qui d'ici à 2030, ne sera pas atteint malgré les progrès enregistrés.**

- La dégradation des terres au Tchad est fortement liée au changement climatique, à l'augmentation des pressions démographiques et du cheptel, aux caractères rudimentaires des pratiques culturelles aggravées par de nombreux conflits sociaux (faible réglementation de l'accès à la terre). Dès lors que des objectifs de développement durable et donc de protection de l'environnement axés sur les soutiens aux communautés locales sont visés, cela passera nécessairement par le développement de la gouvernance locale et la gestion intégrée des écosystèmes<sup>120</sup> ;
- Les épisodes de sécheresse sévères de ces 3 dernières décennies ont conduit à une réduction perceptible des superficies de terres effectivement cultivables. Le pourcentage de terres arables n'a pas progressé de 2011 à 2016 et s'est stabilisé à 3,89 %. Il est de même pour les terres agricoles qui se sont stabilisées à 39,66% pendant la période. C'est en 2016 qu'on enregistre la valeur la plus élevée (3,89) et c'est en 1972 qu'on enregistre la valeur la plus basse (2,3).

---

<sup>116</sup> Ibidem.

<sup>117</sup> Rapport ODD 216.

<sup>118</sup> Base de données Bird Life International, IUCN and UNEP-WCMC

<sup>119</sup> Ibidem.

<sup>120</sup> Cf. <https://sgp.undp.org/all-documents/country-documents/341-sgp-country-programme-strategy-80/file.html>.

**La politique du gouvernement pour la préservation des écosystèmes montagneux, notamment leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable (cible 15.4), d'ici à 2030, n'est pas très efficace et efficace.**

- L'indice de couverture verte est évalué par la FAO à 14,78% pour l'année 2017<sup>121</sup> ;
- Pour assurer la préservation de son important patrimoine biologique, le Tchad a axé sa stratégie sur les Aires Protégées (APs). L'étendue (environ 12 millions d'ha, soit plus de 9% du territoire national) et la distribution biogéographique (milieux terrestres, milieux aquatiques, zones de montagne vs plaines d'inondation, écosystèmes sahariens vs sahéliens vs soudaniens etc.) de ces APs sont très convenables.

**Malgré les « mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, d'ici à 2020 » prises par le gouvernement, le risque d'extinction de certaines espèces s'accroît (cible 15.5).**

- L'indice de la liste rouge <sup>122</sup>pour le cas du Tchad est resté constant, autour de 0,92 de 2015 à 2017, pour baisser ensuite d'un point en 2018, suggérant que le risque d'extinction des espèces menacées a pu être contenu 3 années successives avant d'être relâché en 2018. Les mesures de protection des espèces de la liste de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) doivent s'inscrire dans une démarche durable ;
- Quant à la biodiversité domestiquée ou l'agro-biodiversité, les ressources génétiques de certaines espèces végétales cultivées et animales domestiques sont menacées ;
- En 2014, le gouvernement a révisé la Stratégie nationale et Plan d'Action de 1999 en matière de diversité biologique (SNPA/DB 2014-2020).

**Aucun progrès n'a été enregistré par rapport à la cible 15.6 visant à « favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ».**

- En 2015, le pays a ratifié le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation conformément à la Convention sur la diversité biologique. Il en est de même pour le Protocole de Cartagena sur la préservation des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique ;
- En 2018, le Tchad a adopté une Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Equitables découlant de leur Utilisation (APA). La Stratégie Nationale (SN-APA 2018) vise de façon globale à « mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale harmonisée, transparente et opérationnelles conformément aux dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya sur l'APA ». <sup>123</sup>

**Les mesures à prendre en urgence pour « mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande d'ici 2030 » (cible 15.7), ont enregistré peu de progrès.**

---

<sup>121</sup> Rapport ODD, mars 2019.

<sup>122</sup>L'indice de la liste rouge est un indicateur multifonctionnel qui mesure le changement global du risque d'extinction parmi les groupes d'espèces. Il est basé sur le nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et s'exprime sous forme d'indice allant de 0 à 1.

<sup>123</sup> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA PECHE : Sixième Rapport National sur la Diversité Biologique de la République du Tchad, Décembre 2018

- Malgré la volonté politique manifeste (la chasse est interdite par la loi 14 de 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques) et l'engagement de la communauté internationale pour protéger la faune sauvage, le braconnage continue à menacer l'intégrité des populations et la survie de nombreuses espèces (antilopes sahélo sahariens, éléphants, lamantins, lycaon). Ce fléau est favorisé par les possibilités commerciales offertes par la filière « viande de brousse » et autres produits de la faune sauvage tel que l'ivoire ;
- D'autres facteurs aggravants sont la prolifération des armes à feu résultant des conflits armés et la relativité de la stabilité politique et sociale dans le pays qui affaiblit les capacités de contrôle des services techniques. La perméabilité des frontières, exacerbée par le contexte d'instabilité et de faiblesses politiques et sociales, favorise le braconnage à partir des pays voisins.<sup>124</sup>

**En ce qui concerne la cible 15.8 visant à « prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires d'ici à 2020 », le Tchad est signataire de la convention sur la Diversité Biologique (CDB) et de la convention de Paris.** Cependant, le pays n'a pas encore une législation nationale allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

En 1992, le Tchad a adhéré à la CDB qui est un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale ;

**Le Tchad a atteint la cible 15.9, visant à intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité, d'ici à 2020.**

- Le Tchad a adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme objectifs nationaux en la matière en lien avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2014-2020. Ainsi d'ici 2030, la sécurité des ressources biologiques du pays est assurée grâce à une meilleure connaissance de leurs composantes et une gestion durable<sup>125</sup> ;
- Selon l'évaluation de décembre 2018, des progrès ont été accomplis, mais sont trop lents dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le rapport d'évaluation relève des difficultés financières persistantes impactant la mise en œuvre de certains projets et programmes relatifs à la biodiversité<sup>126</sup> ;
- Au titre de la protection de la diversité biologique, le Tchad dispose d'une Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) couvrant la période 2011-2020, ayant pour objectif de contribuer à réduire substantiellement la perte de la diversité biologique. Les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la création de trois parcs nationaux, sept réserves de faune et une réserve de la biosphère qui totalisent plus de onze millions d'hectares<sup>127</sup>.

**Quant à l'atteinte de la cible 15.a visant à « Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement », la situation a évolué en dents de scie.**

L'Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes suit une tendance à la baisse sur la période 2005-2015. Elle a connu un bond entre 2015 et 2016, passant de 7,56 millions à 40,1 millions de dollars américains pendant la

<sup>124</sup> Cf. FAO, op. cit.

<sup>125</sup> Ibidem.

<sup>126</sup> Ibidem.

<sup>127</sup> Ibidem.

période. Cette situation encourageante témoigne de l'importance qu'accordent les autorités et leurs partenaires à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.<sup>128</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

Conscient de la gravité de la situation de dégradation continue du couvert forestier et soucieux d'inverser la tendance, le Tchad a développé, depuis déjà plusieurs décennies, des stratégies d'actions parmi lesquelles on note l'institution depuis 1972 de la Semaine Nationale de l'Arbre, qui représente une action populaire de plantation d'arbres. Aussi, pour assurer une gestion contrôlée des ressources forestières, fauniques et halieutiques le pays s'est doté des textes législatifs et réglementaires, notamment la Loi N°14/PR/2008, portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

La stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCC-2017) s'intègre dans à la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Elle vise à avoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente aux changements climatiques.

L'objectif national de gestion durable de la biodiversité est également soutenu par différents plans et programmes nationaux, régionaux et sous régionaux de développement.

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

<b>FUTURS DEFIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La politique de formation en environnement ;</li> <li>▪ L'implication des populations dans les opérations de conservation de l'environnement ;</li> <li>▪ La valorisation des pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation et d'adaptation ;</li> <li>▪ L'entretien du réseau des aires protégées.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un environnement politique favorable à la gestion décentralisée des ressources naturelles ;</li> <li>▪ L'élaboration de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015.</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une vulnérabilité extrême face aux chocs aussi bien qu'internes, qu'externes ;</li> <li>▪ Les risques de pollutions génétiques par les germoplasmes importées ;</li> <li>▪ Les dégradations de l'environnement sous l'action des changements climatiques et de l'homme ;</li> <li>▪ Les flux migratoires incontrôlés.</li> </ul>

<sup>128</sup> Rapport OCDE, 2016



## ODD 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

### Les cibles priorisées

- 16.3 - Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité;
- 16.4 - D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée;
- 16.6 - Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux;
- 16.9 - D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

## SITUATION ET TENDANCES

**La confluence du choc pétrolier et de l'insécurité a affecté durablement la gouvernance du pays. En effet, ces deux événements, en engendrant des tensions sociales, des flux de personnes, de nouvelles infractions, etc., ont conduit le pays à revoir sa législation en lien avec la protection des droits humains. Bien que les tensions sociales se soient apaisées du fait de la reprise économique et surtout de l'existence d'un cadre permanent entre les différents acteurs (gouvernement, syndicats, partis politiques, sociétés civiles, confessions religieuses, etc.), la situation sécuritaire quant à elle s'est plutôt dégradée.**

Le pays a enregistré la première attaque terroriste de la secte Boko Haram en juin 2015 à N'Djamena, occasionnant ainsi 38 morts dont 3 terroristes et 101 blessés. Dès lors les attaques se sont amplifiées aussi bien à N'Djamena que dans le bassin du Lac-Tchad et les pays voisins, entraînant des flux des réfugiés, déplacés et retournés. Ces trois catégories de personnes sont estimées à 700 000 en 2015 (OCHA, 2015).<sup>129</sup> L'insécurité engendrée par ces attaques et les opérations militaires pour y répondre ont entraîné le déplacement de plus de 174 000 personnes, dont au moins 25 000 pour la seule année 2017.

Pour faire face à cette situation inédite, le gouvernement est contraint de prendre des mesures exceptionnelles, notamment : (i) la loi spéciale anti-terroriste dont certaines dispositions contrastent avec celles du Code pénal qui abolit la peine de mort ; (ii) la création d'un pool judiciaire anti-terrorisme à N'Djamena avec l'objectif d'en créer 5 autres à l'intérieur du pays (PND 2017-2021) ; (iii) les interventions militaires du Tchad dans certains pays pour lutter contre le terrorisme ; et (iv) la mutualisation des efforts militaires du Tchad et d'autres pays pour contrer l'insécurité, améliorant ainsi le score mondial pour la paix du Tchad (Global Peace Index), de la Mauritanie et du Niger en 2016.

Par ailleurs, les dispositions des nouveaux Codes pénal et de procédure pénale, adoptés en 2017, ont renforcé la protection des droits de certaines couches vulnérables : l'âge minimal pour le mariage a porté à 18 ans ; la pénalisation des Mutilations génitales féminines (MGF) et de la traite de personnes, etc.

Cependant, le Tchad n'a localisé et priorisé que 4 des 12 cibles de l'objectif 16 dans le PND (2017-2021), alors que toutes les autres cibles de cet objectif sont pertinentes pour la société tchadienne, comme l'indique l'analyse ci-dessous.

### **Sociétés Pacifiques (Cibles 16.1, 16.2, 16.4 (flux des armes))**

**La cible 16.1 visant à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés a enregistré des progrès considérables entre 2005 et 2015, et 2015 et 2018, mais la situation semble se détériorer dans les zones de conflits et aurifères.**

- S'agissant du nombre de morts associés au terrorisme, le pays a fait le plus de progrès dans l'Afrique Sub-Saharienne. Le terrorisme au Tchad atteint son apogée en 2015 avec 22 attaques qui ont causé 206 morts. Toutes ces attaques ont été menées par Boko Haram. Cependant, en 2017 le pays n'a subi que 4 attaques terroristes et enregistré 13 morts. En outre, l'indice Mondial du terrorisme (Global Terrorism Index) a également baissé et est passé de 5,83 en 2015 à 4,752 en 2018<sup>130</sup> ;
- Le nombre de décès liés au conflit a connu une tendance baissière, après avoir atteint un record de 1250 décès en 2006 : de 4 personnes en 2010, 275 en 2015 et 57 en 2017<sup>131</sup> ;

<sup>129</sup> OCHA 2015.

<sup>130</sup> Global Terrorist Index, 2018, in <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2018/12/Global-Terrorism-Index-2018-1.pdf>

<sup>131</sup> Programme de données sur les conflits d'Uppsala, [pcr.uu.se/research/ucdp](http://pcr.uu.se/research/ucdp), dans la base de données de la Banque Mondiale.

- En 2015, il y a eu 9,04 victimes d'homicides volontaire pour 100 000 habitants, ce niveau est inférieur à celui de 2010 qui est de 9.7. Ce taux était plus élevé pour les hommes (14.4) que pour les femmes (3.6) et ne met en exergue les disparités régionales. La tendance s'inverse en termes absolus car il y avait eu plus d'homicides volontaire en 2015 (1 266) qu'en 2010 (1151)<sup>132</sup> ;

**Pour ce qui est de la cible 16.2 visant à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants, des premières mesures ont été prises, mais elles ne sont pas exhaustives et n'enregistrent pas encore d'avancées majeures.**

- En 2013, le gouvernement tchadien a rejeté la recommandation de *l'Universal Periodic Review of human rights* (UPR) en faveur de l'interdiction des châtiments corporels dans le cadre familial ;
- En 2019, le pays a adopté une loi contre la traite des personnes.

### **Sociétés Justes (cibles 16.3, 16.4, 16.5 et 16.b)**

**Le pays a enregistré des progrès relatifs à la mise en œuvre de la cible 16.3, relative à la promotion de l'Etat de droit dans l'ordre interne et international et à la garantie à tous d'un accès à la justice.**

- Le gouvernement a créé en 2017, 23 délégations régionales à l'Emploi et aux Droits de l'homme et 3 antennes d'accès au droit pour améliorer l'accès à la justice ;
- En 2016, l'ensemble des tribunaux (justice de paix et tribunaux de grande) ont enregistré 19442 affaires nouvelles dont 7548 au civil et 11894 au pénal ;
- Par contre, le nombre de juridictions n'a pas évolué, il est de 28 tribunaux de grande instance et 32 justices de paix, réparties sur l'ensemble du territoire.
- Dans l'ensemble selon l'annuaire statistique 2016 du Ministère de la Justice en 2016, il y avait six personnes sur dix qui étaient en instance de jugement (62,3%) en pourcentage du nombre total de personnes en détention.<sup>133</sup>

**En ce qui concerne la cible 16.5 visant à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, la situation n'a pas progressé.** L'analyse des indicateurs présentent une situation qui s'améliore, tout en restant préoccupante :

- En 2009, plus de 1 personne sur 5 déclarait avoir effectué des versements non officiels à des agents publics (22%). Cette pratique varie avec le milieu de résidence. Elle est plus élevée dans la capitale N'Djamena et les villes secondaires (23%), que dans les autres villes du pays (20%). On observe qu'environ 1 entrepreneur sur 3 (32%) a déclaré avoir effectué des versements non officiels à des agents publics sur la période des 12 mois précédant l'enquête. C'est l'administration avec 18% qui a le niveau de corruption le plus bas que la moyenne générale (22%)<sup>134</sup> ;
- A l'intérieur du pays, la corruption est considérée comme le deuxième facteur le plus problématique pour la conduite des affaires selon le Rapport sur la compétitivité mondiale et comme l'un des plus grands obstacles à la conduite des affaires. Les données montrent que l'incidence et l'ampleur des pots-de-vin dans les entreprises tchadiennes sont plus prononcées que la moyenne en Afrique subsaharienne bien qu'elles soient en baisse depuis 2009.<sup>135</sup>

<sup>132</sup> OMS, Statistiques mondiales de la Santé 2016.

<sup>133</sup> Annuaire Statistique 2016, Ministère de la Justice

<sup>134</sup> Ministère Chargé du Contrôle Général d'État et de la Moralisation

<sup>135</sup> FMI 2018, op. Cit.

- Le Tchad est classé 165/183 pays en 2018 et se retrouve donc au bas de l'échelle. Toutefois, l'indice de perception de la corruption du secteur public relative au degré de corruption en classant les pays de zéro (très corrompu) à 100 (très intègre), indique que le Tchad a enregistré des progrès dans ce domaine, son score est passé de 22 en 2015 à 19 en 2012, soit une progression de 3 points<sup>136</sup> ;

**Des progrès considérables ont été enregistrés pour la cible 16.9 visant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances d'ici à 2030, des progrès considérables ont été enregistrés pour réformer le système.**

En 2015, environ 1 enfant sur 10 (12%) a été enregistré à l'état civil.<sup>137</sup>;

**Pour ce qui est de la cible 16.b consistant à « promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable », le Tchad a ratifié la Convention relative aux personnes avec un handicap en novembre 2018, alors que la Convention sur les disparitions forcées et la Convention sur les Travailleurs migrants n'ont pas été ratifiées.** Malgré certains progrès accomplis ces dernières années, de nombreuses contraintes systémiques, légales mais surtout l'interprétation des agents de l'Etat des obstacles socio-culturels constituent toujours un frein à la réalisation de l'égalité de genre :

- Le Tchad dispose d'une base juridique solide visant l'égalité de genre. La Constitution reconnaît la primauté du droit international (Art. 13) et l'égalité de tous devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale (Art. 14). Cependant, la coexistence de plusieurs systèmes légaux (code civil datant de l'époque coloniale, prédominance des droits coutumiers et religieux) rend difficile la mise en œuvre du droit des femmes à l'égalité dans la famille, auquel s'est engagé le Tchad en ratifiant la CEDEF. L'absence d'un Code de la Famille en conformité avec les standards internationaux rend la tâche d'autant plus difficile ;
- Le Tchad a renforcé son cadre légal concernant la promotion et la protection des droits humains des femmes notamment l'Acte No. 006/PR/02 concernant la santé reproductive et interdisant la violence domestique et sexuelle ainsi que les mutilations génitales féminines. Le pays a également adopté récemment sa Politique Nationale de Genre.<sup>138</sup>
- Le budget du Ministère de la Femme, environ 1% du budget national, est insuffisant pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes qui représentent 50,6% de la population;

## Sociétés Inclusives

**En ce qui concerne la Cible 16.6 visant à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, la nouvelle constitution présente une opportunité pour réformer le système en place.**

La proportion des dépenses publiques primaires est passée de 79,5% en 2015 à 92,4% en 2016 du budget initial approuvé. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des investissements de l'Etat suite à la baisse des revenus pétroliers.<sup>139</sup>

**Pour la cible 16.7 visant à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, l'analyse de la situation indique que de grand progrès restent à faire :**

- Au niveau national, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale (50,6%), alors qu'elles sont sous-représentées à l'Assemblée nationale. En effet, sur 186 députés,

<sup>136</sup> Cf. <https://www.transparency.org/cpi2018>

<sup>137</sup> EDS-MICS 2014 - 2015

<sup>138</sup> <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22534&LangID=F>

<sup>139</sup> Ministère des Finances et du Budget (MFB)

seulement 28 étaient des femmes en 2015 (15%). Ces chiffres placent le Tchad au 140<sup>e</sup> rang sur 193 pays en ce qui concerne le nombre des femmes parlementaires ;

- Les données disponibles font état que la prise de décisions n'est pas ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population. Toutefois, la répartition des postes (par sexe, dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), est la suivante :
  - Le Gouvernement actuel du Tchad compte 4 femmes ministres sur 28 (soit 14.28%) et 4 femmes Secrétaires d'Etat sur 19 (soit 21.05%) ;
  - Les femmes sont également sous-représentées au sein de la haute administration : on compte 2 femmes préfètes sur 56 (3.57%), 4 femmes maires sur 23 communes (17.39%), 6 femmes membres du Conseil Economique Social et Culturel sur 30 (20%), 2 femmes Secrétaires Générales sur 29 (6.89%) ;
  - 01 femme sur les 23 gouverneurs de province ;
  - 2 femmes sur 24 ambassadeurs ;
  - Au sein du système judiciaire, à ce jour, le Tchad compte environ 500 juges dont 32 femmes (soit 6.4%) ;
  - Les femmes représentent 7.05% de l'effectif des policiers. Seulement 2% d'entre elles ont été promues à des postes de responsabilité ;
  - En ce qui concerne le personnel du Ministère de l'Education, aucune femme ne figure parmi les Directeurs et les Secrétaires Généraux. Les femmes occupent environ 23% de postes de Directeurs Techniques, 8% de postes de Délégués provinciaux de l'Education Nationale et de la Jeunesse, 0,2% de postes de Directeurs d'Ecoles, 8% de postes de Directeurs de Collège et 10% de postes de Proviseurs.<sup>140</sup>

**S'agissant de la cible 16.8 consistant à « élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial », l'analyse de la situation indique qu'en dépit de son adhésion, le pays est parfois limité dans sa capacité à pouvoir participer pleinement pour des raisons techniques et financières.**

- Le Tchad possède le statut de Pays les Moins Avancé (PMA) et est membre de plusieurs organisations internationales telles que les institutions onusiennes (ONU, Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), etc.), l'Union Africaine, les organisations sous-régionales (CEMAC, CEEAC, CILS, BDEAC, BEAC, etc.) où il dispose d'un droit de vote. Ces institutions internationales et régionales disposent d'un pouvoir pour influencer la mise en œuvre des politiques nationales de développement dans le monde et au Tchad ;
- Les limitations financières sont principalement liées aux retards de paiements des contributions annuelles financières. Le Tchad a été visé par des "arrangements administratifs" relatifs aux sanctions contre les pays ayant maintenu des arriérés de contributions, ce qui a limité pendant un certain temps sa participation aux instances de décision de certaines organisations dont l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par exemple. A cet effet ; en 2010, le Tchad a accepté un rééchelonnement du paiement de ses arriérés sur plusieurs années.<sup>141</sup>

<sup>140</sup> Cf. <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22534&LangID=F>

<sup>141</sup> Cf. <http://www.oecd.org/aidfortrade/countryprofiles/dtis/Chad-DTISU-2013.pdf>

- Les autres limitations sont liées principalement au manque de capacité technique et des ressources humaines, ainsi qu'au manque de compréhension des bénéficiaires que le pays peut tirer de son active participation.

**Pour la cible 16.10 visant à garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux, le pays va dans la bonne direction.**

Selon Reporters Sans Frontières, en 2019 le pays se classe 122 sur les 180 pays au monde en matière de la liberté de la presse, son score était de 135 en 2015– une progression de 13 points.<sup>142</sup>

**Des progrès importants ont été réalisés par rapport à la cible 16.a consistant à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.**

- A l'instar de plusieurs autres pays d'Afrique, le Tchad dispose des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme telle que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :
  - La CNDH a été créée en septembre 1994 par la loi N°031/PR/94 avec une juridiction nationale et a commencé son fonctionnement en 1996. Elle est chargée de faire le lien entre la société civile et le gouvernement, et a pour mission essentielle de : (i) Formuler des avis sur les questions des droits de l'homme à l'intention du gouvernement ; (ii) Assister les institutions nationales et internationales qui luttent en faveur des droits de l'homme au Tchad ; et (iii) Participer à la révision et à la rédaction des lois pour s'assurer de leur conformité avec la Charte des droits de l'homme adoptée par la Conférence Nationale ainsi qu'avec les traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
  - L'Assemblée nationale du Tchad a adopté en Décembre 2017 la loi No 026/PR/2017 portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ; et en décembre 2017, le Président de la République du Tchad a promulgué la loi no 026 relative à la réforme de la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux principes de Paris, en particulier en termes d'indépendance, de composition, de monitoring et procédures de plainte. Celle-ci dote la Commission du mandat de promotion et de protection des droits humains, de larges pouvoirs d'investigation des cas de violation des droits de l'homme, et de l'indépendance d'action. Dans la 4<sup>ème</sup> République du Tchad la CNDH devient une institution constitutionnelle, conforme aux standards internationaux ce qui est une grande avancée. La commission a été élevée au niveau des institutions républicaines à travers la Constitution tchadienne de mai 2018 ;
  - En octobre 2018 la loi relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est examinée et adoptée par l'Assemblée nationale tchadienne. La CNDH, devient un outil indépendant qui contribuera à la promotion et la protection des droits de l'homme et permettra la proximité avec la population.<sup>143</sup>
- En octobre 2018, le Parlement a adopté deux lois autorisant le Président de la République à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. En novembre 2018, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est ratifiée. Ces deux conventions figurent sur la liste des 9 conventions internationales relatives

<sup>142</sup> Cf. Reporters Sans frontières, in <https://rsf.org/fr/tchad>.

<sup>143</sup> Cf. <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22534&LangID=F>

aux droits de l'homme que le gouvernement tchadien s'est engagé à ratifier lors du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).<sup>144</sup>

## POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES

Dans le but d'atteindre l'ODD 16, le Tchad a développé des politiques et stratégies d'actions au nombre desquelles on peut citer :

- La Constitution, adoptée en 2018, garantit l'égalité de tout citoyen indépendamment de son sexe, sa religion, son ethnie, son appartenance politique, sa race, etc.
- En juin 2018, le Tchad a ratifié la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC) et l'examen imminent de sa mise en œuvre contribuera à faire connaître la stratégie de lutte contre la corruption et à orienter les efforts ;
- En avril 2019, le gouvernement a adopté en conseil des ministres, un projet de loi sur l'organisation de l'état civil qui introduit des données personnelles biométriques dans le processus d'identification de la personne en tenant compte du besoin crucial de sécurisation des documents d'identité pour lutter efficacement contre la fraude par usurpation d'identité, les trafics illicites, les crimes transfrontaliers et le terrorisme international ;
- Le Tchad fait actuellement l'objet d'une évaluation au titre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) au regard de la norme de 2016 sur la transparence et la surveillance du secteur pétrolier ;
- L'Agence nationale des titres sécurisés vient d'être créée et vise à mettre en place un registre de population basé sur les données biométriques et biographiques ;
- La constitution garantit les libertés fondamentales et la liberté de la presse, mais n'a pas de loi qui garantit l'accès à l'information officiel, donc cet accès demeure difficile dans la pratique.<sup>145</sup> Toutefois, d'autres dispositions légales et réglementaires existent pour garantir l'accès à l'information :
- Depuis 2010, le Tchad dispose de la loi N° 17/PR/2010, portant régime de la presse au Tchad ;
- L'adoption de l'Ordonnance n° 016/PR/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel qui dispose dans son article premier que, « la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel est une autorité administrative indépendante, chargée de réguler les activités relatives à l'information et à la communication et, de garantir la liberté d'expression et de la communication » ;

## DEFIS FUTURS, OPPORTUNITÉS ET RISQUES

### FUTURS DEFIS

- Les pratiques culturelles favorisent les règlements privés des homicides et autres formes de morts violentes et se substitue aux instances judiciaires. Et ces pratiques sont cautionnées par les autorités publiques ;
- L'ensemble des pays autour du Lac Tchad est le lieu d'une forte croissance démographique, l'une des plus élevées au monde, avec un doublement rapide de la population des pays du bassin en moins d'une génération en moyenne (25 ans).

<sup>144</sup> Ibidem.

<sup>145</sup> Cf. <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2015/chad>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La zone frontalière des pays autour du Lac Tchad est aussi celle d'un archipel d'étapes pour les aspirants à une migration vers l'Europe.</li> <li>▪ La réduction des ressources en terres cultivables et en eaux, associée à l'absence d'évolution de la structure des économies locales et à un croît démographique qui n'est pas soutenable dans la durée, est naturellement source de tensions, voire de conflits, et accentue la paupérisation des populations.</li> <li>▪ La loi réformant la CNDH ne prévoit pas l'établissement d'une Sous-Commission permanente spécialement dédiée aux droits des femmes. Et la commission compte seulement quatre femmes sur onze membres.</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En décembre 2018, deux décrets ont été signés portant respectivement sur le statut des ONG et le protocole d'accord d'établissement des ONG dont la mise en application pourrait affecter les opérations humanitaires mais reste une opportunité pour renforcer le dialogue avec le gouvernement sur le renforcement des capacités locales.</li> <li>▪ La ratification de la Convention Anti-corruption ;</li> <li>▪ La ratification de la protection des personnes handicapées ;</li> <li>▪ La réforme du CNDH et l'élaboration du règlement intérieur de CNDH représente une opportunité pour la création d'une Sous-Commission dédiée aux droits des femmes ; et le plaidoyer pour une dotation adéquate en ressources humaines et financières émanant du budget régulier de l'état pour assurer son bon fonctionnement dans la durée.</li> </ul>
<p><b>RISQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les insurrections au Nord du pays et les attaques djihadistes entravent les tentatives de diversification de l'économie du pays, en fermant des zones entières aux opérations commerciales.</li> <li>▪ La situation sécuritaire et ses conséquences augmentent le risque de grèves et de protestations et l'interruption des services sociaux, favorisant le discours de Boko-Haram qui offre un espace social de réalisation, notamment par l'emploi et le mariage.</li> <li>▪ Les changements climatiques accentuent la pression sur les ressources foncières, agricoles, halieutiques et hydriques de la région.</li> </ul>



## ODD 17

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

### SITUATION ET TENDANCE

Les ODD étant intégrés et universels, leur atteinte dépend d'un engagement fort du gouvernement, à travers des partenariats nouveaux et traditionnels, et le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale. La présente analyse couvre un certain nombre de cibles regroupés autour de points saillants dont la mobilisation des ressources, l'innovation et les technologies de l'information et de la communication, les appuis institutionnels et les questions structurelles.

#### **Mobilisation des ressources**

Le financement du PND 2017-2021, qui est fortement aligné aux ODD, a fait l'objet d'une Table ronde organisée du 6 au 8 septembre 2017 à Paris (France). A l'issue de cette rencontre, des annonces de financement ont été faites à hauteur de 20 milliards de dollars américains dont 13 milliards de la part du secteur privé, au-delà du coût global du PND 2017-2021 estimé à environ 10 milliards de dollars. Cependant, la concrétisation de ces annonces en financements effectifs reste timide.

Les ressources internes représentent seulement 11,3% du coût global de la mise en œuvre du PND 2017- 2021. Outre les recettes internes, les accords/conventions internationaux en cours d'exécution représentent 22,0% du coût des besoins.

Vu le contexte actuel, le financement du développement provient essentiellement des partenaires techniques. Le déficit budgétaire est évalué à 890 millions de US\$ pour 2018, sachant que le montant total des recettes est estimé à 1 610 millions. En 2017, sur un total de 689 millions USD, dont une part de 44% provient de la dotation de l'Etat et le reste des financements extérieurs. Cependant le budget de l'Etat consacré à la mise en œuvre du PND a été exécuté à fin décembre 2017 à hauteur de de 70,1%.

La diversification de l'économie tchadienne, fortement dépendante du pétrole, est plus que jamais indispensable. Concomitamment à la crise économique liée à la chute du prix du baril de pétrole entre 2014 et 2016, le pays faisait face à la question de la soutenabilité de sa dette intérieure et extérieure. En 2015, le service de la dette en proportion des exportations de biens et services était de 17%. Ce qui correspond au type de pays avec une « politique médiocre » selon les classifications du FMI qui considère que la politique est bonne si cette proportion est comprise dans la tranche de 20% et 25%.

Fort heureusement, les négociations entreprises par le Gouvernement tchadien avec ses créanciers internationaux ont abouti à la restructuration de la dette extérieure. Ce dénouement qui a favorisé le rééchelonnement de la dette extérieure (Cible 17.4) est très encourageant et doit être poursuivi pour permettre de libérer des marges de manœuvre pour financer et développer les autres secteurs de l'économie en vue de la rendre moins vulnérables aux chocs externes. La viabilité à long terme de la dette tant intérieure qu'extérieure devrait être au centre des politiques visant à favoriser le financement de la dette.

L'investissement est un autre moyen de mise en œuvre pour la diversification de l'économie. Le Tchad devrait rendre effectifs les dispositifs existants et en adopter d'autres si nécessaire pour améliorer le

climat des affaires et ainsi encourager l'investissement (Cible 17.5). Les facteurs d'instabilité politique, sociale, économique et sécuritaire devraient être combattus de manière collective pour permettre aux acteurs économiques d'exercer en toute liberté et responsabilité leurs activités.

### **Innovation et technologies de l'information et de la communication**

Il y a besoin pour le Tchad de renforcer l'accès à la science, à la technologie, à l'innovation et à la coopération (Cible 17.6). A cet effet, le Tchad devrait rechercher et/ou être disposé à signer des accords de coopération scientifique et technologique avec les pays du Nord tout comme ceux du Sud. Cela permettrait le transfert des compétences nécessaires pour le développement et l'épanouissement des ressources humaines. Toutefois, pour que ces coopérations soient bénéfiques, les ressources humaines, matérielles et financières requises doivent être mobilisées et être à la hauteur des ambitions.

L'utilisation des technologies clefs, en particulier des technologies de l'information et de la communication mérite d'être renforcée (Cible 17.8). Le nombre d'abonnements à une connexion Internet est estimé à 0,083 pour 100 habitants en 2015, et un habitant sur 20 utilisait l'internet en 2016. Ceci révèle le très faible accès des populations à l'Internet au Tchad et ainsi, l'accès à la connexion internet doit être vulgarisée et encouragée pour permettre le partage d'un large éventail de connaissances. Cela aura pour conséquence d'améliorer la culture générale des populations et surtout de développer l'esprit critique tout en renforçant la recherche scientifique. Cependant, dans un pays comme le Tchad où l'accès à l'énergie reste faible avec seulement 11% de la population ayant accès à l'électricité, d'énormes efforts sont attendus du Gouvernement pour améliorer la situation, mais cela ne saurait se faire sans un appui important des partenaires techniques et surtout financiers.

### **Appuis institutionnels**

L'aide financière et technique promise au Tchad s'est réduite de moitié entre 2000 et 2016 pour se situer à environ 47 millions de dollars des Etats-Unis en 2015 et le bas niveau observé était en 2012 avec 23 millions de dollars contre 88 millions en l'an 2000. Cependant, depuis 2012, elle est plutôt croissante. La tendance baissière de cette aide financière s'explique par la fragilité des finances publiques, et l'accumulation des arriérés envers des entreprises privées et réduisant ainsi leur capacité à assurer l'encours de la dette. Par ailleurs, les prestataires de la coopération pour le développement se sont alignés à 68,2% aux cadres de résultats guidés par le Tchad pour planifier leurs efforts de coopération pour le développement et évaluer leurs résultats.

### **Questions structurelles**

Le Tchad s'est doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, la Loi n°013/PR/99 du 15 Juin 1999 portant Réglementation des Activités Statistiques au Tchad. Une réforme de ce dispositif législatif a été adoptée en mai 2019 pour renforcer la gouvernance système statistique national.

Au vu du rôle central que joue le Tchad dans la stabilisation du Sahel, un soutien accru est nécessaire pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités du pays (Cible 17.9), surtout qu'il fait face à plusieurs défis internes. Dans le sillage de ce soutien figure l'appui aux plans nationaux visant à atteindre l'ensemble des ODD, en particulier les plans relatifs à la gestion des crises humanitaires qui induisent les flux migratoires. Ces crises trouvent le plus souvent leurs origines aux frontières du pays, mais elles peuvent aussi trouver leurs sources à l'intérieur, en particulier au travers des conflits communautaires liés à la gestion des terroirs. Ainsi, des mesures devraient être prises pour neutraliser ces facteurs externes et internes.

Le Tchad ne dispose pas de modèle de prévision à moyen/long terme fonctionnel à ce jour. Une tentative de mise en place d'un modèle d'équilibre général calculable a été faite sur la période 2012-

2015 mais il est nécessaire de mettre en place à partir de 2019 un modèle multi-modulaire de prévision macroéconomique du type proposé UNDESA (Modelling Tools for Sustainable Development Policies).

L'adhésion du pays au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), constitue un nouvel élan d'optimisme pour la gestion transparente des ressources. Ce mécanisme d'évaluation par les pairs est susceptible de renforcer la confiance des partenaires techniques et financiers.

# CHAPITRE III

## MÉCANISMES ET MOYENS INSTITUTIONNELS

La vision 2030 ayant pour fondement l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable, les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de suivi des ODD reposent essentiellement sur ceux du PND. Par ailleurs, un des principes régissant le dispositif institutionnel du PND est la concertation et le dialogue entre tous les acteurs (Etat, PTF, société civile et secteur privé) à tous les niveaux. Ce dispositif institutionnel est aussi en adéquation avec le processus de réformes administratives et territoriales.<sup>146</sup> En effet, la mise en place du nouveau schéma de décentralisation de la Constitution de 2018 est une opportunité pour que toutes les politiques et stratégies de développement soient orientées pour la mise en œuvre des ODD au niveau local,<sup>147</sup> et représente une « consolidation de la démocratie et d'un renforcement de l'efficacité de gestion des institutions de la République ».<sup>148</sup> Suite à ces réformes institutionnelles ayant conduit à l'instauration de la IVe République en mai 2018, le Tchad compte désormais 23 Provinces, 107 Départements et 377 Communes<sup>149</sup> et les « collectivités Territoriales décentralisées » deviennent des « collectivités autonomes », et leur nombre est ramené à (provinces et communes) alors qu'elles étaient de quatre niveaux (régions, départements, communes et communautés rurales) dans l'ancienne Constitution.<sup>150</sup>

## Mécanismes de Mise en œuvre et de Suivi

### MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

En 2017, une plateforme composée de représentants du gouvernement, de l'Assemblée nationale, des organisations de la société civile, du patronat et des agences des Nations unies, se réunissait régulièrement pour convenir des activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Tchad. Elle était constituée autour du point focal national des ODD qui est un cadre du MEPD. Depuis mars 2018, une Coordination nationale du suivi des ODD au Tchad (CNSODD - T) a été instituée par le MEPD. Cette coordination comprend une trentaine de représentants des ministères sectoriels et de toutes les autres institutions (Assemblée nationale, société civile, secteur privé, agences du système des Nations Unies, ...).<sup>151</sup> Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un ancrage prudent dans les priorités et les réalités nationales. Dans le but d'informer d'autres consultations au sein du gouvernement et avec d'autres parties prenantes sur la manière de faire progresser les ODD au niveau national pour l'atteinte des résultats de la Vision 2030 et des décisions connexes, une feuille de route a été élaborée. Elle est organisée autour de sept domaines, considérés comme des facteurs critiques de succès de la mise en œuvre des ODD : (1) alignement, (2) priorisation et accélération, (3) localisation, (4) données/statistiques, (5) mécanismes de coordination, (6) plaidoyer et sensibilisation, et (7) financement. Par ailleurs, elle passe également en revue les principaux éléments de réussite pour leur mise en œuvre et examine les cadres institutionnels favorisant la mise en œuvre

<sup>146</sup> PND 2017-2021

<sup>147</sup> Rapport de la contextualisation et de la priorisation des ODD.

<sup>148</sup> François-Albert Stauder : Tchad - une nouvelle République sans Etat de droit ? Note de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) n°09/2018, 20 juin 2018

<sup>149</sup> Rapport de la contextualisation et de la priorisation des ODD.

<sup>150</sup> François-Albert Stauder, *op. cit.*

<sup>151</sup> Rapport de la contextualisation et de la priorisation des ODD.

pour faire des suggestions y relatives afin de : (i) accélérer les progrès ; (ii) mobiliser des financements innovants ; (iii) améliorer les données et la capacité de suivi ; et (iv) mener des actions de plaidoyer et d'engagement pour qu'une approche « globale de la société » soit adoptée.<sup>152</sup>

## MECANISME DE SUIVI DU PND

Pour plus de transparence dans la gestion des fonds mobilisés pour la mise œuvre, le Gouvernement a mis en place par l'Arrêté N°1725/PR/PM/MEPD/2017 du 02 Octobre 2017, un dispositif national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2017-2021. Cinq instances sont prévues à cet effet : 3 au niveau central et 2 au niveau décentralisé. Ce mécanisme de suivi du PND 2017-2021 comprend trois organes au niveau central :

- (i) Le Haut comité d'orientation, de suivi et évaluation (HCOSE\_), organe politique et stratégique de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PND. cet organe est de donner des orientations globales et sectorielles au niveau stratégique et opérationnel, et prend ses décisions sur la base des rapports de mise en œuvre
- (ii) Le Comité technique de pilotage (CTP), présidé par le Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement et reçoit les orientations consécutives du HCOSE qu'il rétrocède aux sous-organes placés sous son autorité. Il veille à l'application de ces directives ;
- (iii) Le Secrétariat permanent de veille (SPV), organe administratif permanent de coordination du suivi et d'évaluation, placé également sous l'autorité directe du Ministre en charge du plan, dont sous-organes sont : (i) la Direction de la Planification Nationale (DPN)/la Direction de Suivi-évaluation (DSE) et les Groupes Thématiques (GT) ; (ii) l'INSEED et autres Institutions de Recherche (IR) ; (iii) le Ministère des Finances et du Budget ; (iv) les Ministères Techniques (DEP, DS et DT) ; (v) le Comité Etat/Partenaires (CEP) ; et (vi) les Organisations de la Société Civile (OSC) et le Secteur Privé (SP).<sup>153</sup>

Le niveau décentralisé comprend deux organes :

- (i) Les Comités Sectoriels de Suivi-Evaluation (CSSE) ;
- (ii) Comités Régionaux, Départementaux et Locaux d'Action de Suivi-évaluation, composés de comités régionaux d'action et de suivi (CRAS), de comités départementaux d'action et de suivi (CDAS) et de comités locaux d'action et de suivi (CLAS).<sup>154</sup>

### **Encadré 1 : Cadre Institutionnel du Pilotage du PND**

Le cadre institutionnel du pilotage a pour prérogatives de : (i) s'assurer que le PND a été effectivement et convenablement exécuté ; (ii) déterminer dans quelle mesure les résultats (notamment les extrants et les effets) ont été atteints et s'ils sont (ou non) sur la trajectoire de l'impact escompté ; (iii) mettre en évidence et expliquer d'éventuels écarts entre les réalisations et les prévisions initiales (cibles), aussi bien en termes d'exécution (activités, budget) que de résultats (extrants, effets et impact) ; et (iv) procéder, enfin, à une réflexion critique sur la base de l'identification, de la mesure et de l'explication de ces écarts. Il sera alors question de cerner les difficultés rencontrées dans la phase opérationnelle et d'envisager des mesures pour y faire face ; et, partant, de proposer d'éventuelles voies d'adaptation et/ou de révision.

Source : PND 2017-2021

## COORDINATION NATIONALE DU SUIVI DES ODD AU TCHAD<sup>155</sup>

<sup>152</sup> Ibidem.

<sup>153</sup> PND 2017-2021

<sup>154</sup> Ibidem.

<sup>155</sup> Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018 portant Création d'une coordination Nationale du Suivi des Objectifs du Développement Durable du Tchad, 14 mars 2018.

Créée par Arrêté ministérielle le 13 mars 2018, la Coordination Nationale du Suivi des ODD au Tchad (CNSODD-T), est une structure interministérielle et Multi-Sectorielle sous la tutelle du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement dont l'objectif principal consiste à élaborer les rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD. La coordination a pour mission de :

- Collecter auprès des services techniques, des institutions publiques et privées, des informations relatives aux ODD ;
- Centraliser, traiter, analyser les données relatives aux indicateurs ;
- Elaborer les rapports semestriels et annuel de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- Préparer les réunions des ministres pour examiner et valider les rapports nationaux de suivi des ODD ;
- Préparer les documents relatifs aux réunions du Forum Politique de Haut Niveau.

## Composition et fonctionnement

Prise en charge par le Budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers, la coordination nationale est présidée par un Coordonnateur national, assisté d'un adjoint et est composée des représentants de tous les acteurs du Développement prévus dans l'agenda 2030, dont :

- Le gouvernement ;
- Le parlement ;
- La société civile ;
- Le secteur Privé ;
- Les institutions universitaires et de recherche ;
- L'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques.

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

### Le Gouvernement et les administrations publiques

Le Comité Technique de Pilotage (CTP) du PND est composé des membres du Gouvernement impliqués dans la mise en œuvre du PND 2017-2021 qui participent au processus d'orientations globales et sectorielles au niveau stratégique et opérationnel, et prennent des décisions sur la base des rapports de mise en œuvre. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) assure, pour sa part, l'allocation du budget et le suivi de son exécution. Les Ministères Techniques servent d'interface entre le niveau central et le niveau décentralisé, notamment en recueillant – auprès des Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS) – les données (relatives aux indicateurs de résultats) ; Le Ministère en charge du Plan centralise les données fournies par les organes ci-dessus et soumet des rapports de mise en œuvre au CTP.<sup>156</sup>

### L'Institut National de la Statistique et les Instituts de Recherche

L'INSEED en tant qu'institution en charge de la coordination de l'appareil statistique nationale et de la production des statistiques officielles, aura un rôle de contrôle de qualité des statistiques, de conseil et d'appui aux différents Ministères dans l'élaboration et la production de leurs statistiques. Il devra veiller à la cohérence des données et à leur utilité par rapport à l'impact sur le développement du pays.<sup>157</sup> De plus, les Institutions de Recherche auront un rôle important à jouer en matière

---

<sup>156</sup> PND 2017-2021

<sup>157</sup> PND 2017-2021

d'analyse de données statistiques, et à ce titre sont des parties prenantes du mécanisme de suivi.<sup>158</sup>

**Le mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi des ODD n'est pas encore en mesure de capturer tous les progrès réalisés, et encore moins toutes les initiatives qui sont implémentées dans le pays.** Le suivi des progrès est faible et limité en raison de l'insuffisance des données disponibles et d'un manque de coordination, entre le niveau central et les collectivités autonomes. La liste des indicateurs pour le suivi n'a pas été discutée, mais une cellule de suivi des indicateurs des ODD a été créée par l'INSEED pour coordonner l'élaboration et la gestion dynamique des métadonnées des indicateurs des ODD et devrait à terme permettre d'effectuer un examen permanent de la qualité et de la disponibilité des données et indicateurs de suivi des ODD. Pour se faire des fiches de collectes de données ont été conçues, les points focaux représentant les différentes parties prenantes formés afin de faciliter l'élaboration des rapports de suivi des ODD. Ce mécanisme de coordination multisectoriels prend en compte les corrélations existantes entre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). L'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement Statistique en cours offre l'opportunité d'y inscrire l'ensemble des activités nécessaires pour renseigner les indicateurs ODD pertinents pour le Tchad n'ayant pas de situation de référence, particulièrement en ce qui concerne la production des statistiques de routines administratives.

**En mars 2019, le pays a produit son premier rapport national établissant la situation de référence et les progrès réalisés par rapport aux données disponibles. Le rapport indique que si les tendances actuelles perdurent, les ODD ne seront pas atteints en 2030.** La situation de référence des cibles et indicateurs désigne la valeur ou niveau de base de l'indicateur au 31 décembre 2015 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur 16 ODD sur les 17 et leurs 159 cibles issues de l'exercice de contextualisation et de priorisation des cibles. Ainsi, les 159 cibles comptent 234 indicateurs dont 126 disposent des valeurs pour décrire leur situation de référence. Cependant, en fonction de la disponibilité des données dans le futur, les prochains rapports pourront porter sur les 234 indicateurs pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte des 159 cibles. Par ailleurs, en ce qui concerne le thème de 2019, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », l'analyse des indicateurs indiquent peu de progrès et une tendance à la stagnation.

## Le parlement

Le parlement monocaméral du Tchad comprend 188 membres, dont 15 pour cent sont des femmes et le processus d'appropriation des ODD au Tchad a débuté au cours du dernier trimestre 2016 au niveau de l'Assemblée nationale et a abouti à la mise en place d'une Commission spéciale de suivi de la mise en œuvre des ODD au sein de cette institution.<sup>159</sup> Suite à une auto-évaluation de leur état de préparation à la mise en œuvre des ODD, à l'aide de l'outil d'auto-évaluation de l'Union Internationale des Parlementaires (UIP) et du PNUD, les parlementaires tchadiens ont élaboré un plan d'action pour 2019 et 2020. Parmi les priorités figurent une meilleure définition du champ d'action de la commission parlementaire consacrée aux ODD, la présentation régulière de rapports d'étape sur la mise en œuvre des ODD lors des sessions budgétaires et un travail de sensibilisation auprès des populations cibles pour mieux faire connaître ces objectifs.<sup>160</sup>

<sup>158</sup> Ibidem.

<sup>159</sup> Rapport contextualisation et de priorisation des ODD

<sup>160</sup> Cf. <https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2019-01/aider-le-parlement-tchadien-elaborer-de-meilleures-lois>, mise en ligne le 17 janvier 2019.

## Les Partenaires au développement, la Société civile et le secteur privé

Le Comité Etat/Partenaires, les Organisation de la Société Civile (OSC) et le Secteur Privé ont pour mission de contribuer à coordonner et à harmoniser les interventions des différents acteurs, à faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.<sup>161</sup>

### PROBLEMES STRUCTURELS,

Après deux ans, le mécanisme de mise en œuvre du PND et de son suivi n'est pas toujours fonctionnel à tous les niveaux. EN ce qui concerne le suivi, le MEPD a trouvé une solution provisoire en mettant en place la Cellule de suivi-évaluation des programmes et projets, qui a la charge du suivi du PND 2017-2021.<sup>162</sup>

Par ailleurs, tous les choix fondamentaux de la réforme constitutionnelle en rapport avec le nouveau schéma de décentralisation (nombre de provinces, partage des compétences, mode d'administration et de gestion, etc.) sont renvoyés au vote futur de lois nouvelles. Or la préparation et l'adoption de celles-ci vont nécessiter à nouveau de longues années de travail administratif et parlementaire, dans un contexte où les ressources humaines et financières, ainsi que les capacités en la matière sont limitées. Pour rappel, après l'adoption de la Constitution de 1996, il a fallu attendre février 2000 pour que soient définis les statuts des collectivités territoriales Décentralisées, décembre 2006 pour qu'une loi répartisse les compétences entre l'État et les collectivités, et février 2012 pour que soient organisées les premières élections municipales, d'ailleurs limitées à 46 communes sur 199. Depuis ces élections, les municipalités élues n'ont pas pu accéder aux accès aux ressources financières auxquelles les textes leur donnent droit et ont été limitées dans leur fonctionnement,<sup>163</sup> tant au niveau de la mise en œuvre des programmes de développement, qu'au niveau du suivi de cette mise en œuvre.<sup>164</sup>

Subséquentement, les risques liés au déficit des capacités des ministères sectoriels et la mobilité institutionnelle des cadres constituent une catégorie importante de risque pouvant porter préjudice à la mise en œuvre effective de certaines fonctions essentielles d'une administration performante et moderne, <sup>165</sup> nécessaire pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. En effet, au niveau des collectivités on constate : (i) un manque de maîtrise des outils de



<sup>161</sup> Ibidem.

<sup>162</sup> Cf. Rapport de localisation et de priorisation des ODD

<sup>163</sup> Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018 portant Création d'une coordination Nationale du Suivi des Objectifs du Développement Durable du Tchad, 14 mars 2018.

<sup>164</sup> François-Albert Stauder, opp. Cit.

<sup>165</sup> PND 2017-2021

planification/intégration des ODD, qui s'ajoute à une faible information/sensibilisation des acteurs sur les ODD ; (ii) une faible coordination avec le niveau centrale dans de la collecte des données sectorielles contribuant grandement à la carence de mise à jour des données sectorielles. Plus généralement à tous les niveaux, il est constaté : (i) une insuffisance de synergie dans les actions menées dans la mise en œuvre des ODD, essentiellement due à une carence de recherche et d'études sur les synergies éventuelles entre les ODD et les effets potentiels multiplicateurs et/ou catalyseurs de certains ODD ; (ii) l'absence des parties prenantes influentes et importantes dans le processus de réformes en cours, notamment en ce qui concerne la SNDS (notamment la INSEED), la société civile dans le comité de suivi de sa mise en œuvre des ODD et des représentants syndicaux ; (iii) des difficultés de mobilisation des nouvelles ressources pour le financement des ODD, et une aide publique au développement existante qui s'avère être inadéquate et insuffisante ; et (iv) la non-application des textes de lois et des cadres réglementaires existants, ainsi qu'un retard chronique dans l'élaboration de nouvelles lois et cadres réglementaires pour les nouvelles politiques en mettre en œuvre.

## Leçons à tirer

### Leçons apprises de la méthodologie appliquée

Les points forts ont été la liste des indicateurs triée par ministère qui a reçu l'adhésion des points focaux ODD des Ministères Sectoriels. Ces points focaux ont par la suite contribué à la collecte des informations utilisées dans le rapport. Cela a renforcé l'aspect inclusif et consensuel du document produit. Les informations les plus récentes stockées dans la base des données de l'INSEED datent de 2009 à 2015 ; c'est ce qui a permis de renseigner ou de calculer le niveau de base d'un bon nombre d'indicateurs. L'implication des parlementaires à la collecte des données a permis de contourner les réticences de certains Ministères.

Les points faibles ont été essentiellement le manque de coordination de la collecte de données dans les Ministères par les points focaux. En effet, les points focaux ODD des Ministères ont coordonné la collecte rien que dans leurs secteurs et non pour le Ministère dont ils sont en charge.<sup>166</sup>

## Prochaines étapes

Pour mieux réussir la mise en œuvre des ODD et en bénéficier des opportunités, le Tchad compte engager les activités prioritaires ci – après :

- **Au niveau de la planification stratégique**
  - Révision des documents de planification existants (politiques et stratégies sectorielles, PDP, PDC) en tenant compte des ODD ;
  - Intégration des ODD dans les documents de planification (documents de Politiques et de Stratégies nationales (plan quinquennal, politiques et stratégies sectorielles, Plans de Développement Provinciaux et les Plans de Développement Communaux) ;
- **Au niveau du renforcement des capacités**
  - Organisation d'un atelier de formation sur l'intégration des ODD dans les documents de planification (documents de Politiques et de Stratégies nationales et sectorielles de développement, Plans de Développement Provinciaux et les Plans de Développement Communaux) ;

---

<sup>166</sup> Rapport ODD 2019

- Renforcement des capacités des toutes les parties prenantes ;
- **Au niveau de la communication pour le Développement**
  - Elaboration d'un plan de communication pour le niveau central et les entités décentralisées.
- **Au niveau des collectivités autonomes**
  - Formalisation des organes déconcentrés de suivi des ODD ;
  - L'élaboration de textes législatifs et règlementaires relatifs aux ODD ;
  - L'opérationnalisation du dispositif pour la mise en œuvre des ODD au niveau déconcentré.
- **Au niveau des mécanismes de coordination**
  - Une profonde analyse des mécanismes de coordination en place au Tchad doit être entreprise. Selon les défis et faiblesses qui seront identifiés et sur la base des bonnes pratiques promues et reconnues dans le domaine, des recommandations pourront être faites afin de s'assurer notamment, de la participation de toutes les parties prenantes ;
  - De plus, il importe que les mécanismes de coordination soient multisectoriels puisque l'Agenda 2030 appelle aux « solutions intégrées » pour briser les silos sectoriels traditionnels en reconnaissant les corrélations existantes entre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ;
  - Lors de l'atelier de validation du rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD, tenue du 11 au 14 septembre 2018 à N'Djaména, les participants ont suggéré un mécanisme de coordination renforcé qui assure à la fois la représentation des différents secteurs pour favoriser les interventions multisectorielles, ainsi que celle des acteurs locaux pour assurer une plus grande intégration verticale et une mise en œuvre du développement et des ODD dans les communautés.<sup>167</sup>
- **Au niveau des ressources financières**
  - L'analyse de la situation du financement et des partenariats pour la mise en œuvre du développement et la réalisation des ODD au Tchad devrait faire l'objet de discussions avancées : par exemple, des discussions sur les nouvelles formes de financement pourraient éventuellement offrir de nouvelles opportunités/options de financement puisque bien que l'aide publique au développement continue à jouer un rôle important, elle ne sera pas suffisante pour combler le déficit de financement pour les ODD.<sup>168</sup>

## CONCLUSION

Les évaluations annuelles du PND 2013-2015 et l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont conclu que malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques publiques, des défis majeurs restent à relever pour atteindre l'émergence du Tchad et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, et en particulier l'amélioration du climat de sécurité et la cohésion sociale et le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions républicaines.<sup>169</sup> La mise en place du nouveau schéma de décentralisation de 2018 est une opportunité pour que toutes les politiques et stratégies de développement soient orientées pour la mise en œuvre des ODD au niveau local. C'est dans ce contexte particulièrement fragile mais prometteur que se déroule la mise en œuvre des ODD.

<sup>167</sup> Rapport de contextualisation et de priorisation des ODD

<sup>168</sup> Ibidem.

<sup>169</sup> PND 2017-2021

La vision 2030 “le Tchad que nous voulons” sert de boussole pour le chemin de l’émergence du Tchad. Vision dont les axes stratégiques sont parfaitement arrimés aux quatre axes de l’Agenda 2030 à savoir :

- Le renforcement de l’Unité Nationale ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance dans un Etat de droit ;
- Le développement d’une économie diversifiée et compétitive ;
- L’amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Ce premier examen national volontaire, met en exergue le niveau de prise en compte des ODD au Tchad, qui s’est résolument engagé dans le suivi de la mise en œuvre des ODD. Ainsi, guidé par le principe si cher de l’Agenda 2030 **de ne laisser personne de côté**, le gouvernement s’est assuré de l’implication de toutes les parties prenantes afin de garantir le succès de la mise en œuvre des ODD.

La mise en œuvre des ODD a véritablement démarré lors de l’étape de la priorisation nationale des cibles. Le choix des cibles et indicateurs priorités a tenu compte des capacités réelles à traduire en action et à collecter des données fiables et de qualité qui vont faire l’objet d’une attention particulière dans la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD. Puis la création de la cellule de suivi des indicateurs des ODD par l’INSEED pour coordonner l’élaboration et la gestion dynamique des métadonnées des indicateurs et conduire un examen permanent de la qualité et de la disponibilité des données et indicateurs de suivi des ODD au Tchad. Pour se faire des fiches de collectes de données ont été conçues, les points focaux représentant les différentes parties prenantes formés afin de faciliter l’élaboration des rapports de suivi des ODD. La dissémination du rapport de contextualisation et priorisation ODD et du Rapport national du Suivi des ODD (RNODD) ainsi que des supports de communication tels que les dépliants et une brochure ODD présentant la situation du Tchad est également en cours de finalisation en vue d’une vulgarisation des ODD sur le territoire national.

Trois principaux sujets d’intérêt émergent de cet examen : (i) des progrès importants ont été réalisés en termes de politiques sectorielles et de l’amélioration du cadre légal et réglementaire ; (ii) les disparités entre les provinces/régions n’ayant pas été saisies par cet examen, il sera utile d’approfondir cette question pour mieux encadrer la localisation des ODD ; (iii) les actions s’inscrivant dans la mise en œuvre des ODD sont largement plus importantes que celles retenues dans le PND 2017-2021. Par ailleurs, même s’il a été démontré que l’Agenda 2063 « l’Afrique que nous voulons » et le Programme de développement durable à l’horizon 2030 sont fortement alignés, il est nécessaire de considérer à l’avenir une analyse de l’alignement du PND avec l’Agenda 2063.

Le Tchad, de par son engagement poursuivra les efforts en matière de réduction des inégalités sociales et de la promotion du bien-être en matière de population, prospérité, planète, paix et partenariat. Des efforts de mobilisation des ressources pour l’atteinte des objectifs sont en cours pour un développement harmonieux d’ici 2030. Conscient de leurs retombées positives sur la vie des citoyens, le Tchad s’est résolument engagé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. L’élaboration de l’examen national volontaire constitue une étape importante de franchi par rapport à cet engagement qui doit se poursuivre avec l’alignement de ses politiques et stratégies de développement dans les ODD. Cependant, la mise en œuvre effective de la feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Tchad élaborée de manière consensuelle pendant l’atelier de validation du rapport de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD permettra de relever les nombreux défis auxquels le pays fait face.